

Rapport annuel

Conception et réalisation QUADRANTIN Mars 2002



Rapport financier
2001



Composition du Conseil
d'Administration (mars 2002)**Patrick LE LAY**

Président-Directeur Général de TF1 depuis le 11 octobre 1988
Nommé Administrateur de TF1, le 17 avril 1987

- Administrateur / Président-Directeur Général de la société TV Breizh SA
- Président de la société TF1 Publicité SASU
- Administrateur de la société Bouygues SA
- Administrateur de la société Colas SA
- Représentant permanent de la société TF1 Développement auprès de la société TPS Gestion SA
- Représentant permanent de la société TF1 International SA auprès de la société TF1 Films Production SA
- Représentant permanent de TF1 auprès de la société Film Par Film SA
- Représentant permanent de TF1 auprès de la société Téléma SAS
- Représentant Permanent de TF1 auprès de la société SICCIS SA
- Représentant permanent du gérant TF1 auprès de la société e-TF1 SCS

Patricia BARBIZET

Directeur Général de la société Artémis
Coptée Administrateur de TF1, le 12 juillet 2000

- Administrateur / Directeur Général de la société Artémis SA
- Président du Conseil de Surveillance de la société Pinault-Printemps-Redoute SA
- Administrateur de la FNAC SA
- Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Bouygues SA
- Membre du Conseil de Gérance de la société Château Latour (Société Civile)
- Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Sebdo Le Point SA
- Membre du Conseil de Surveillance de Yves Saint Laurent Couture SAS
- Membre du Conseil de Surveillance de Yves Saint Laurent Parfums SA
- Administrateur / Président-Directeur Général de la société Théâtre Marigny SA
- Président du Conseil d'Administration / Directeur Général / Administrateur de la société Piasa SA
- Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société AGEFI SA
- Membre du board de la société Christies
- Membre du board de la société Gucci

Martin BOUYGUES

Président-Directeur Général de Bouygues
Nommé Administrateur de TF1, le 1^{er} septembre 1987

- Administrateur / Président-Directeur Général de la société Bouygues SA
- Administrateur / Président-Directeur Général de la société SCDM SA
- Administrateur de la société ACTIBY
- Administrateur de la Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SADI)
- Administrateur de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE)

Claude COHEN

Directrice Générale de TF1 Publicité
depuis le 1^{er} mars 1987
Coptée Administrateur de TF1, le 7 octobre 1997

- Administrateur de la société Eurosport SA
- Présidente de la société TF1 Direct Marketing SAS
- Gérante de la société TF1 Publicité Production SARL

Michel DERBESSE

Directeur Général de Bouygues
Nommé Administrateur de TF1, le 19 janvier 1994

- Administrateur / Directeur Général de la société Bouygues SA
- Administrateur de la société SCDM SA
- Administrateur de la société Bouygues Construction SA
- Administrateur de la société Colas SA
- Représentant permanent de la société Bouygues auprès de la Société d'Aménagement Urbain et Rural SA
- Administrateur de la société Bouygues Immobilier SA
- Administrateur de la société Bouygues Offshore SA
- Administrateur de la société BDT SA
- Administrateur de la société Fédération nationale des Travaux Publics SA

Philippe MONTAGNER

Directeur Général Télécommunications de Bouygues
Nommé Administrateur de TF1, le 23 janvier 1995

- Administrateur / Directeur Général de la société Bouygues SA
- Administrateur / Président-Directeur Général de la société Bouygues Telecom SA
- Administrateur / Président-Directeur Général de la société Infomobile SA
- Administrateur de la Société d'Aménagement Urbain et Rural SA
- Administrateur de la société ETDE SA
- Représentant permanent de la société Bouygues auprès de la société BDT SA

Etienne MOUGEOTTE

Vice-Président de TF1 depuis le 30 avril 1987
Nommé Administrateur de TF1, le 12 janvier 1991

- Administrateur / Président-Directeur Général de la société Groupe Glem SA
- Administrateur / Président-Directeur Général de la société TF1 Films Production SA
- Administrateur / Président-Directeur Général de la société Tricom SA
- Administrateur / Président-Directeur Général de la société TF1 Digital SA
- Président de la société Alma Production SAS
- Administrateur de la société Eurosport SA
- Administrateur de la société TF1 Cinéma SA
- Administrateur de la société SICCIS SA
- Représentant légal du gérant Tricom auprès de la société Tricom et Cie SCS
- Représentant permanent de la société TF1 auprès de la société Série Club SA
- Représentant permanent de la société TF1 auprès de la société TF6 Gestion SA
- Représentant permanent de la société TF1 auprès de la société Les Nouvelles Editions SAS
- Représentant permanent de la société TF1 auprès de la société TV Breizh SA
- Représentant permanent de la société Groupe Glem auprès de la société Glem SA
- Représentant permanent de la société TF1 auprès de la société Télévision Par Satellite Gestion SA
- Représentant légal de la société TF1 Digital gérant de la société LCI SCS
- Représentant permanent de la société Groupe Glem auprès de la société Baxter SA
- Représentant permanent de la société Groupe Glem auprès de la société Glem Film SA
- Représentant permanent de la société TF1 Films Production auprès de la société Film Par Film SA

Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'Administration de TF1 s'est réuni six fois en 2001. Parmi les 12 membres du Conseil, siègent deux administrateurs représentant le personnel ainsi que trois femmes. Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les jetons de présence, dont l'enveloppe s'élève à 198 mille euros, sont attribués à hauteur de 50 % au titre de la responsabilité des administrateurs et de 50 % en fonction de la présence aux séances du Conseil.

Le Conseil fait appel à un comité de rémunération qui a pour mission de faire toute proposition en vue de fixer la rémunération annuelle à allouer à Monsieur Patrick LE LAY, ainsi que les prestations de services mises à sa disposition.

Olivier POUPART-LAFARGE

Directeur Général Economie et Finances de Bouygues
Nommé Administrateur de TF1, le 17 avril 1987

- Administrateur de la société Bouygues SA
- Administrateur de la société Bouygues Telecom SA
- Administrateur de la société Colas SA
- Administrateur de la société BIC SA
- Administrateur de la société SCDM SA
- Administrateur de la Société d'Aménagement Urbain et Rural SA
- Administrateur / Président-Directeur Général de la société Bouygues Management UK LTD PVLIC
- Représentant permanent de la société Bouygues auprès de la société Bouygues Construction SA
- Représentant permanent de la société Bouygues auprès de la société Bouygues Travaux Publics SA
- Représentant permanent de la société Bouygues auprès de la société Bouygues Bâtiment SA
- Représentant permanent de la société Bouygues auprès de la société Bouygues Immobilier SA
- Représentant permanent de la société Bouygues auprès de la société Bouygues Offshore SA
- Représentant permanent de la société Bouygues auprès de la Société Financière et Immobilière de Boulogne (SFB) SA

Alain POUYAT

Directeur Général Informatique et Technologies
Nouvelles de Bouygues
Copté Administrateur de TF1, le 18 mars 1998

- Administrateur de la société Bouygues SA
- Administrateur de la société ETDE SA
- Administrateur de la société C2S SA
- Administrateur de la Société Parisienne d'Etudes d'Informatique et de Gestion SA
- Représentant permanent de la société Bouygues auprès de la société Infomobile SA

**Commissaires aux Comptes****Titulaires**

Cabinet RSM SALUSTRO REYDEL
8, avenue Delcassé, 75008 Paris
Date de premier mandat
Assemblée Générale du 14 janvier 1988
Date de fin de mandat
Assemblée Générale statuant sur les comptes 2004

Cabinet MAZARS & GUÉRARD

Immeuble Le Vinci
4, allée de l'Arche, 92075 Paris La Défense
Date de premier mandat
Assemblée Générale du 15 mai 2001
Date de fin de mandat
Assemblée Générale statuant sur les comptes 2006

Suppléants

Jean-Louis MULLENBACH
8, avenue Delcassé, 75008 Paris
Date de premier mandat
Assemblée Générale du 14 janvier 1988
Date de fin de mandat
Assemblée Générale statuant sur les comptes 2004

Thierry COLIN

Cabinet MAZARS & GUÉRARD
Immeuble Le Vinci
4, allée de l'Arche, 92075 Paris La Défense
Date de premier mandat
Assemblée Générale du 15 mai 2001
Date de fin de mandat
Assemblée Générale statuant sur les comptes 2006

En date du Conseil d'Administration du 4 mars 2002 : la plupart des Administrateurs ont été renouvelés pour deux années lors de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001. Alain POUYAT a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 18 avril 2000. Jean-Pierre PERNAUT et Corinne CHEVRETON ont été réélus Administrateurs représentants du personnel en 2000.

Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2002
(partie ordinaire)

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2001 et vous exposer la situation de la société et ses perspectives d'évolution.

Les comptes annuels de l'exercice 2001 sont présentés, comme chaque année, à la fois pour le Groupe TF1 (comptes consolidés) et pour la société mère, Télévision Française 1.

1 7 à 8
2 Star Academy

1 - Activité et résultats 2001

1.1 - Le Groupe

En 2001, les produits d'exploitation du Groupe TF1 s'élèvent à 2 325,1 M€, en progression de 2,4 %. L'activité réalisée à l'international représente cette année 10 % du total des produits d'exploitation consolidés.

Les recettes publicitaires de la chaîne principale sont en retrait de 4,7 %. Cette évolution s'inscrit à la fois dans un contexte économique moins favorable qu'en 2000 : le niveau de croissance du PIB en 2001 s'établit à 2,1 %¹ et le taux de chômage, orienté à la hausse depuis le début du second semestre, atteint 9 %¹ en décembre, et résulte également d'une baisse importante des investissements publicitaires sur l'ensemble des médias (- 1,1 %² en 2001), plus particulièrement en télévision (- 3,5 %³).

Les produits d'exploitation des activités de diversification s'élèvent à 828,2 M€, en progression de 18,4 % par rapport à 2000, sous l'impulsion notamment de l'intégration

à 100 % du groupe Eurosport et de la bonne performance des activités de droits dérivés et de production. A périmètre comparable (si les sociétés du groupe Eurosport avaient été consolidées à 100 % en 2000), la croissance de ces produits d'exploitation aurait été de 1,1 %. Les produits d'exploitation des activités de diversification représentent 35,6 % du total des produits d'exploitation consolidés du Groupe TF1 en 2001.

TF1 a poursuivi sa stratégie de maîtrise du coût de la grille, avec une hausse de 3,9 %, et a renforcé le suivi des frais généraux, grâce à un contrôle budgétaire strict.

Le Groupe TF1 affiche un résultat d'exploitation de 375,9 M€, en baisse de 11,2 %, et réalise une marge opérationnelle sur produits d'exploitation de 16,2 %.

Le résultat financier est négatif à hauteur de 18,0 M€ en raison, d'une part, d'un niveau de trésorerie en baisse et d'un plus fort

endettement financier, liés au financement de la croissance externe (acquisitions de 100 % d'Eurosport et de 50 % de Série Club), et, d'autre part, de moins-values sur cessions de titres de placement.

Le résultat exceptionnel s'élève à 4,6 M€.

Sous l'effet principal de la réduction des pertes de TPS de 18,8 %, la quote-part des pertes des sociétés mises en équivalence s'élève à 24,9 M€, en diminution de 24,5 %.

Le résultat net part du Groupe est en retrait de 16,0 % à 210,3 M€, soit une marge nette sur produits d'exploitation de 9,0 %.

Au 31 décembre 2001, les capitaux permanents du Groupe atteignent 975,5 M€, en hausse de 8,8 %, pour un total de bilan de 2 491,5 M€.

(1) INSEE.

(2) Source : Sécodip.

(3) Source : Sécodip, Télévision nationale.



En 2001, la contribution des sociétés du Groupe aux produits d'exploitation, au résultat d'exploitation et au résultat net consolidé est la suivante :

(en millions d'euros)	PRODUITS D'EXPLOITATION			RÉSULTAT D'EXPLOITATION			RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		
	2001	2000	1999	2001	2000	1999	2001	2000	1999
ANTENNE	1 542,7	1 619,0	1 406,2	375,8	409,9	266,0	240,8	271,4	166,5
▶ TF1 SA	1 508,9	1 587,5	1 377,3	365,3	398,3	264,8	252,2	266,9	171,3
▶ TF1 PUBLICITÉ	10,8	10,7	10,7	4,3	6,3	1,0	6,5	4,1	0,7
▶ TF1 PUBLICITÉ PRODUCTION	8,0	7,1	7,5	0,3	0,4	(0,2)	0,2	0,2	(0,2)
▶ STUDIOS 107	15,0	13,7	10,7	0,9	0,9	(0,2)	0,3	0,4	(0,1)
▶ DIVERS	0,0	0,0	0,0	5,0	4,0	0,6	(18,4)	(0,2)	(5,2)
ÉDITION-DISTRIBUTION	279,4	282,9	227,7	14,3	22,7	27,0	10,7	15,0	17,1
▶ TF1 ENTREPRISES	34,3	22,9	16,2	8,6	7,4	5,7	5,8	4,4	3,3
▶ TF1 VIDÉO (y.c. CIC + RCV)	154,8	172,2	106,4	11,1	13,0	11,9	7,9	8,3	7,9
▶ UNE MUSIQUE	9,7	10,1	28,1	(1,0)	(1,2)	4,4	(0,8)	(0,7)	2,6
▶ TÉLÉSHOPPING	73,6	74,1	74,9	3,3	5,4	6,7	3,8	4,9	5,0
▶ EUROSHOPPING	6,9	3,1	1,5	(2,4)	(1,9)	(1,7)	(2,4)	(1,9)	(1,7)
▶ Sté NOUVELLES ÉDITIONS TF1	0,1	0,5	0,6	(0,2)	0,0	0,0	(0,1)	0,0	0,0
▶ TF1 MUSIC + SEBADO	0,0	-	-	(5,1)	-	-	(3,5)	-	-
EUROSPORT	299,5	175,9	88,1	23,0	9,0	4,8	3,5	3,4	3,3
CHAÎNES THÉMATIQUES	64,2	54,1	50,5	(6,6)	(0,5)	0,4	(6,4)	(0,6)	(0,8)
▶ TF1 DIGITAL	0,0	0,0	-	(0,2)	(0,4)	-	2,4	(0,4)	-
▶ LCI	43,8	46,2	44,4	(3,6)	0,9	1,1	(3,3)	1,7	-
▶ ODYSSEE	8,4	7,7	6,1	0,9	0,6	(0,7)	0,8	0,4	(0,8)
▶ TF6	5,9	0,2	-	(5,2)	(1,6)	-	(5,4)	(1,5)	-
▶ TV BREIZH ¹	-	-	-	-	-	-	(1,6)	(0,8)	-
▶ SÉRIE CLUB	6,1	-	-	1,5	-	-	0,7	-	-
INTERNET	8,0	4,1	0,0	(14,8)	(18,2)	0,0	(16,3)	(18,6)	0,0
▶ e-TF1	8,0	4,1	-	(14,8)	(18,2)	-	(16,3)	(18,6)	-
PRODUCTION²	94,2	65,6	48,8	2,0	4,6	3,8	1,1	2,0	1,7
DROITS AUDIOVISUELS³	37,1	68,7	33,3	(17,8)	(4,2)	(9,7)	(7,3)	(2,2)	(7,0)
TV NUMÉRIQUE¹	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(15,8)	(20,1)	(22,4)
▶ GROUPE TPS	-	-	-	-	-	-	(23,2)	(30,6)	(36,3)
▶ TF1 DÉVELOPPEMENT	-	-	-	-	-	-	7,4	10,5	13,9
Total	2 325,1	2 270,3	1 854,6	375,9	423,3	292,3	210,3	250,3	158,4

La différence avec les résultats sociaux provient essentiellement du retraitement, dans les comptes consolidés, des amortissements dérogatoires.

(1) Consolidées par mise en équivalence.

(2) Filiales faisant partie du pôle production : TF1 Films Production, Protécra, Banco Production, Film Par Film, Groupe Glem, Téléma, Alma Production, TAP et Quai Sud.

(3) Filiales faisant partie du pôle droits audiovisuels : TF1 International, Groupe Ariane, Ciby DA, TCM, Films du Jour.



L'Antenne¹

En 2001, la consommation télévisuelle a battu de nouveaux records : 197 minutes pour les individus âgés de 4 ans et plus contre 193 minutes en 2000. Le résultat est encore plus notable auprès des femmes de moins de 50 ans, avec une hausse de 8 minutes (204 minutes).

Avec 32,7 % de part d'audience sur les individus âgés de 4 ans et plus et 35,5 % sur les femmes de moins de 50 ans, TF1 a perdu respectivement 0,7 point et 0,4 point de part d'audience sur ces deux cibles par rapport à 2000, mais distance toujours son principal concurrent France 2, et accroît même l'écart qui les sépare.

TF1 prouve une fois encore son dynamisme avec 92 des 100 meilleures audiences en 2001, sur les individus âgés de 4 ans et plus (91 en 2000). Les fictions, l'information et les nouveaux programmes de divertissement ont été particulièrement à l'honneur dans la grille des programmes de la chaîne en 2001.

TF1 inscrit 46 des 48 meilleures fictions françaises de l'année, avec des séries comme *Julie Lescaut*, *Navarro* ou *Les Cordier* qui restent des valeurs sûres à l'Antenne. En 2001, les fictions, téléfilms et séries occupent environ 37 % du temps d'antenne de TF1.

Les éditions d'information de TF1, présentées par Patrick Poivre d'Arvor, Claire Chazal et Jean-Pierre Pernaut, connaissent un succès constant au fil des années. L'édition de 20 heures du 11 septembre consacrée aux premières informations disponibles sur les attentats de New York a rassemblé 11,4 millions de téléspectateurs âgés de 4 ans et plus (5^e plus forte audience de l'année 2001).

TF1 a souhaité cette année mettre l'accent sur l'innovation et le renouvellement. La grille s'est ainsi enrichie de nombreuses nouveautés dans le domaine du divertissement et

de la télévision du réel avec *Star Academy*, *Le maillon faible*, ou encore *Attention à la marche* et *Les aventuriers de Kob-Lanta*.

Ces émissions sont devenues des succès d'Antenne, à l'instar de *Star Academy* qui a rassemblé, pour son dernier numéro de l'année 2001, 9,6 millions de téléspectateurs et a dépassé les 11 millions de téléspectateurs au début de l'année 2002. Les programmes de divertissement et de jeux ont représenté cette année près de 25 % du temps de diffusion total de l'Antenne, alors que leur contribution atteignait 18 % en 2000.

Cette nouvelle orientation donnée à la grille s'applique également aux fictions avec l'arrivée très prometteuse de nombreux héros (*Sauveur Giordano* avec Pierre Arditi, *Commissariat Bastille* avec Smaïn), et de nouvelles fictions de prestige (*L'ainé des Ferchaux* avec Jean-Paul Belmondo), mais aussi à l'information avec le magazine d'information dominical, *Sept à Huit*, et ses 4,9 millions de téléspectateurs en moyenne.

La régie publicitaire

Pénalisé par un contexte économique difficile : croissance du produit intérieur brut inférieure à 2000 (2,1 %² en 2001 contre 3,2 %² l'année dernière), hausse du taux de chômage depuis le mois de juillet et désinvestissement important des annonceurs, notamment dans le secteur des télécommunications, le marché publicitaire plurimédia enregistre une baisse de 1,1 %³ sur l'année 2001, après une année 2000 atypique (+ 9,6 %³).

Les investissements publicitaires bruts réalisés en télévision nationale sont en baisse de 3,5 %³ pour atteindre 4,4 milliards d'euros.

Les télécommunications, qui regroupent la téléphonie et Internet, peuvent expliquer à eux seuls la totalité de la baisse du marché.

Dans cet environnement, les recettes publicitaires nettes de TF1 sont en retrait de 4,7 % à 1 496,9 M€ en 2001, mais affichent néanmoins une progression de 10,8 % en 2 ans.

D'importantes disparités apparaissent entre les secteurs puisque les télécommunications et l'alimentation affichent des baisses respectives de 42,3 %³ et 6,6 %³, alors que l'Édition (+ 51,9 %³) et les Services (banque, assurance : + 28,6 %³) connaissent une progression importante sur l'année 2001.

Le marché des chaînes de complément reste très concentré, avec 10 chaînes thématiques rassemblant plus de 66 % des investissements publicitaires⁴, et enregistre une progression d'environ 36 %⁴ sur l'année 2001. Les recettes publicitaires de TF1 liées aux chaînes thématiques et à Internet sont en hausse de 44,2 %, en raison notamment du changement de périmètre, lié à l'intégration du groupe Eurosport.

Les activités de diversification

En 2001, les produits d'exploitation générés par les activités de diversification et divers du Groupe TF1 progressent de 18,4 % à 828,2 M€, grâce notamment aux activités de production et de droits dérivés et du changement de périmètre du groupe Eurosport.

Il n'y a pas eu, dans un passé récent, d'interruption d'activités susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière ou sur les résultats de TF1.

(1) Source : Médiamétrie.

(2) Source : INSEE.

(3) Source : Sécodip.

(4) Source : Sécodip et chiffres bruts déclarés par les chaînes.

① Joséphine, Ange Gardien

② La vérité si je mens 2

N.B. : l'activité des filiales de TF1 est analysée ci-après à partir des chiffres d'affaires sociaux (comptes de classe 70 uniquement) présentés dans le tableau « Filiales et Participations » de l'annexe des comptes sociaux et non à partir de leur contribution au chiffre d'affaires consolidé.

L'édition-distribution

TF1 Entreprises

TF1 Entreprises regroupe les départements suivants :

- TF1 Licences, dont le chiffre d'affaires atteint 9,7 M€ (+ 12,8 % par rapport à 2000), bénéficie de l'effet *Pokémon™*, dont elle exploite 35 licences en France (hors opérations de promotion). Le résultat avant impôt progresse de 25,8 % à 3,9 M€.
- TF1 Interactif contribue à hauteur de 45,7 % au chiffre d'affaires consolidé de TF1 Entreprises et affiche une hausse de 25,7 % de son activité par rapport à 2000 (17,6 M€ vs 14 M€). Cette progression est liée aux succès des jeux télévisés *Allô Quiz* et *Qui veut gagner des millions ?* ainsi que de l'émission *Star Academy*, qui ont permis d'enregistrer plus de 37 millions d'appels en 2001 (+ 54 %). Le résultat avant impôt affiche une croissance de 27,3 % à 5,6 M€.
- TF1 Games, nouveau département créé en 2001 qui a pour objet l'édition de jeux de société, a connu un bon démarrage, avec notamment *Qui veut gagner des millions ?*, le jeu de société le plus vendu en France en 2001. Profitable dès sa première année d'exploitation, TF1 Games affiche un chiffre d'affaires de 5,2 M€ et un résultat avant impôt de 0,2 M€.

TF1 Vidéo (y.c. CIC et RCV)

Le marché français enregistre, en 2001, 36,5 millions de cassettes et 25,5 millions de DVD vendus¹.

TF1 Vidéo dispose d'un catalogue de plus de 3 000 titres qui couvre tous les genres, du film au sport en passant par la jeunesse. Le spectacle *Roméo et Juliette*, *Le Fabuleux destin d'Amélie Poulain* et *La Tour Montparnasse Infernale* font partie des titres les plus vendus en 2001. L'activité « DVD » contribue de manière croissante au chiffre d'affaires total (39 % en 2001 contre 25 % en 2000).

En 2001, TF1 Vidéo affiche une baisse de 9,9 % de son chiffre d'affaires, principalement en raison d'une programmation moins forte qu'en 2000 (*Pokémon™*, *Taxi 2...*). En volume, les ventes globales se sont élevées à 13,2 millions d'unités vendues, en baisse de 18,0 %.

Le résultat net est en retrait de 4 % sur l'année 2001, mais la marge nette progresse de 0,4 point à 5,3 %.

Une Musique

Après deux années de récession, le marché phonographique français enregistre en 2001 une croissance de ses ventes d'environ 8 %, avec 166 millions d'unités vendues, essentiellement liée au développement des variétés nationales qui représentent désormais 59 % du marché.

Une Musique a souffert en 2001 de l'essoufflement des ventes de l'album *Emile & Images studio* et voit ainsi son chiffre d'affaires en diminution de 2,0 %, à 9,6 M€.

Le résultat net de la filiale est stable à - 0,7 M€.

Téléshopping

Le marché de la VPC est stable en 2001², mais sa part de marché est en retrait par rapport aux autres circuits de distribution qui progressent.

Le chiffre d'affaires de Téléshopping est en légère progression de 0,9 % à 77,6 M€. La réduction du temps d'Antenne a eu un impact mécanique sur l'activité de Téléshopping, qui trouve des relais de croissance dans ses activités catalogue et Internet. Le chiffre d'affaires « catalogue » est en hausse de 7,6 %, grâce à plus d'un million de clients actifs, et le site www.teleshopping.fr a vu son niveau d'activité ainsi que son rythme mensuel de commandes multipliés par deux en 2001.

La chaîne Shopping Avenue termine l'année avec 1,3 million d'abonnés et un chiffre d'affaires en progression de 18 %.

Le résultat net de Téléshopping est de 1,6 M€, en baisse de 34,2 %, en raison des investissements réalisés dans un nouveau système commercial.

Les Nouvelles Editions TF1

Les Nouvelles Editions TF1 ont publié en 2001 deux ouvrages : *Qui veut gagner des millions ?* et *Méditerranée*, capitalisant sur les bonnes audiences de l'Antenne. Le chiffre d'affaires est de 0,12 M€ en 2001.

(1) Source : SEV.
(2) Source : FEVAD.

- 1 The Full Monty
- 2 Walker Texas Ranger
- 3 Les apprentis
- 4 Passiflore

Les chaînes thématiques

Au 31 décembre 2001, TF1 détient une participation directe dans 8 chaînes thématiques et indirecte dans les 7 chaînes thématiques éditées par TPS.

Groupe Eurosport

L'année 2001 est marquée par le rachat, le 31 janvier, des parts du groupe Canal + et de Havas Images dans Eurosport. A la suite de cette opération, TF1 détient 100 % d'Eurosport International et d'Eurosport France.

Le chiffre d'affaires de l'année 2001 s'élève à 297,4 M€, en hausse de 8,1 % par rapport à l'année précédente, et résulte d'une évolution contrastée de ses deux principales sources de revenus :

- les recettes de redevances câble et satellite ont crû de près de 23,2 % en 2001, grâce notamment à l'augmentation du nombre d'abonnés payants qui atteint 44 millions à fin décembre 2001, soit 5 millions de foyers supplémentaires ;
- la publicité enregistre une baisse de 17,2 % par rapport à l'année 2000, en raison de l'absence d'événements sportifs majeurs en 2001, et représente environ 30 % du chiffre d'affaires total.

La marge opérationnelle est en hausse de 0,1 point à 8,6 %, grâce à une bonne maîtrise du coût de la grille, et ce malgré l'acquisition de nouveaux droits comme l'US Open de tennis.

Le résultat net de l'année 2001 s'élève à 2,7 M€ et tient compte des charges d'intérêts d'emprunt liées à l'acquisition des parts des tiers et d'une charge d'amortissement de l'écart d'acquisition.

La Chaîne Info - LCI

A la fin du mois de décembre 2001, le nombre d'abonnés à la chaîne LCI atteint 4,2 millions (+ 15 % par rapport à 2000).

Le chiffre d'affaires de LCI s'élève à 44,5 M€, enregistrant ainsi une baisse de 4,7 %, et son résultat avant impôt représente une perte de 3,2 M€. Ce fléchissement s'inscrit dans un contexte de renégociation des contrats avec les principaux câblo-opérateurs et un environnement publicitaire dégradé en 2001, qui porte la contribution des revenus publicitaires dans le chiffre d'affaires total de LCI à 37 %.

Odyssee

Fin 2001, Odyssee totalise 1,7 million de foyers abonnés, soit une progression d'environ 100 000 foyers, liée à l'élargissement de la distribution sur différents réseaux.

Le chiffre d'affaires 2001, en hausse de 10,7 % à 8,3 M€, bénéficie du développement de l'initialisation de la chaîne et de la progression des recettes publicitaires, qui représentent 5 % du chiffre d'affaires total. A l'équilibre depuis l'année dernière, le résultat net d'Odyssee atteint 0,8 M€ en 2001.

TV Breizh (22 % TF1 - chiffres à 100 %)

Lancée en septembre 2000, TV Breizh compte plus de 3 millions de foyers abonnés sur le câble et sur le satellite (TPS et Canal Satellite) au 31 décembre 2001.

La chaîne génère, cette année, un chiffre d'affaires de 4,2 M€, dont 33 % proviennent de revenus publicitaires. Le résultat net est une perte de 7,4 M€.

TF6 (50 % TF1 - chiffres à 100 %)

Pour sa première année d'existence, TF6 a étendu son réseau de distribution, atteignant ainsi plus de 1,6 million d'abonnés, pour un chiffre d'affaires de 10,3 M€. Les recettes publicitaires ont atteint 5,8 M€ et représentent ainsi 56 % du chiffre d'affaires total.

Le résultat net de TF6 est négatif de 10,6 M€.

Série Club (50 % TF1 - chiffres à 100 %)

Depuis le 1^{er} janvier 2001, Série Club est intégrée au périmètre de TF1 à hauteur de 50 %. La chaîne compte 2 millions d'abonnés, via TPS et les principaux câblo-opérateurs.

En 2001 le chiffre d'affaires de Série Club atteint 12,2 M€, en baisse de 1,9 %. Les recettes publicitaires contribuent à hauteur de 30 % à l'activité de la chaîne. Le résultat net est de 2 M€, dégageant ainsi une marge nette de plus de 16 %.





Production et gestion des droits audiovisuels

TF1 International

Le chiffre d'affaires de TF1 International en 2001 atteint 32,7 M€, soit une baisse de 46,2 % par rapport à 2000. La perte nette de la filiale ressort à 12,1 M€. Ce recul de l'activité s'explique à la fois par une année 2000 exceptionnelle et par le décalage de livraison de certains films qui devrait avoir lieu en 2002.

TF1 Films Production

Le chiffre d'affaires de TF1 Films Production est en hausse de 2,3 % en 2001 à 48,8 M€, pour un résultat net de 0,2 M€.

Dans le cadre de l'obligation d'investissement fixée au cahier des charges, TF1 Films Production a coproduit et acheté, en 2001, les droits de première diffusion de 18 longs métrages, pour un total de 42,6 M€. TF1 Films Production confirme cette année un très bon positionnement concurrentiel, avec une part de marché sur les films français de l'ordre de 51 %, grâce notamment à la coproduction de 11 des 17 films français ayant dépassé un million d'entrées en salle (*La Vérité si je mens 2*, *Le Placard*, *Le Pacte des Loups*...).

Groupe Glem

En 2001, le chiffre d'affaires consolidé du groupe Glem s'élève à 75,7 M€, en augmentation de 45 % par rapport à celui de 2000, principalement grâce à l'activité « Spectacle », dynamisée par le succès de la comédie musicale *Roméo et Juliette*.

Le résultat net progresse de 97,7 % à 4,5 M€.

La télévision numérique

Télévision Par Satellite - TPS

Le 27 décembre 2001, TF1 a signé avec France Télécom et France Télévision un accord de rachat de leur participation de 25 % dans TPS. Le montant payé pour l'acquisition des parts sociales et des comptes courants d'associés sera de 195 M€. À l'issue de cette opération, qui sera finalisée au cours du premier semestre 2002, TF1 détiendra 50 % de TPS.

Au 31 décembre 2001, TPS compte 1,1 million de foyers abonnés en réception directe par satellite et 1,34 million en intégrant les foyers abonnés aux chaînes cinéma de TPS sur les réseaux câblés.

Le chiffre d'affaires du groupe TPS s'élève à 457,3 M€ en 2001, en progression de 18,8 %. La perte nette du groupe est de 99,2 M€, en diminution de 18,8 %.

À fin 2001, le besoin de financement cumulé de TPS s'élève à 670 M€, couvert par la dette bancaire et les comptes courants d'associés.



Internet

e-TF1

L'année 2001 a connu une accélération de la pénétration d'Internet en France. Au 4^e trimestre 2001, le taux d'équipement des foyers en micro-ordinateur atteint 36 % (29 % à la même période en 2000) et 17,8 millions d'internautes âgés de 11 ans et plus se sont connectés à Internet¹.

Sur l'ensemble de l'année 2001, e-TF1 a généré un chiffre d'affaires de 7,8 M€, en hausse de 122,9 %, malgré une conjoncture publicitaire défavorable. Cette croissance est principalement liée à la vente de contenus, avec le démarrage des contrats de partenariat avec Bouygues Télécom et le Crédit Agricole, et à la mise en ligne de services et de contenus payants (jeux Ferrari, *Attention à la marche* et le flux vidéo live de *Star Academy*).

En 2001, e-TF1 affiche une perte de 15,3 M€ contre 20,5 M€ en 2000.

Premier site média en France, le portail www.tf1.fr totalise, en décembre 2001, 138 millions de pages vues² (x 3,2 par rapport à décembre 2000) pour 7,6 millions de visites³.

(1) Source : CNC.
(2) Source : Médiamétrie - Baromètre Internet 24 000.
(3) Source : Cybermétrie.

Divers

TF1 Publicité Production (TPP)

Le chiffre d'affaires 2001 est en hausse de 7,6 % à 14,2 M€. L'essentiel de l'activité provient d'opérations de sponsoring, de la production de films publicitaires, de génériques et de spots promotionnels.

TPP a produit également l'habillage et l'autopromotion de la chaîne TF6 et a poursuivi en 2001 la production de programmes courts, avec notamment *Du côté de chez vous* et *Vivre com'ça*.

L'activité consacrée au multimédia continue de progresser et représente 8 % du chiffre d'affaires total.

Studios 107

Les produits d'exploitation atteignent 27,9 M€, en hausse de 8,1 %.

En 2001, les Studios 107 ont assuré la production exécutive de *2001, l'Odyssée des Enfoirés* et ont poursuivi la production des émissions de Téléshopping (240 émissions livrées sur la période), *Shopping Avenue*, *52 sur la Une* et *Usuaia Nature*.

Titus

Le 21 novembre 2000, TF1 et Titus Interactive, éditeur de jeux vidéo, ont signé un partenariat industriel et commercial dans la perspective du développement multi-plateformes de jeux vidéo. Dans le prolongement de ce partenariat, le Groupe TF1 a franchi, le 29 juin 2001, le seuil de 5 % dans le capital de Titus. Cet investissement confirme l'intérêt que porte TF1 à l'industrie du jeu vidéo et sa volonté de renforcer ses liens avec une entreprise offrant de nombreuses synergies avec les principaux métiers du Groupe.

Au 31 décembre 2001, TF1 détient environ 7,8 % du capital de Titus, représentant un investissement de 8,5 M€ pour un cours moyen de près de 11 € par action.



1.2 - La Société mère TF1

En 2001, TF1 SA a réalisé un chiffre d'affaires de 1 431,6 M€, en baisse de 4,0 %, réparti entre les opérations de la régie publicitaire et les recettes diverses pour 17,3 M€.

Le résultat d'exploitation atteint 390,5 M€, en baisse de 7,4 %.

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à 276,2 M€, représentant une marge nette sur chiffre d'affaires de 19,3 %.

1.3 - Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement engagés au cours de l'exercice 2001 ne sont pas significatifs.

1.4 - Environnement

Le Groupe TF1 s'applique à respecter des règles simples dans ses rapports à l'environnement. Notamment, une politique de recyclage des déchets liés à son activité a été mise en place et s'applique au papier, aux piles, aux néons, aux toners d'imprimante...

Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe TF1, il n'existe pas de risque industriel significatif lié à l'environnement.



1.5 - Couvertures de taux et de change

TF1 n'a pas effectué de couverture de taux sur 2001. En 2001, le Groupe a utilisé par ailleurs des instruments de couverture de change (achats et ventes à terme de devises ainsi que des contrats d'achat d'option) pour se couvrir des variations de taux de change, principalement dans le cadre d'achats de droits audiovisuels réalisés en devises.

1.6 - Faits marquants ou litiges

Les litiges connus à ce jour par la société et le Groupe ont été entièrement provisionnés dans leurs comptes. À la connaissance de la société et du Groupe, il n'existe à ce jour aucun autre fait exceptionnel ou litige pouvant avoir une incidence sensible sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la société et du Groupe.



① *Rêve d'un jour*
② *Eurosport*
③ *Miss France 2002*
④ *Providence*



2 - Perspectives 2002

Dans la continuité des exercices précédents, la stratégie du Groupe TF1 s'organise autour du contenu : son édition, sa distribution, sa production.

Les opérations du Groupe réalisées en 2001 et début 2002 affirment cette politique. Qu'il s'agisse de l'acquisition de la totalité du capital d'Eurosport, des droits des Coupes du Monde de football 2002 et 2006 ou de la montée à 50 % dans le capital de TPS, chacune se rapporte au « contenu ». Il en sera de même pour le reste de l'année 2002.

TF1 - Editeur de contenus

Dans un climat de forte concurrence, la chaîne généraliste a conforté sa position de premier programme français et de chaîne européenne ayant la plus importante part d'audience sur son marché.

Dans le respect de sa politique visant à :

- offrir une programmation généraliste familiale,
- diffuser des programmes inédits, exclusifs, innovants et en direct,
- adapter en permanence son offre aux attentes de ses publics.

TF1 a acquis les droits exclusifs de la Coupe du Monde de football 2002 pour la France ou encore les droits vidéo du film *Le Seigneur des Anneaux*, et poursuivra la modernisation de sa grille en mettant à l'Antenne les nouveaux formats qui ont contribué à faire son succès en 2001, notamment en matière de fictions, de « télé-réalité » et de divertissements. Cette flexibilité va permettre à TF1 de renforcer la richesse de sa programmation et de conforter sa place de 1^{er} chaîne du paysage audiovisuel français.

Outre la chaîne généraliste, le Groupe TF1 édite également une offre élargie de chaînes thématiques qui ont toutes trouvé leur public.

Il s'agit aujourd'hui de renforcer ces positions et de les rentabiliser dans un environnement économique moins favorable qu'en 2000. A l'instar de ce qui a été fait en 2000 avec les autres offres thématiques du Groupe regroupées au sein de « TF1 Digital », Eurosport, la grande chaîne sportive pan-européenne, s'est dotée d'une organisation juridique claire et d'une offre renforcée depuis qu'elle est complètement contrôlée par le Groupe TF1. Cette réorganisation lui permet d'aborder avec confiance l'année 2002.

Notre ambition reste d'accroître la profitabilité des chaînes afin d'en faire des relais de croissance et un complément naturel de l'offre de la chaîne généraliste dans un paysage audiovisuel de plus en plus ouvert à la concurrence des offres de « complément ».

TF1 - Diffuseur/distributeur de programmes et de services

En plus de la distribution analogique de la chaîne généraliste régie par un strict cadre réglementaire, notre volonté est de distribuer largement les contenus édités par le Groupe en utilisant toutes les possibilités offertes par les technologies numériques. C'est dans cette perspective que s'inscrit la montée à 50 % de TF1 dans le capital de TPS (Télévision Par Satellite). Cependant, notre développement ne se limitera pas à la seule distribution par satellite, car TF1 :

- améliore ses offres Internet, tant auprès des particuliers que des entreprises,
- sera directement et indirectement un acteur de la Télévision Numérique Terrestre (TNT), nouveau réseau de distribution qui devrait entrer en service courant 2003,
- prépare la distribution de ses contenus sur ADSL (ligne téléphonique à haut débit).

En outre, au travers de ses filiales, le Groupe TF1 distribue également de la vidéo et de la musique auprès du grand public et exerce une activité de négoce de droits audiovisuels.



TF1 - Producteur

La loi de privatisation impose à TF1 de produire et/ou coproduire des produits audiovisuels. Au-delà de ces obligations, le Groupe, au travers de ses filiales, produit des films, des fictions, des documentaires, des variétés, mais aussi de la musique, des spectacles, des jeux... En effet, l'accès aux contenus reste un facteur clé de succès pour tout groupe de communication. Nous poursuivons et renforcerons cette politique et multiplierons les synergies entre les différentes composantes du Groupe afin d'optimiser l'utilisation de nos ressources en valorisant au mieux les programmes et services auxquels nous avons accès. Les coopérations développées en 2001 entre nos filiales dans les domaines de l'information, des variétés, de l'Internet ou des droits dérivés seront pleinement utilisées pour la mise en valeur de la Coupe du Monde de football qui sera l'événement marquant de 2002.

La volonté du Groupe est simple et claire : renforcer sa position de leader sur ses marchés, en poursuivant sa recherche d'excellence et d'innovation dans les domaines qui sont les siens.

3 - Point social

3.1 - Effectif

L'effectif permanent du Groupe TF1 au 31 décembre 2001 était de 2 902 collaborateurs répartis de la manière suivante : 1 330 personnes à TF1 SA, 242 à TF1 Publicité, 242 au sein des entités du pôle Edition-Distribution, 143 à LCI, 573 à Eurosport, 12 à Odyssée, 22 à TV Breizh, 28 à TF6 et Série Club, 133 dans les filiales des pôles Production et Droits audiovisuels, 24 à TPP, 29 à Studios 107, 100 à e-TF1 et 24 à Téléma.

	31.12.01	31.12.00	31.12.99
TF1	1 330	1 299	1 271
Filiales	1 572	1 298	978
	2 902	2 597	2 249



3.2 - Politique salariale, participation et épargne des salariés

La participation versée en 2001 au titre de l'exercice 2000 s'élève à 16,8 M€.

2 351 collaborateurs sont adhérents au PEE au 31 décembre 2001 (contre 2 121 personnes au 31 décembre 2000), soit 81 % des salariés permanents du Groupe. L'abondement versé par TF1 et ses filiales représente un montant de 6,3 M€.

Les salariés du Groupe TF1 ont pu bénéficier de l'augmentation de capital réservée aux collaborateurs du Groupe TF1 au titre de l'exercice 2001. 1 944 collaborateurs ont souscrit à cette nouvelle opération pour un montant total de 19 M€.

Les salariés du Groupe TF1 ont également pu souscrire à l'augmentation de capital réservée aux collaborateurs du groupe Bouygues lors de l'augmentation de capital réalisée par Bouygues au titre des années 2001 et 2002. C'est ainsi que 1 754 collaborateurs du Groupe TF1 ont adhéré à cette opération pour un montant total de 11,9 M€ pour les deux exercices.

3.3 - Formation professionnelle et relations écoles

Le Groupe TF1 a dispensé plus de 46 000 heures de formation, soit près de 2 725 stages répartis entre les différentes structures. En 2001, les dépenses de formation professionnelle ont représenté près de 3,5 % de la masse salariale¹.

Le Groupe TF1 a accueilli 601 stagiaires, dont 452 dans le cadre de sa politique de partenariat avec les écoles.

3.4 - 35 heures

Les négociations relatives à l'application des 35 heures ont débuté au dernier trimestre de l'année 1999. Au sein de TF1 SA, elles ont concerné les personnels permanents (personnels de production, journalistes, techniques et administratifs) et les personnels non permanents. L'accord sur les 35 heures, signé avec les partenaires sociaux, a pris effet au 1^{er} juin 2000. A la suite de ces accords, l'entreprise n'a pas souhaité modifier la politique salariale qui est la sienne depuis des années.

Les négociations relatives à l'application des 35 heures se sont achevées à TF1 SA au cours du premier semestre de l'année 2001. Seuls restaient à négocier l'accord spécifique à la vidéo mobile et celui des réalisateurs.

① Hubert Auriol
② Laurence Ferrari
③ Jet Set

(1) Chiffres formation Groupe TF1 prévisionnels au 25 février 2002 et hors TF6 et TV Breizh.





4 - Filiales et participations

4.1 - Création

Création de la société Transport Automatique de Produits Audiovisuels Spéciaux - TAPAS
Constitution, le 29 juin 2001, de la société par actions simplifiée TAPAS, au capital de 40 000 €, divisé en 2 500 actions de 16 € de valeur nominale chacune détenue par TF1 (99 %) et SYALIS (1 %).

Son objet social est d'assurer des prestations de toutes natures dans le domaine de la communication et de l'audiovisuel.

Création de la société - Tous Azimuts Production - TAP

Constitution, le 14 juin 2001, de la société par actions simplifiée TAP, au capital de 80 000 €, divisé en 5 000 actions de 16 € de valeur nominale chacune détenue à 100 % par TF1.

Son objet social est d'assurer des prestations de toutes natures dans le domaine de la production, l'achat et la vente de programmes audiovisuels, de films cinématographiques, d'œuvres musicales.

La dénomination sociale est devenue Tout Audiovisuel Production - TAP, suite à une décision de l'Assemblée de la société du 30 août 2001.

Création de la Société Internationale de Commercialisation de Cinéma, d'Images et de Services - SICCIS

Constitution, le 28 novembre 2001, de la société anonyme SICCIS, au capital de 40 000 €, divisé en 40 000 actions de 1 € de valeur nominale chacune détenue à 100 % par TF1.

Son objet social est la réalisation de tous projets de caractère industriel, commercial, financier, mobilier ou immobilier.

Création de la société Big Cash

Constitution, le 19 novembre 2001, de la société anonyme Big Cash, au capital de 80 000 €,

divisé en 80 000 actions de 1 € de valeur nominale chacune détenue à 100 % par TF1.

Son objet social est la production ou coproduction cinématographique de films.

Création de la société Transport Automatique de Produits Audiovisuels Spéciaux 2 - TAPAS 2
Constitution, le 15 novembre 2001, de la société par actions simplifiée TAPAS 2, au capital de 40 000 €, divisé en 40 000 actions de 1 € de valeur nominale chacune détenue à 100 % par TF1.

Son objet social est la création et l'exploitation de tout service de télévision, en langue française ou en langue étrangère, sur tout support, notamment hertzien, câble, satellite ou réseaux de télécommunication, utilisant toute technologie et norme connue ou inconnue à ce jour.

Création de la société Transport Automatique de Produits Audiovisuels Spéciaux 3 - TAPAS 3
Constitution, le 15 novembre 2001, de la société par actions simplifiée TAPAS 3, au capital de 40 000 €, divisé en 40 000 actions de 1 € de valeur nominale chacune détenue à 100 % par TF1.

Son objet social est la création et l'exploitation de tout service de télévision, en langue française ou en langue étrangère, sur tout support, notamment hertzien, câble, satellite ou réseaux de télécommunication, utilisant toute technologie et norme connue ou inconnue à ce jour.

4.2 - Acquisitions

Prise de participation dans les sociétés du groupe Eurosport

Le 30 janvier 2001, TF1 et ses filiales ont exercé leur droit de préemption leur permettant d'acquérir la totalité des titres détenus :
 ■ par les sociétés du groupe Canal + : 49 % dans Eurosport Sales Organisation (ESO), 49 % dans Société d'Administration et de Gestion de l'Audiovisuel Sportif (SAGAS) et 30 % dans TV Sport, pour un montant total de 309 M€,

■ par la société Havas Images : 34 % dans TV Sport, pour un montant de 56,3 M€.

Rachat par TF1 de la participation de Légende Entreprise dans la société Ballade Distribution (anciennement Légende Distribution)

Le 10 juillet 2001, TF1 a racheté la totalité de la participation de la société Légende Entreprise pour 0,16 €, ce qui porte sa participation dans le capital de la société à 62,5 % (y compris la participation de sa filiale SYALIS à hauteur de 37,27 %).

Rachat par TF1 de la participation de TF1 International dans la société Téléma

Le 29 juin 2001, TF1 a racheté la participation de TF1 International dans le capital de Téléma pour un montant de 9 220 116 € correspondant à 3 283 actions. A la suite de cette opération, TF1 détient 49 % du capital de Téléma.

Rachat par TF1 de la participation de France Télécom et France Télévision dans Télévision Par Satellite (TPS)

Le 27 décembre 2001, TF1 a signé avec France Télécom et France Télévision un accord de rachat de leur participation de 25 % dans TPS. Le montant payé pour l'acquisition des parts sociales et des comptes courants d'associés sera de 195 M€. A l'issue de cette opération, qui sera finalisée au cours du premier trimestre 2002, TF1 détiendra 50 % de TPS.

4.3 - Restructuration d'Eurosport

Moins de 10 ans après le lancement d'Eurosport, TF1 est depuis le 30 janvier 2001 l'actionnaire unique des sociétés constituant le programme Eurosport. Cette clarification de l'actionnariat a permis de simplifier le montage juridique des filiales formant le groupe Eurosport.

Les opérations juridiques conduisant à la restructuration sont schématiquement les suivantes :

■ Le 30 avril 2001, TF1 Europe a acheté à SYALIS les 59 406 actions que SYALIS détenait dans ESO (0,1 %).

- Le 2 novembre 2001, TF1 Europe a acheté au consortium les 1 250 actions que le consortium détenait dans SETS (50 %).
- Le 31 décembre 2001, TF1 Europe :
 - absorbe ESO et adopte la nouvelle dénomination sociale Eurosport,
 - Eurosport procède à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 150 M€, par compensation de créances de TF1 ; le capital est porté de 3 150 000 € à 153 150 000 €,
 - Eurosport acquiert 76 500 actions (51 % du capital) de TV Sport auprès de TF1, par apport, pour une valeur de 64 680 750 €, et augmentation en conséquence du capital d'Eurosport d'un montant de 51 631 710 € pour rémunérer TF1 en lui attribuant ses actions nouvelles émises avec une prime de 13 049 040 € ; le capital est porté de 153 150 000 € à 204 781 710 €,
 - Eurosport acquiert 73 500 actions (49 % du capital) de TV Sport auprès de TF1, par ordre de mouvement, pour une valeur de 62 144 250 €,
 - Eurosport procède à une réduction de son capital d'un montant de 204 372 146,58 €, par diminution de la valeur nominale de chaque action ramenée de 15 € à 0,03 € et affectation à un compte « réserve spéciale provenant de la réduction de capital » d'une somme de 14,97 € sur chaque action ; le capital est ainsi ramené de 204 781 710 € à 409 563 €,
 - Eurosport absorbe SAGAS et augmente son capital d'un montant de 48 757 € pour rémunérer TF1 en lui attribuant ses actions nouvelles ; le capital est ainsi porté de 409 563 € à 458 320 €.

4.4 - Cession

Cession de participation dans World On Line France (WOLF)

Suite à la modification de l'actionnariat de WOLI (World On Line International), TF1 a souhaité se désengager de WOLF et a ainsi cédé, le 27 juin 2001, à WOLI sa participation pour un montant de 7 577,88 €, correspondant à 117 004 actions.

4.5 - Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice

Le 27 décembre 2001, TF1 a signé avec France Télécom et France Télévision un accord de rachat de leur participation de 25 % dans TPS. Le montant payé pour l'acquisition des parts sociales et des comptes courants d'associés sera de 195 M€. A l'issue de cette opération, qui sera finalisée au cours du premier semestre 2002, TF1 détiendra 50 % de TPS.

L'incidence de cette opération, et de la consolidation du groupe TPS par la méthode de l'intégration proportionnelle, sur le bilan et le compte de résultat du Groupe TF1, peut être estimée de la manière suivante (bilan et compte de résultat retraités au 31 décembre 2001) :

Bilan simplifié TF1 et TF1 + TPS pro forma au 31 décembre 2001 en millions d'euros :

ACTIF	TF1	TF1 + TPS Pro forma	PASSIF	TF1	TF1 + TPS Pro forma
Actif immobilisé net	752,7	1 090,8	Capitaux propres	770,4	738,7
			Autres capitaux permanents	205,0	141,2
Actif circulant	1 596,9	1 652,0	Emprunts et dettes financières CT	210,0	602,4
Comptes de régularisation, impôts différés	141,9	169,1	Dettes d'exploitation	1 270,0	1 374,2
			Comptes de régularisation	36,1	55,4
TOTAL	2 491,5	2 911,9	TOTAL	2 491,5	2 911,9

Compte de résultat simplifié TF1 et TF1 + TPS pro forma au 31 décembre 2001 en millions d'euros :

	TF1	TF1 + TPS Pro forma
Chiffre d'affaires	2 282,2	2 490,2
Total des produits d'exploitation	2 325,1	2 536,9
Total des charges d'exploitation	(1 949,2)	(2 202,2)
dont amortissements et provisions	(118,0)	(164,1)
Résultat d'exploitation	375,9	334,7
Résultat financier	(18,0)	(32,7)
Résultat net (part du Groupe)	210,3	178,6

Par ailleurs, la consolidation de 50 % du groupe TPS par la méthode de l'intégration proportionnelle au 31 décembre 2001 aurait pour conséquence d'augmenter les engagements hors bilan donnés et reçus du Groupe TF1 à raison de 273,5 M€.

① La vérité si je mens 2
② Le dîner de cons



5 - Capital

5.1 - Le titre

L'action TF1 clôture l'année boursière 2001 à 28,4 € et affiche une baisse de 51 % sur un an, soit une capitalisation boursière de 6,0 Mds €. Sur la même période, le CAC 40 affiche une baisse de 22 %.

La liquidité du titre a augmenté, avec une moyenne d'échanges quotidiens d'environ 890 000 titres. L'action TF1 a offert un rendement avant impôt d'environ 20 % par an (avoir fiscal compris) par rapport à son cours d'introduction de 2,51 € (retraité de l'effet de la division par dix du nominal), le 24 juillet 1987.

5.2 - Achat en Bourse

Dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 15 mai 2001 et conformément aux objectifs que la société s'était fixés, TF1 a procédé, au titre de l'exercice 2001, à l'achat de 251 537 actions pour compenser l'effet dilutif résultant de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

5.3 - Montant - Catégorie de titres

Opération	Prix d'émission par action		Nombre d'actions		Montant du capital social après augmentation
	Nominal	Prime	Emises	Cumulées	
29/10/99 Augmentation de capital réservée aux salariés	10 francs	969,21 francs	118 316	21 118 316	211 183 160 francs
Opération	Valeur nominale par action		Nombre d'actions		Montant du capital social
	Nominal	Élévation	Emises	Cumulées	
01/01/00 Conversion du capital en € a) Augmentation du capital b) Conversion	10 francs 2 euros	3,11914 francs 0	0 0	21 118 316 21 118 316	277 054 144,17 francs 42 236 632 euros
20/06/00 Division du nominal	0,2 euro	0	0	211 183 160	42 236 632 euros
20/12/01 Augmentation de capital réservée aux salariés	0,2 euro	23,21 euros	812 919	211 996 079	42 399 216 euros

A la suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés qui a donné lieu à la création de 812 919 actions nouvelles en décembre 2001 ; le capital de Télévision Française 1 est passé à 42 399 215,80 €, entièrement libéré, divisé

en 211 996 079 actions de 0,2 € nominal chacune. Il n'existe ni certificat d'investissement, ni action à dividende prioritaire, ni action à droit de vote double.

5.4 - Gestion des titres

TF1, en tant que société émettrice, assure la gestion de son service titres et de son service financier.

5.5 - Actionnariat

A la connaissance du Conseil, la structure de l'actionnariat au 28 décembre 2001 était la suivante :

	28 décembre 2001 en capital	28 décembre 2001 en droits de vote
Bouygues	41,7 %	41,9 %
Société Générale	1,4 %	1,5 %
Total actionnaires agissant de concert⁽¹⁾	43,1 %	43,4 %
Autres France ⁽²⁾	28,1 %	28,3 %
Dont salariés	2,9 %	3,0 %
Autocontrôle et Autodétention	0,7 %	0,0 %
Europe (hors France) ⁽³⁾	15,6 %	15,7 %
Autres ⁽³⁾	12,5 %	12,6 %
Total	100 %	100 %

(1) Concert déclaré à Euronext le 23 février 1994 (avis Euronext n° 94-600).

(2) Incluant les porteurs non identifiés (environ 13 %).

(3) Estimations relevé Euroclear au 28 décembre 2001.

Le nombre d'actionnaires est estimé à plus de 100 000.

d'autres actionnaires possédant plus de 5 % du capital de TF1.

Le 4 juin 2001, l'investisseur anglo-saxon, Putnam Investment Management Llc. & The Putnam Advisory Company a informé TF1 détenir plus de 5 % de son capital au travers de plusieurs fonds. A la connaissance de la société, il n'existe pas, au 31 décembre 2001,

La structure de l'actionnariat de TF1 n'a pas connu de changement significatif depuis 3 ans, tant en ce qui concerne la répartition du capital, des droits de vote ou des actions de concert.

- ① Le mariage de mon meilleur ami
- ② Gilmore
- ③ Confessions intimes
- ④ L'ainé des Ferchaux
- ⑤ Passiflore





5.6 - Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Les Assemblées Générales des 12 juin 1995 et 18 avril 2000 ont autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la société au profit du personnel et des dirigeants de TF1 et de ceux des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du code de commerce.

Dans le cadre du plan 6, le Conseil d'Administration a octroyé :

- 300 000 options, au mandataire social de TF1,
- 520 000 options, aux dix salariés non mandataires sociaux de TF1 ayant reçu le plus grand nombre d'options.

Les mandataires sociaux et les salariés de la société n'ont pas reçu au cours de l'exercice 2001 des options consenties par des sociétés liées à la société dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du code de commerce ou par des sociétés contrôlées par la société au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce.

Après division du nominal	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6
Date d'Assemblée	12/06/95	12/06/95	12/06/95	12/06/95	18/04/00	18/04/00
Date du Conseil d'Administration	10/10/95	08/04/97	18/03/98	20/09/99	06/12/00	11/12/01
Nature du plan	Achat	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 705 000 actions	2 270 000 actions	2 300 000 actions	2 300 000 actions	840 000 actions	1 961 300 actions
Nombre d'options consenties aux dirigeants¹	750 000	955 000	930 000	720 000	0	430 000
Point de départ d'exercice des options	à l'issue de la période d'indisponibilité					
Date d'expiration	7 ans après la date d'attribution (= date du Conseil)					
Prix de souscription	7,33 €	7,97 €	10,02 €	23,27 €	53,04 €	27,80 €
Modalités d'exercice	Indisponibilité 1 an, exercable pendant les 4 ans suivants par tranche cumulative d'un quart	Levée à partir du 3 ^e anniversaire Cessibilité à partir du 5 ^e anniversaire	Levée à partir du 3 ^e anniversaire Cessibilité à partir du 5 ^e anniversaire	Levée à partir du 3 ^e anniversaire Cessibilité à partir du 5 ^e anniversaire	Levée à partir du 3 ^e anniversaire Cessibilité à partir du 4 ^e anniversaire	Levée à partir du 3 ^e anniversaire Cessibilité à partir du 4 ^e anniversaire
Nombre d'options exercées en 2001	120 270 ²	-	-	-	-	-
Nombre d'options exercées par les dirigeants¹ en 2001	30 000	-	-	-	-	-

(1) Voir composition actuelle mentionnée en page 4 de la brochure chiffres clés.

(2) Dont 60 270 options exercées par les salariés non mandataires sociaux ayant exercé le plus grand nombre d'options en 2001.

5.7 - Intérêts des dirigeants dans le capital

Président-Directeur Général

La rémunération brute fixe (avantages en nature inclus, mais hors rémunération variable, y compris TPS pour 304 898 €) versée par la société en 2001 à Patrick LE LAY, Président-Directeur Général, s'est élevée à 786 942 €. La rémunération brute variable au titre de l'année 2001 versée en 2002 par la société s'élève à 784 808 €.

Par ailleurs, Patrick LE LAY a perçu, en 2001, 15 244,90 €, au titre des jetons de présence versés à raison des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe.

Jetons de présence

En 2001, les jetons de présence, qui s'élèvent à 175 316,35 €, ont été versés à l'ensemble des Administrateurs ainsi qu'il suit :

Patricia BARBIZET	13 720,41 €
Martin BOUYGUES	15 244,90 €
Corinne CHEVRETON (Représentant le personnel)	15 244,90 €
Philippe CITERNE	15 244,90 €
Claude COHEN	15 244,90 €
Michel DERBESSE	13 720,41 €
Patrick LE LAY	15 244,90 €
Philippe MONTAGNER	13 720,41 €
Etienne MOUGEOTTE	15 244,90 €
Jean-Pierre PERNAUT (Représentant le personnel)	13 720,41 €
Olivier POUPART-LAFARGE	13 720,41 €
Alain POUYAT	15 244,90 €

Les jetons de présence des administrateurs représentants du personnel ont été versés aux organisations syndicales.

6 - Affectation et répartition des résultats de Télévision Française 1 (société mère)

Dans les résolutions qui sont soumises à votre approbation, nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2001 et, après avoir constaté l'existence de bénéfices disponibles de 351 543 800,59 €, compte tenu du bénéfice net de l'exercice de 276 227 636,64 € et du Report à nouveau de 75 316 163,95 €, de décider l'affectation et la répartition suivantes proposées par le Conseil d'Administration :

Affectation au poste Réserve légale (ainsi dotée à hauteur de 10 % du capital)	16 258,38 €
Affectation au poste Autres réserves	140 000 000,00 €
Distribution d'un dividende de (soit un dividende net de 0,65 € par action de 0,2 € valeur nominale, assorti d'un avoir fiscal ¹)	137 797 451,35 €
Affectation du solde au Report à nouveau	73 730 090,86 €

(1) Le dividende à répartir au titre de l'exercice ouvre droit à un avoir fiscal égal à :

- 50 % des sommes nettes distribuées, si l'utilisateur est une personne physique,
- 15 % des sommes nettes distribuées, si l'utilisateur est une personne morale.

L'avoir fiscal demeure fixé à 50 % des sommes distribuées lorsqu'il est destiné à être utilisé dans le cadre du régime mère et filiales.

Le dividende pourrait être mis en paiement à compter du 26 avril 2002.

Nous vous demandons d'autoriser à porter au compte Report à nouveau le montant des dividendes afférents aux actions que TF1 pourrait détenir pour son propre compte, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du code de commerce.

Nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices, les dividendes versés au titre des exercices 1998, 1999 et 2000 ont été respectivement de 0,34 €, 0,46 € et 0,65 € net par action, d'une valeur nominale de 0,2 € ; les avoirs fiscaux correspondants, sur la base d'un taux de 50 %, ont été respectivement de 0,17 €, 0,23 € et 0,33 €, étant précisé que les montants rappelés au titre des exercices 1998 et 1999 ont été ajustés afin de tenir compte de l'opération de division par dix de la valeur nominale des actions ayant eu lieu le 21 juin 2000.

① Méditerranée

② Les petites crapules

③ Eurosport

7 - Résolutions

Vos Commissaires aux Comptes vous communiqueront leurs rapports sur les comptes de l'exercice 2001 et sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons :

- d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2001, l'affectation et la répartition des résultats et les conventions et opérations visées à l'article L. 225-38 du code de commerce, mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
- de donner quitus de sa gestion au Conseil,
- de prendre acte de la présentation d'opérations concernant des options de souscription ou d'achat d'actions consenties ou levées en 2001,

- de renouveler, pour deux années, le mandat d'Administrateur d'Alain POUYAT, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée,
- de constater l'élection des Administrateurs Représentants du Personnel,
- d'autoriser la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, permettant à votre société d'acheter en Bourse ses propres actions. Le rachat a pour finalité soit la régularisation du cours de Bourse, soit l'attribution aux salariés, soit leur conservation, soit leur transfert dans le cadre d'opérations financières, soit leur annulation sous réserve de l'adoption de la 14^e résolution (partie extraordinaire) pour notamment racheter un nombre d'actions correspondant à celles à émettre dans le cadre des plans d'options de souscription ou d'une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés. Cette acquisition éventuelle serait limitée à 10 % du capital social. Le prix maximum d'achat par action serait fixé à 100 € et le prix minimum de vente par action à 10 €,

- d'annuler l'autorisation (non utilisée) donnée par votre Assemblée du 18 avril 2000 et d'autoriser votre Conseil, pour une durée de 26 mois, à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires à concurrence d'un milliard deux cents millions d'euros.

Ci-joint, nous vous remettons le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration



1 La vérité si je mens 2

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	1997	1998	1999	2000	2001
1 - Situation financière en fin d'exercice (en €)					
▶ a) Capital social	32 014 294	32 014 294	32 194 665	42 236 632	42 399 216
▶ b) Nombre d'actions émises	21 000 000	21 000 000	21 118 316	211 183 160	211 996 079
▶ c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
2 - Résultat global des opérations effectives (en €)					
▶ a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 112 369 346	1 162 190 073	1 285 997 333	1 491 806 305	1 431 613 565
▶ b) Bénéfice avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	172 569 329	211 322 398	311 225 175	596 567 739	442 366 777
▶ c) Impôt sur les bénéfices	51 378 055	77 376 899	103 988 111	150 087 760	126 152 134
▶ d) Participation des salariés	3 076 990	4 066 042	10 344 406	13 511 247	11 592 039
▶ e) Bénéfice après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	90 566 769	140 271 944	178 747 652	358 132 161	276 227 636
▶ f) Montant des bénéfices distribués	51 222 870	70 431 446	97 144 254	137 269 054	137 797 451 ²
3 - Résultat des opérations réduit à une seule action (en €)					
▶ a) Bénéfice après impôt et participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	5,62	6,18	9,32	2,05	1,44
▶ b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	4,31	6,68	8,46	1,70	1,30
▶ c) Dividende versé à chaque action	2,44	3,35	4,60	0,65	0,65 ²
4 - Personnel					
▶ a) Nombre de salariés	1 220	1 209	1 271	1 299	1 330
▶ b) Montant de la masse salariale (en €)	91 567 251	92 104 170	94 352 055	97 677 913	98 448 241
▶ c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en €)	39 466 125	39 988 069	42 283 355	43 173 430	43 930 772

(1) Après division par 10 du nominal le 21 juin 2000.

(2) Dividende soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

RÉPARTITION DU COÛT
DE LA GRILLE

PRÉSENTATION ANALYTIQUE DU COMPTE
DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

RAPPORTS GÉNÉRAUX
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT SPÉCIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTES CONSOLIDÉS
Bilan
Compte de résultat
Tableau de financement
Annexe

COMPTES TF1 SA
Bilan
Compte de résultat
Tableau de financement
Annexe

2
3
4
5
6
19

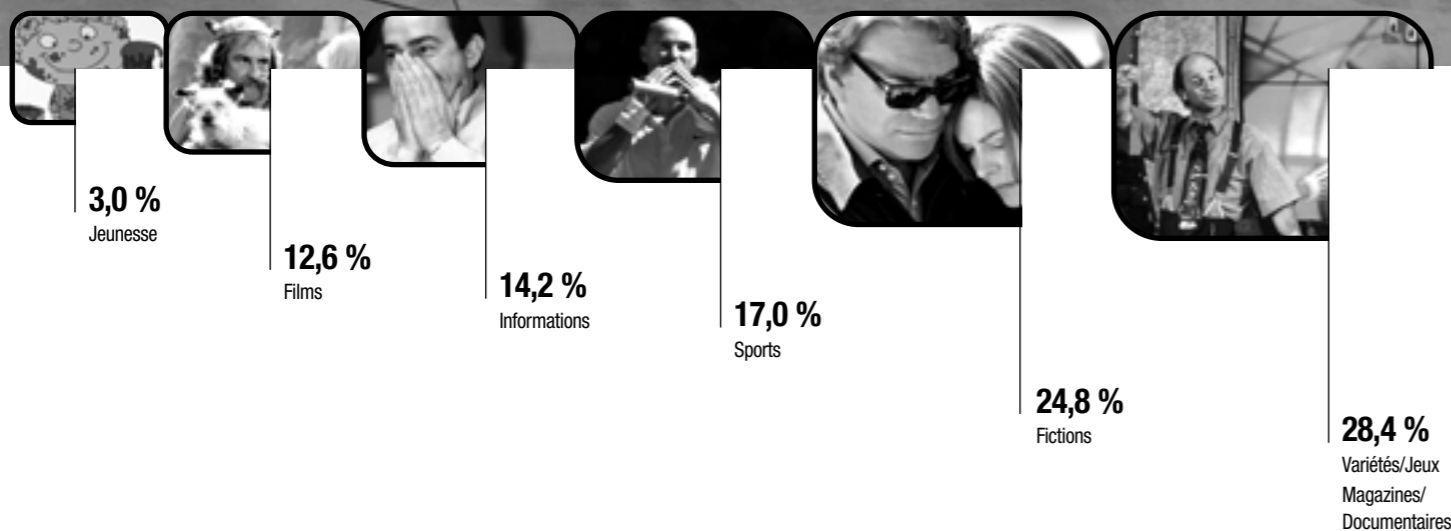
Informations
financières
en euros



Informations
Juridiques



Répartition
du coût
de la grille
2001



(en millions d'euros)

Antenne TF1

	2001	2000	1999 Pro forma
Recettes de Publicité	1 496,9	1 570,9	1 351,3
Coût de la régie	(82,6)	(86,9)	(90,1)
RÉCETTES NETTES DIFFUSEUR	1 414,3	1 484,0	1 261,2
Prélèvements obligatoires			
- Auteurs	(58,1)	(60,6)	(51,5)
- CNC	(73,9)	(74,6)	(67,4)
Coût de diffusion			
- TDF, Satellites, Circuits	(54,5)	(56,3)	(54,5)
Coût de la grille	(770,1)	(741,2)	(724,0)
MARGE BRUTE GRILLE	457,7	551,3	363,8
Recettes diversification et divers	822,2	696,8	484,2
Autres charges d'exploitation	(786,0)	(676,2)	(458,6)
Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises)	(118,0)	(148,7)	(97,0)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	375,9	423,2	292,4
RÉSULTAT FINANCIER	(18,0)	18,0	1,7
RÉSULTAT COURANT	357,9	441,2	294,1
Résultat exceptionnel	4,6	(0,4)	4,3
Amortissement des écarts d'acquisition	(3,5)	(2,3)	(3,5)
Impôts	(122,7)	(154,8)	(98,1)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(24,9)	(33,0)	(37,9)
RÉSULTAT NET	211,4	250,7	158,9
Part des minoritaires	(1,1)	(0,4)	(0,5)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	210,3	250,3	158,4

Les informations complémentaires fournies par la présentation analytique du compte de résultat consolidé ne se substituent pas aux informations fournies en annexe des comptes consolidés, mais permettent d'apprécier les deux composantes principales du Groupe TF1 :

- activités liées à la diffusion du programme TF1,
- activités liées à la diversification.

1 RECETTES NETTES DIFFUSEUR

Elles sont composées des recettes nettes facturées aux annonceurs par la régie publicitaire TF1 Publicité, sous déduction de ses coûts de fonctionnement.

2 MARGE BRUTE GRILLE

Elle est composée de quatre éléments :
Recettes nettes diffuseurs (voir ci-dessus)
Prélèvements obligatoires

Ces prélèvements sont basés sur tout ou partie du chiffre d'affaires publicité :

- les redevances versées aux Sociétés des Auteurs,
- la contribution au Fonds de Soutien du Cinéma (CNC).

Coût de diffusion

Il s'agit de l'ensemble des coûts nécessaires à la mise en œuvre de la diffusion du programme de TF1.

Coût de la grille

Ce sont les coûts internes et externes des programmes diffusés. Ces coûts incorporent les charges relatives aux droits de diffusion échus ou réformés.

3 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Il est établi à partir de la marge brute de la grille et prend en compte, d'une part, les recettes de la diversification ainsi que les recettes d'exploitation diverses et, d'autre part, les charges d'exploitation relatives aux activités de diversification ainsi que les charges d'exploitation résiduelles non comprises dans le coût de la grille. Il correspond au résultat d'exploitation du compte de résultat consolidé.

4 AUTRES RÉSULTATS

Ce sont ceux du compte de résultat consolidé.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2001**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Télévision Française 1 établis en euros, tels qu'ils sont présentés aux pages 18 à 29 du rapport financier,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après. Nous certifions que les comptes annuels, établis selon les principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et aux détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 5 mars 2002

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUÉRARD **RSM SALUSTRO REYDEL**
Jacques VILLARY Michel ROSSE Edouard SALUSTRO Xavier PAPER

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**Exercice clos le 31 décembre 2001**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Télévision Française 1 établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils sont présentés aux pages 6 à 17 du rapport financier.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis selon les principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 5 mars 2002

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUÉRARD **RSM SALUSTRO REYDEL**
Jacques VILLARY Michel ROSSE Edouard SALUSTRO Xavier PAPER

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES TF1**Exercice clos le 31 décembre 2001**

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'aurorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 CONVENTION CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE ET PRÉALABLEMENT AUTORISÉE**Avec la société Bouygues**

Le Conseil d'administration du 11 décembre 2001 a autorisé la signature d'une convention de sous-location aux termes de laquelle TF1 s'engage à sous-louer à Bouygues des locaux équipés d'une surface de 89 m² situés dans l'immeuble "Le Levant" à Boulogne-Billancourt moyennant un loyer mensuel hors taxe de 6 408 €. Au titre de l'exercice 2001 un montant de 5 569 € a été facturé.

Administrateurs concernés : Messieurs Martin BOUYGUES, Michel DERBESSE, Philippe MONTAGNER, Patrick LE LAY, Olivier POUPART-LAFARGE et Alain POUYAT et Madame Patricia BARBIZET.

2 CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec des filiales du Groupe

Les conventions de mise à disposition de structures fonctionnelles, en date du 15 novembre 1999, prévoient la facturation de prestations spécifiques fournies à la demande des filiales par les structures fonctionnelles (management, ressources humaines, juridique, finance) et d'une quote-part du montant résiduel des frais des structures fonctionnelles augmentés du montant facturé par la société Bouygues à la société TF1 dans le cadre de la convention de services communs conclue entre ces dernières. Cette quote-part est déterminée par l'application de clés de répartition (effectifs et chiffre d'affaires) spécifiques à chaque nature de coûts.

Au titre de l'exercice 2001, outre des prestations spécifiques à des conditions de marché, la société TF1 a facturé à certaines de ses filiales une quote-part résiduelle des frais de structures fonctionnelles, telle que définie par les présentes conventions, qui s'établit comme suit :

	Montant H.T. (en milliers d'euros)
TF1 PUBLICITE	13 127
EUROSPORT	2 484
TV SPORT	518
TF1 ENTREPRISES	370
TF1 VIDEO	1 365
LA CHAINE INFO	535
UNE MUSIQUE	86
TF1 MUSIC	16
e-TF1	180
TELESHOPPING	765
TF1 FILMS PRODUCTION	403
STUDIOS 107	207
TF1 INTERNATIONAL	472
ODYSSEE	83
TF1 PUBLICITE PRODUCTION	145
TAP	15
ALMA PRODUCTION	3
TOTAL	20 774

Avec la société Bouygues

La convention de services communs en matière de management, ressources humaines, droit des sociétés, informatique, conseil et finance, en date du 8 octobre 1997, conclue entre les sociétés TF1 et Bouygues, prévoit la facturation de prestations spécifiques fournies à la demande de TF1 par les services communs et d'une quote-part du montant résiduel des frais de services communs. Cette quote-part, déterminée par l'application de clés de répartition (effectifs, capitaux permanents et chiffre d'affaires) spécifiques à chaque nature de coûts, ne peut excéder 0,45 % du chiffre d'affaires consolidé hors taxes de TF1.

Au titre de l'exercice 2001, le montant facturé par Bouygues, qui n'inclut aucune prestation spécifique telle que définie par la présente convention, s'est élevé à 5,2 millions d'euros.

Avec la société Bouygues Relais

Aux termes d'une convention de trésorerie, en date du 1^{er} février 2001, établie aux mêmes conditions que la convention signée le 1^{er} décembre 1999, la société TF1 a la possibilité de prêter ses disponibilités de trésorerie à la société Bouygues Relais et de bloquer une partie de ce prêt pour une période correspondant à un mois civil. La rémunération prévue par cette convention est conforme aux conditions du marché.

Au cours de l'exercice 2001, la rémunération perçue par TF1 en application de cette convention s'est élevée à 111 milliers d'euros.

Paris, le 5 mars 2002

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUÉRARD **RSM SALUSTRO REYDEL**
Jacques VILLARY Michel ROSSE Edouard SALUSTRO Xavier PAPER

ACTIF (en milliers d'euros)				31.12.01	31.12.00	31.12.99
	Annexe	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Pro forma Net
Immobilisations incorporelles		1 060 352	624 724	435 628	133 155	118 770
Droits audiovisuels	2.3 et 3.1	676 554	597 498	79 056	82 510	118 141
Autres immobilisations incorporelles	2.4 et 3.2	383 798	27 226	356 572	50 645	629
Ecart d'acquisition	2.5 et 3.3	144 417	24 768	119 649	46 114	1 769
Immobilisations corporelles	2.6 et 3.4	369 507	197 964	171 543	175 519	163 011
Terrains		45 741	0	45 741	45 740	45 740
Constructions		57 945	18 372	39 573	42 014	44 453
Autres immobilisations corporelles		265 821	179 592	86 229	87 765	72 818
Immobilisations financières	3.5	32 943	7 061	25 882	15 906	9 486
Titres mis en équivalence		1 786	0	1 786	2 570	31
Participations et créances rattachées		9 253	5 055	4 198	1 668	8 303
Autres immobilisations financières		21 904	2 006	19 898	11 668	1 152
ACTIF IMMOBILISÉ		1 607 219	854 517	752 702	370 694	293 036
Programmes et droits de diffusion	2.7 et 3.6	696 076	102 773	593 303	490 784	461 998
Matières premières et approvisionnements		16 183	3 934	12 249	6 397	4 879
Créances clients et comptes rattachés		630 663	5 754	624 909	533 757	406 587
Autres créances	3.7 et 3.14	351 951	17 128	334 823	313 067	236 690
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	2.8 et 3.8	31 749	168	31 581	345 116	288 396
ACTIF CIRCULANT		1 726 622	129 757	1 596 865	1 689 121	1 398 550
Comptes de régularisation et assimilés	3.16	97 473	0	97 473	40 151	37 101
Impôts différés	2.11 et 3.13	44 459	0	44 459	42 078	36 485
TOTAL DE L'ACTIF		3 475 773	984 274	2 491 499	2 142 044	1 765 172

PASSIF (en milliers d'euros)				31.12.01	31.12.00	31.12.99
	Annexe					Pro forma
Capital			42 399	42 237		32 195
Primes liées au capital			36 350	17 482		17 482
Ecart de réévaluation			0	0		4 681
Réserves consolidées			481 359	374 889		317 640
Résultat net (part du Groupe)			210 289	250 265		158 355
Capitaux propres	3.9		770 397	684 873		530 353
Intérêts minoritaires	3.10		269	(856)		280
Subventions d'investissement	2.9 et 3.11		6 214	5 388		7 817
Provisions pour risques et charges	2.10 et 3.12		135 558	150 737		117 939
Impôts différés	2.11 et 3.13		62 982	56 156		50 628
Emprunts et dettes financières à long terme			0	0		62 009
CAPITAUX PERMANENTS			975 420	896 298		769 026
Emprunts et dettes financières à court terme ⁽¹⁾	3.14		209 963	9 727		23 929
Fournisseurs et comptes rattachés	3.14		776 309	643 188		499 908
Autres dettes	3.14 et 3.15		493 716	564 954		455 464
DETTES			1 479 988	1 217 869		979 301
Comptes de régularisation et assimilés	3.16		36 091	27 877		16 845
TOTAL DU PASSIF			2 491 499	2 142 044		1 765 172
(1) Dont concours bancaires courants			20 156	48		67

(en milliers d'euros)		2001	2000	1999 Pro forma
	Annexe			
Produits d'exploitation		2 325 122	2 270 253	1 854 600
Recettes de Publicité	2.12	1 617 678	1 654 598	1 388 226
TF1		1 496 911	1 570 875	1 351 310
AUTRES		120 767	83 723	36 916
Recettes de la diversification		632 815	544 094	387 505
Ventes de prestations techniques		31 703	21 583	36 950
Divers		42 926	49 978	41 919
Charges d'exploitation		(1 949 172)	(1 846 966)	(1 562 257)
Consommation de production externe		(461 728)	(438 766)	(408 964)
Variation du stock de production propre		(9 262)	(2 361)	(5 255)
Charges de personnel		(303 487)	(256 173)	(230 193)
Autres charges d'exploitation	4.1	(1 056 663)	(1 001 022)	(820 847)
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises)				
- amortissements		(100 135)	(109 890)	(88 252)
- provisions		(17 897)	(38 754)	(8 746)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		375 950	423 287	292 343
Produits financiers		25 950	40 500	13 722
Charges financières		(43 996)	(22 505)	(11 994)
RÉSULTAT FINANCIER	4.2	(18 046)	17 995	1 728
RÉSULTAT COURANT		357 904	441 282	294 071
Résultat exceptionnel	4.3	4 572	(376)	4 258
Amortissement des écarts d'acquisition		(3 545)	(2 352)	(3 451)
Impôt sur les bénéfices	4.4	(122 667)	(154 830)	(98 069)
Quote-part des sociétés mises en équivalence	4.5	(24 879)	(33 030)	(37 926)
RÉSULTAT NET		211 385	250 694	158 883
Part des minoritaires		(1 096)	(429)	(528)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	4.6	210 289	250 265	158 355
Nombre d'actions en circulation (en milliers)		210 207	210 189	210 032
Résultat net par action (en euros)		1,00	1,19	0,75
Résultat net dilué par action (en euros)		0,99	1,16	0,74

(en milliers d'euros)		2001	2000	1999 Pro forma
	Annexe			
1 Opérations d'exploitation				
Résultat net		211 385	250 693	158 882
Amortissements et provisions		110 438	118 256	91 075
• Immobilisations incorporelles	3.1 et 3.2	76 648	80 989	63 635
• Immobilisations corporelles	3.4	35 308	25 628	23 421
• Immobilisations financières	3.5	(717)	4 429	(40)
• Charges à répartir		187	112	624
• Ecart d'acquisition		6 858	2 352	3 451
• Provisions pour risques et charges		(7 846)	4 746	(16)
Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat		(9 121)	(9 442)	(8 515)
Charges à répartir		(83)	(84)	(63)
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	4.3	165	646	(295)
Variation des impôts différés	4.6	5 148	(1 375)	(3 316)
Quote-part des sociétés mises en équivalence		24 879	33 030	37 926
Capacité d'autofinancement		342 811	391 724	275 694
Stocks		(96 447)	(25 705)	(5 201)
Créances d'exploitation		(95 379)	(185 550)	(15 738)
Dettes d'exploitation		(26 542)	229 342	90 861
Avances nettes en provenance des tiers		353	5 836	(2 542)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation		(218 015)	23 923	67 380
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		124 796	415 647	343 074
2 Opérations d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3.1 et 3.2	(73 157)	(56 814)	(77 498)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3.4	(23 097)	(40 176)	(17 695)
Cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières		4 755	8 912	1 529
Acquisitions de participations financières	3.5	(403 213)	(104 827)	(16 415)
Variation nette des autres immobilisations financières	3.5	(4 888)	(12 256)	13 539
Variation nette des dettes sur immobilisations		(11 596)	6 996	3 769
		(511 196)	(198 165)	(92 771)
Incidence des variations de périmètre et de change sur la trésorerie		(1 219)	4 254	59 014
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS		(512 415)	(193 911)	(33 757)
3 Opérations de financement				
Augmentation des capitaux propres		21 617	7 013	24 538
Variation nette des dettes financières	3.14	176 265	(72 577)	(145 038)
Dividendes mis en paiement	3.9 et 3.10	(143 906)	(99 433)	(71 194)
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT		(53 976)	(164 997)	(191 694)
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE		(333 643)	56 739	117 623
Trésorerie au début de l'exercice		345 068	288 329	170 706
Variation de la trésorerie		(333 643)	56 739	117 623
Trésorerie à la clôture de l'exercice		11 425	345 068	288 329

1 LE GROUPE TF1**1.1 Présentation de la Société TF1**

En date du 16 avril 1987, la Société TF1 a été autorisée à utiliser pour 10 ans les fréquences qui lui étaient précédemment allouées en tant que société nationale de programme.

Par ailleurs, l'article 28.1 de la loi 94-88 du 1^{er} février 1994 stipule que les autorisations sont « reconduites » par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, hors appel à candidatures, dans la limite de deux fois et chaque fois pour une durée de 5 ans, [...] sauf s'[il] estime que la ou les sanctions dont le titulaire de l'autorisation a fait l'objet, ou que la ou les astreintes liquidées à son encontre, justifient, en raison de la gravité des agissements qui les ont motivées, que cette autorisation ne soit pas « reconduite hors appel à candidatures ». Le 26 mars 1996, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a reconduit automatiquement l'autorisation initiale d'utilisation de fréquences à TF1 pour une durée de 5 ans. TF1 bénéficie d'une reconduction « automatique » de cette autorisation, pour les années 2002 à 2007, par décision du CSA du 5 octobre 2001.

1.2 Comptes consolidés du Groupe

Les comptes consolidés comportent un certain nombre de retraitements par rapport aux comptes sociaux établis par TF1 SA et ses filiales. Ces retraitements portent essentiellement sur les parts de coproductions de programmes qui, dans les comptes consolidés, sont reclassées en actif circulant et prises en charge lors de la diffusion comme il est indiqué à la note 2.7 ci-après et sur les amortissements dérogatoires.

Titres non consolidés

Les sociétés peu significatives au niveau du Groupe ne sont pas consolidées.

1.3 Périmètre de consolidation

SOCIÉTÉ	FORME	CAPITAL ⁽¹⁾	DEVISE	NATIONALITÉ	ACTIVITÉ	% contrôle ⁽²⁾
FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT						
TF1 PUBLICITE	SASU	2 400	€	Française	Régie publicitaire TF1	100,00
TF1 FILMS PRODUCTION	SA	2 550	€	Française	Coproduction de films	100,00
TELESHOPPING	SASU	128	€	Française	Télé-achat	100,00
SYALIS SA	SASU	40	€	Française	Société financière	99,76
UNE MUSIQUE	SASU	40	€	Française	Edition musicale et phonographique	100,00
EUROSPORT	SASU	458	€	Française	Commercialisation du programme Eurosport hors France	100,00
TF1 PUBLICITE PRODUCTION	SARL	8	€	Française	Spots publicitaires et bandes-annonces	100,00
BANCO PRODUCTION	SA	1 950	€	Française	Production de programmes	100,00
PROTECREA	SA	1 500	€	Française	Production de programmes	100,00
TF1 ENTREPRISES	SASU	3 000	€	Française	Télématique, droits dérivés	100,00
STUDIOS 107	SASU	1 800	€	Française	Studios de production	100,00
SEBADO ⁽³⁾	SAS	40	€	Française	Exploitation de bases de données	100,00
CIC	SASU	118	€	Française	Exploitation de droits vidéo	100,00
SETS ⁽³⁾	SA	40	€	Française	Prestations de services pour Eurosport	100,00
ALMA PRODUCTION ⁽³⁾	SASU	80	€	Française	Production de programmes	100,00
LES FILMS DU JOUR	SASU	45	€	Française	Coproduction de films	100,00
TV SPORT	SA	2 325	€	Française	Commercialisation du programme Eurosport en France	100,00
EUROSPORT	AG	600	CHF	Suisse	Commercialisation du programme Eurosport en Suisse	100,00
EUROSPORT TELEVISION	BV	18	€	Néerlandaise	Commercialisation du programme Eurosport aux Pays-Bas	100,00
EUROSPORT TELEVISION	LTD	10	GBP	Anglaise	Commercialisation du programme Eurosport au Royaume-Uni	100,00
EUROSPORT TV	AB	100	SEK	Suédoise	Commercialisation du programme Eurosport en Suède	100,00
EUROSPORT MEDIA	GMBH	30	€	Allemande	Commercialisation du programme Eurosport en Allemagne	100,00
EUROSHOPPING	SCS	75	€	Française	Chaîne thématique de téléachat	100,00
TF1 DIGITAL	SA	99 132	€	Française	Holding du pôle chaînes thématiques	100,00
E-TF1	SCS	1 000	€	Française	Création/diffusion services Internet	100,00
LA CHAINE INFO	SCS	4 500	€	Française	Exploitation de La Chaîne Info	100,00
TF1 DEVELOPPEMENT	SA	38	€	Française	Développement des techniques numériques	99,76
TF1 MUSIC ⁽³⁾	SA	38	€	Française	Distribution de produits audiovisuels et de services interactifs	99,80
EUROSALES	SCS	225	€	Française	Régie publicitaire Eurosport	100,00
TF1 VIDEO	SASU	3 095	€	Française	Exploitation de droits vidéo	100,00
PARMENTIER PRODUCTION	SARL	514	€	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00
TF1 INTERNATIONAL	SA	37 500	€	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00
GROUPE GLEM	SA	40	€	Française	Société financière	72,80
GLEM	SA	150	€	Française	Production de programmes	96,80
BAXTER	SA	38	€	Française	Edition musicale et phonographique	95,08
GLEM REPORTAGES	SARL	8	€	Française	Agence de presse	100,00
GLEM FILM	SA	80	€	Française	Coproduction de films	99,81
TOUT AUDIOVISUEL PRODUCTION	SASU	80	€	Française	Production de programmes	100,00
MIKADO	SARL	8	€	Française	Relations publiques et promotion d'artistes	75,20
LES NOUVELLES EDITIONS TF1	SAS	250	FRF	Française	Edition littéraire	51,00
STE D'EXPLOITATION DE DOCUMENTAIRES	SCS	8	€	Française	Chaîne thématique documentaire	100,00
COGELDA	SASU	9 638	€	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00
LES FILMS ARIANE	SASU	80	€	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00
REGIE CASSETTE VIDEO	SASU	40	€	Française	Exploitation de droits vidéo	100,00
CIBY DA	SA	9 294	€	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00
GIE APHELIE	GIE	-	-	Française	Crédit-bail immobilier	95,00
QUAI SUD ⁽³⁾	SAS	40	€	Française	Production de programmes	60,00
QUAI SUD TV ⁽³⁾	SARL	153	€	Française	Production de programmes	60,00
FILIALES INTÉGRÉES PROPORTIONNELLEMENT						
TF6	SCS	80	€	Française	Chaîne thématique généraliste	50,00
TF6 GESTION	SA	80	€	Française	Gérante de TF6	50,00
SERIE CLUB (EXTENSION TV) ⁽³⁾	SA	50	€	Française	Chaîne thématique (séries)	50,00
FILM PAR FILM	SA	10 000	FRF	Française	Production d'œuvres audiovisuelles	50,00
TELEMA	SA	766	€	Française	Production d'œuvres audiovisuelles	49,00
FILIALES MISES EN ÉQUIVALENCE						
TV BREIZH	SA	15 000	€	Française	Chaîne thématique	22,00
TPS	SNC	1 800	€	Française	Commercialisation du programme TPS	25,00
TPS GESTION	SA	93	€	Française	Gérant de TPS	24,99
TCM DA	SNC	240	€	Française	Exploitation de droits audiovisuels	34,00
TCM GESTION	SA	40	€	Française	Gérant de TCM DA	34,00

(1) En milliers d'unités monétaires locales.

(2) Il n'existe pas de différence significative entre le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt.

(3) Sociétés consolidées pour la première fois en 2001, sans incidence significative sur les données financières du Groupe TF1.

2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES**2.1 Principes généraux**

Les comptes consolidés du Groupe TF1 ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France, notamment le règlement du Comité de la Réglementation Comptable 99-02 qui a été homologué par l'arrêté interministériel du 22 juin 1999.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés 2001 sont identiques à ceux des exercices 2000 et 1999. Les états financiers de l'exercice 1999 ont fait l'objet d'un retraitement pro forma, en particulier pour tenir compte de la première consolidation en 2000 du GIE APHELIE (entité *ad hoc* au sens de l'article 10 052 du règlement précité) auprès duquel TF1 a pris en crédit-bail, en juin 1994, l'immeuble qu'elle occupe depuis 1992, 1, quai du Point du Jour à Boulogne-Billancourt (92).

2.2 Comparabilité des comptes consolidés

• En raison principalement de la première consolidation du GIE APHELIE, et afin d'assurer la comparabilité des comptes, les états financiers au 31 décembre 1999 font l'objet d'une présentation pro forma.

• Par ailleurs, la principale variation de périmètre de l'exercice 2001 consiste en l'augmentation de la participation du Groupe TF1 dans le groupe Eurosport, désormais égale à 100 %, et la consolidation de ce groupe par la méthode de l'intégration globale. L'évolution du pourcentage d'intégration des sociétés du groupe Eurosport a été la suivante au cours des deux derniers exercices :

	31.12.2001	31.12.2000	31.12.1999
Eurosport (anciennement ESO) et filiales	100 %	50,5 %	34,0 %
TV Sport	100 %	36,0 %	31,0 %
SETS	100 %	0,0 %	0,0 %

Le tableau ci-dessous récapitule les principaux impacts sur les comptes consolidés, au 31 décembre 2001, de la variation du pourcentage d'intérêt dans les sociétés du groupe Eurosport entre 2000 et 2001.

(en M€)	Impact de la variation du périmètre
Actif immobilisé	375,0
dont : Écarts d'acquisition	97,1
Fonds de commerce	250,4
Marques	15,2
Total Bilan	493,6
Chiffre d'affaires	157,0
Résultat d'exploitation	11,7
Résultat net part du Groupe	(7,1)
dont : Amortissement des écarts d'acquisition	(4,9)

2.3 Droits audiovisuels

Dans cette rubrique figurent les parts de films coproduits par TF1 Films Production, Glem Films, Studios 107, Film par Film, les Films du Jour, Téléma et les Films Ariane, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 International, TF1 Entreprises, RCV, CIBY DA et Cogelda, ainsi que les droits musicaux détenus par Une Musique et Baxter.

L'inscription en immobilisation, ainsi que les modalités d'amortissement de ces droits se définissent comme suit :

Date d'inscription en immobilisation	Modalités d'amortissement			
	Part coproducteur	Droits audiovisuels Distribution	Droits audiovisuels Négoce	Droits musicaux
Dernier tour de manivelle	sur recettes			
Visa d'exploitation	3 ans linéaire			
Signature du contrat		3 ans linéaire ou sur recettes	5 ans linéaire	2 ans
				75 % 1 ^{re} année 25 % 2 ^e année

En ce qui concerne les films coproduits par TF1 Films Production, Film par Film et Téléma, la modalité retenue est celle qui permet d'amortir les films le plus rapidement possible. La méthode peut donc différer d'un film à l'autre.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsque les prévisions de recettes futures ne couvrent pas la valeur comptable après amortissement.

2.4 Autres immobilisations incorporelles

Dans cette rubrique, figurent principalement les écarts d'évaluation tels que définis à la note 3.3 ci-après. Les montants relatifs à l'acquisition de marques et de logiciels figurent également dans ce poste, et sont amortis sur 1 ou 2 ans, à l'exception de la marque Eurosport, qui n'est pas amortie.

2.5 Ecart d'acquisition

Ils représentent l'écart résiduel calculé entre :

- le coût d'achat des participations acquises,
- la quote-part de capitaux propres retraités correspondante, après affectation aux écarts d'évaluation reconnus.

L'écart d'acquisition résiduel est amorti linéairement sur la période pendant laquelle il trouve sa contrepartie dans les avantages constatés, soit une durée comprise entre 4 et 20 ans.

Les écarts d'acquisition négatifs sont repris au rythme des pertes qu'ils couvrent.

Par exception, les écarts de faible montant (positif ou négatif) sont amortis dans l'exercice.

Conformément aux dispositions en vigueur en France, les modalités d'affectation du prix payé sont susceptibles d'être révisées pendant un délai de régularisation expirant à la clôture de l'exercice suivant l'année d'acquisition.

2.6 Immobilisations corporelles

Les méthodes d'amortissement sont les suivantes :

Constructions	Mode linéaire	20 ans
Installations techniques (antérieures à 1992)	Mode dégressif	3 à 5 ans
Installations techniques (postérieures à 1992)	Mode linéaire ou dégressif	4 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire ou dégressif	2 à 10 ans

Les opérations de crédit-bail conclues avec des sociétés externes au Groupe TF1 ne sont pas significatives.

2.7 Programmes et droits de diffusion

Les principes retenus pour la valorisation, la comptabilisation et la présentation des programmes sont les suivants :

- Les programmes sont inscrits sous la rubrique « programmes et droits de diffusion ».
- L'expression « programmes et droits de diffusion » couvre :
 - la production propre réunissant les émissions réalisées par TF1,
 - la production externe constituée par les droits de diffusion acquis par la chaîne ainsi que par les émissions réalisées pour son compte (coproduction).
- Les éléments figurant au poste « programmes et droits de diffusion » à la clôture d'un exercice se rapportent :
 - aux productions propres valorisées à leur coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) et aux coproductions valorisées à leur coût d'acquisition ;
 - aux acquisitions de droits de diffusion, dès lors que la copie reçue du fournisseur a fait l'objet d'une acceptation technique par TF1 et que le droit n'a pas expiré. Ces droits sont évalués à la clôture de chaque exercice sur la base de leur coût d'acquisition diminué des consommations calculées selon les modalités indiquées au paragraphe d) ;
 - aux programmes en cours de réalisation pour lesquels la copie n'a pas fait l'objet d'une acceptation technique de la part de la société. Ces programmes sont valorisés à concurrence du montant contractuel des financements à la date d'arrêté des comptes.

- Les programmes sont réputés consommés lors de leur diffusion.

d.1 Achats de droits de télédiffusion et coproductions de programmes (Jeunesse hors dessins animés - Variétés - Théâtre - Magazines/Documentaires - Information et Sport)

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{ère} diffusion	100 %	100 %
2 ^{ème} diffusion	-	-

Certains achats de droits de télédiffusion, concernant la jeunesse, font l'objet d'une consommation déterminée à partir de la valorisation de chaque diffusion, définie dans les contrats.

d.2 Coproductions déléguées d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{ère} diffusion	100 %	100 %
2 ^{ème} diffusion	-	-

d.3 Coproductions déléguées d'une durée unitaire égale ou supérieure à 52 minutes.

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{ère} diffusion	100 %	80 %
2 ^{ème} diffusion	-	20 %

d.4 Achats de droits de télédiffusion de films longs métrages, téléfilms, séries et dessins animés.

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{ère} diffusion	100 %	50 %
2 ^{ème} diffusion	-	50 %

d.5 Tous les autres programmes sont consommés à 100 % dès leur première diffusion et par conséquent sortis de l'actif de la société, quelle que soit l'étendue des droits patrimoniaux.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé.

- Les amortissements réputés dérogatoires pratiqués par la chaîne et figurant en provisions réglementées dans les comptes sociaux de TF1 ont été retraités, afin de les neutraliser au niveau du résultat consolidé ; ils font partie intégrante des capitaux propres consolidés.

2.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au coût d'acquisition, une provision est constituée.

2.9 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont rapportées au compte de résultat au rythme des amortissements des immobilisations qu'elles financent.

Les subventions reçues du Centre National de la Cinématographie sont enregistrées en profit dans l'exercice au cours duquel les œuvres audiovisuelles qu'elles concernent sont terminées.

2.10 Provisions pour risques et charges

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existants à la clôture de chaque période.

Cette rubrique inclut également les écarts d'acquisition négatifs.

En ce qui concerne les sociétés en liquidation, l'intégralité des frais de liquidation estimés est provisionnée.

2.11 Impôts différés

Les impositions différées relatives à TF1 et ses filiales qui résultent :

- des retraitements destinés à éliminer l'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale,
- des décalages temporaires existant entre la constatation comptable d'une charge ou d'un produit et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur sont enregistrées au bilan selon la méthode du report variable.

2.12 Publicité

Les recettes publicitaires figurant en produits sont comptabilisées pour leurs montants nets des remises de référence.

2.13 Engagements hors bilan

Les acquisitions de droits de diffusion et les coproductions qui ont donné lieu à un engagement contractuel ferme du Groupe, antérieurement à la clôture de l'exercice de référence et pour lesquelles l'acceptation technique de la copie n'a pas été effectuée à cette date, figurent en engagements financiers. Ces engagements sont valorisés pour leur montant contractuel, déduction faite des montants contractuels des financements qui figurent au bilan sous la rubrique « Programmes et droits de diffusion ».

2.14 Indemnités de fin de carrière

Les droits acquis par l'ensemble du personnel sont couverts d'une part par un contrat d'assurance et, d'autre part, par une provision pour risques et charges.

2.15 Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts, à l'exception des primes sur options comptabilisées en charge, à l'initiation de l'opération et des résultats sur FRA (accord de taux futur) comptabilisés au début de la période de couverture.

2.16 Actions propres

Les actions TF1 figurant dans les comptes sociaux de TF1 SA sous la rubrique « Autres titres immobilisés » sont inscrites en diminution des capitaux propres.

3 NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ**3.1 Droits audiovisuels**

Valorisés selon les méthodes indiquées à la note 2.3, les mouvements de l'exercice se décomposent comme suit :

(en M€)	01.01.01	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	31.12.01
Valeurs brutes	613,0	-	67,1	(3,5)	676,6
Amortissements	(523,7)	-	(59,9)	2,4	(581,2)
Provisions	(6,8)	-	(12,3)	2,8	(16,3)
Valeurs nettes	82,5	-	(5,1)	1,7	79,1

3.2 Autres immobilisations incorporelles**Variation des valeurs brutes**

(en M€)	Valeur brute au 01.01.01	Variation de périmètre et reclassements	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31.12.01
Fonds de commerce ⁽¹⁾	46,8	291,4	-	-	338,2
Marques - Logiciels	24,2	17,1	6,0	(1,7)	45,6
Valeurs brutes	71,0	308,5	6,0	(1,7)	383,8

⁽¹⁾ Cf. 3.3.

Variation des amortissements

(en M€)	01.01.01	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	31.12.01
Fonds de commerce	-	-	-	-	-
Marques - Logiciels	(20,4)	(1,1)	(7,2)	1,5	(27,2)
Amortissements	(20,4)	(1,1)	(7,2)	1,5	(27,2)

3.3 Ecart d'acquisition

(en M€)	Valeur brute au 01.01.01	Variation de périmètre et reclassements	Valeur brute au 31.12.01	Amortissement au 01.01.01	Dotation de l'exercice	Variation de périmètre et reclassements	Amortissement au 31.12.01	Valeur nette au 31.12.01
MT SPOT	0,7	(0,7)	-	(0,7)	-	0,7	-	-
PARMONTIER PROD.	0,5	-	0,5	(0,5)	-	-	(0,5)	-
CIC	0,5	-	0,5	(0,5)	-	-	(0,5)	-
PROTECREA	0,6	-	0,6	(0,6)	-	-	(0,6)	-
SYALIS	0,2	-	0,2	(0,2)	-	-	(0,2)	-
GRUPE GLEM	7,5	-	7,5	(7,5)	-	-	(7,5)	-
FILM PAR FILM	3,5	-	3,5	(3,5)	-	-	(3,5)	-
TELESHOPPING	2,8	-	2,8	(1,9)	(0,5)	-	(2,4)	0,4
ESO	43,4	37,3	80,7	(2,2)	(3,0)	-	(5,2)	75,5
TELEMA	5,0	-	5,0	(1,0)	(1,0)	-	(2,0)	3,0
TV SPORT	-	25,9	25,9	-	(1,4)	-	(1,4)	24,5
SETS	-	14,8	14,8	-	(0,7)	-	(0,7)	14,1
QUAI SUD	-	2,4	2,4	-	(0,3)	-	(0,3)	2,1
Total	64,7	79,7	144,4	(18,6)	(6,9)	0,7	(24,8)	119,6

En ce qui concerne les sociétés du sous-ensemble Ariane, l'écart de première consolidation a été affecté, en totalité, sur la valeur du catalogue des droits de films et sur l'impôt différé actif relatif à une partie des amortissements réputés différés.

Au cours de l'exercice 2001, TF1 a porté son contrôle dans les sociétés Eurosport, TV Sport et SETS à 100 % (voir note 2.2 ci-dessus). Cette prise de participation complémentaire a conduit le Groupe TF1 à revoir les modalités d'affectation des valeurs dérogatoires par la transaction intervenue en 2000 sur les sociétés du groupe Eurosport. Cette modification a été pratiquée conformément au principe visé à la note 2.5. Les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition relatifs à Eurosport constatées en 2000 ont été corrigées, dans le résultat de l'exercice 2001, conformément à l'affectation définitive.

Au 31 décembre 2001, les valeurs concernant les sociétés du groupe Eurosport ont été affectées comme suit :

(en M€)	Fonds de commerce (portefeuille d'abonnés...)	Marques Eurosport	Ecart d'acquisition
Eurosport (anciennement ESO)	241,3	-	80,7
TV Sport	75,0	-	25,9
SETS	-	15,2	14,8
Total	316,3	15,2	121,4

L'évaluation de la juste valeur des actifs incorporels ci-dessus a été principalement réalisée sur la base des flux prévisionnels de trésorerie.

3.4 Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

Variation des valeurs brutes

(en M€)	01.01.01	Variation de périmètre et reclassements	Augmentations	Diminutions	31.12.01
Terrains	45,7	-	-	-	45,7
Constructions	58,0	-	-	-	58,0
Installations techniques et matériels	126,3	18,1	6,9	(5,1)	146,2
Immobilisations diverses	102,1	7,0	12,4	(5,2)	116,3
Immobilisations en cours	6,9	(7,0)	3,7	-	3,2
Total	338,6	18,1	23,0	(10,3)	369,4

Variation des amortissements des immobilisations corporelles

(en M€)	01.01.01	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	31.12.01
Constructions	(15,9)	-	(2,4)	-	(18,3)
Installations techniques et matériels	(84,5)	(5,8)	(16,6)	4,2	(102,7)
Immobilisations diverses	(62,7)	(2,3)	(16,5)	4,5	(77,0)
Total	(163,1)	(8,1)	(35,5)	8,7	(198,0)

3.5 Immobilisations financières

(en M€)	01.01.01	Variation de périmètre et reclassements	Augmentations	Diminutions	31.12.01
Titres mis en équivalence	2,6	-	0,8	(1,6)	1,8
Participations et créances	7,4	1,2	2,5	(1,8)	9,3
Autres immobilisations financières	13,7	(4,0)	12,3	(0,1)	21,9
Total brut	23,7	(2,8)	15,6	(3,5)	33,0
Provisions	(7,8)	-	(1,1)	1,8	(7,1)
Total net	15,9	(2,8)	14,5	(1,7)	25,9

Le montant de 403,2 M€, figurant à la rubrique « Acquisition d'immobilisations financières » du tableau de flux de trésorerie consolidé, correspond principalement à l'achat de titres de sociétés consolidées, éliminés dans le tableau ci-dessus.

3.6 Programmes et droits de diffusion

Le tableau ci-dessous ventile le stock de programmes et droits de diffusion valorisé selon les principes comptables décrits à la note 2.7, déduction faite des provisions.

(en M€)	2001	2000	1999
Avances sur programmes en cours	165,6	141,6	140,7
Programmes diffusables	321,5	267,8	239,0
Droits de diffusion rediffusables	209,0	180,0	151,7
Valeur brute	696,1	589,4	531,4
Provisions	(102,8)	(98,6)	(69,4)
Valeur nette	593,3	490,8	462,0

3.7 Autres créances

Ce poste, d'un montant brut de 352 M€, est principalement constitué de créances relatives à la taxe sur la valeur ajoutée pour 174 M€, de créances d'impôt sur les sociétés pour 42 M€ et du compte courant TPS pour 16 M€.

3.8 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Ce poste est constitué :

- de disponibilités pour un montant de 24,5 M€ ;
- de valeurs mobilières de placement pour un montant net de 7,1 M€, se décomposant ainsi :
 - des SICAV monétaires pour 5,8 M€, ce poste ne comportant pas de plus-values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 31 décembre 2001,
 - des actions TF1 pour un montant de 1,5 M€, destinées à couvrir l'exercice des options d'achat d'actions accordées en octobre 1995 au profit de certains membres du personnel et de certains dirigeants de TF1,
 - une provision de 0,2 M€ a été constituée afin de couvrir la différence entre le prix des options accordées et le coût d'achat des actions.

3.9 Evolution des capitaux propres sur les trois derniers exercices

(en M€)	Capital	Ecart de réévaluation	Réserves consolidées	Capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.98⁽¹⁾	32,0	4,7	406,1	442,8
Augmentation de capital ⁽²⁾	0,2	-	17,5	17,7
Rachat d'actions propres	-	-	(18,5)	(18,5)
Distribution de dividendes	-	-	(70,0)	(70,0)
Résultat net 1999 ⁽³⁾	-	-	158,4	158,4
Capitaux propres au 31.12.99⁽¹⁾	32,2	4,7	493,5	530,4
Augmentation de capital	10,0	(4,7)	(5,3)	-
Distribution de dividendes	-	-	(95,8)	(95,8)
Provisions	-	-	250,3	250,3
Résultat net 2000	-	-	642,7	642,7
Capitaux propres au 31.12.00	42,2	0	642,7	684,9
Augmentation de capital ⁽²⁾	0,2	-	18,9	19,1
Rachat d'actions propres	-	-	(7,4)	(7,4)
Distribution de dividendes	-	-	(136,5)	(136,5)
Résultat net 2001	-	-	210,3	210,3
Capitaux propres au 31.12.01⁽¹⁾	42,4	0	728,0	770,4

(1) Le capital est divisé en 211 996 079 actions ordinaires de 0,2 euro, entièrement libérées.
(2) Augmentation du capital réservée aux salariés.
(3) Pro forma.

3.10 Evolution des intérêts minoritaires sur les trois derniers exercices

(en M€)	2001	2000	1999 ⁽¹⁾
Intérêts minoritaires à l'ouverture	(0,9)	0,3	1,0
Variation de périmètre	0,8	-	-
Distribution de dividendes	(0,7)	(1,6)	(1,2)
Résultat net	1,1	0,4	0,5
Intérêts minoritaires à la clôture	0,3	(0,9)	0,3

(1) Pro forma.

3.11 Subventions d'investissement

Le montant des subventions d'investissement figurant au passif comprend principalement la subvention du CNC pour TF1 Films Production. En 2001, le montant rapporté au compte de résultat est de 9,1 M€ contre 9,4 M€ pour 2000.

3.12 Provisions pour risques et charges

Les provisions, constituées selon les modalités indiquées à la note 2.10, ont évolué comme indiqué ci-dessous :

(en M€)	01.01.01	Variation de périmètre et reclassements	Augmentations	Diminutions	31.12.01
Provisions pour litiges	21,6	1,9	7,0	(12,9)	17,6
Provisions relatives aux sociétés apparentées	0,2	-	-	-	0,2
Autres provisions ⁽¹⁾	16,2	(1,1)	12,1	(13,2)	14,0
Sous-total⁽²⁾	38,0	0,8	19,1	(26,1)	31,8
Provisions pour indemnités de fin de carrière	10,6	0,3	2,6	-	13,5
Mises en équivalence ⁽³⁾	98,8	-	23,3	(31,8)	90,3
Ecart d'acquisition négatif	3,3	-	-	(3,3)	0,0
Total	150,7	1,1	45,0	(61,2)	135,6

(1) Les autres provisions, d'un montant de 14 M€, couvrent principalement les risques de retours de produits des activités d'édition et de distribution pour 8,3 M€.
(2) Les provisions pour risques et charges, d'un montant de 31,8 M€, couvrent quasi exclusivement des risques avec des sociétés privées et des particuliers.
(3) Les provisions pour risques constituées au titre des sociétés mises en équivalence :
- augmentent à raison de la quote-part dans les déficits sociaux des activités exercées par les sociétés en nom collectif TPS et TCM ;
- diminuent du fait de l'affectation des pertes de ces sociétés au cours de l'exercice.

3.13 Impôts différés

Les impôts sont calculés au taux de 35,43 % (taux de droit commun) et 20,20 % (taux réduit) au 31 décembre 2001 selon la méthode du report variable.

a) Au passif du bilan, l'imposition différée se décompose comme suit :

(en M€)	2001	2000	1999 Pro forma
TF1	53,5	46,5	44,6
Filiales	9,5	9,7	6,0
Total	63,0	56,2	50,6

L'impôt différé passif provient essentiellement de l'annulation des amortissements dérogatoires.

b) A l'actif du bilan, l'impôt différé est essentiellement relatif aux provisions pour charges, qui ne seront déductibles qu'au moment de leur paiement, et aux provisions pour dépréciation des programmes.

3.14 Echéance des créances et dettes

L'ensemble des créances clients a une échéance à moins d'un an. Les échéances des autres créances et des dettes sont les suivantes :

(en M€)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Autres créances	348,5	2,4	1,1	352,0
Emprunts et dettes financières	210,0	-	-	210,0
Fournisseurs et comptes rattachés	776,3	-	-	776,3
Autres dettes	491,5	2,1	-	493,6

3.15 Autres dettes

Les autres dettes se répartissent comme suit :

(en M€)	2001	2000	1999
Dettes fiscales et sociales	278,1	322,8	290,1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8,7	17,4	10,4
Autres dettes	206,9	224,8	155,0
Total	493,7	565,0	455,5

L'évolution des autres dettes provient principalement de la variation de la TVA collectée, de l'impôt sur les sociétés et des avoirs clients à émettre.

3.16 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation, figurant à l'actif pour un montant de 97,5 M€, sont constitués pour l'essentiel de charges constatées d'avance relatives aux retransmissions sportives pour 80,4 M€.

4 NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ**4.1 Autres charges d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation regroupent les rubriques suivantes :

(en M€)	2001	2000	1999
			Pro forma
Coûts de diffusion TDF	65,3	65,6	63,7
Charges de sous-traitance et de production	306,8	336,4	298,5
Contributions diverses	161,4	161,0	144,1
Impôts et taxes	30,8	25,0	22,0
Autres	492,4	413,8	292,5
Total	1 056,7	1 001,0	820,8

4.2 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice 2001 s'analyse comme suit :

(en M€)	2001	2000	1999
			Pro forma
Résultat net sur cession de VMP	(31,1)	27,1	4,1
Provisions nettes pour risques et charges sur titres de participation	0,7	(4,4)	(0,5)
Provisions sur VMP	8,9	(7,8)	-
Intérêts	(5,2)	0,9	(2,4)
Différences de change	4,4	2,4	1,1
Divers	4,3	(0,2)	(0,6)
Total	(18,0)	18,0	1,7

4.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2001 s'analyse comme suit :

(en M€)	2001	2000	1999
			Pro forma
Plus/moins-values sur cession d'immobilisations	(0,1)	(0,6)	0,3
Provisions nettes	-	1,1	(0,7)
Abandon emprunt d'Etat	-	-	4,0
Remboursement taxe radio	4,8	-	-
Autres	(0,1)	(0,9)	0,7
Total	4,6	(0,4)	4,3

4.4 Impôts sur les bénéfices

(en M€)	2001	2000	1999
			Pro forma
Impôt exigible	117,5	156,2	101,4
Impôt différé	5,2	(1,4)	(3,3)
Charge d'impôt totale	122,7	154,8	98,1

Le taux d'imposition différé retenu pour l'exercice clos le 31 décembre 2001 est de 35,43 % (taux de droit commun) et 20,20 % (taux réduit).

Le taux effectif d'imposition est de 36,8 %. Il correspond au rapport de la charge d'impôt totale de 122,7 M€ sur le résultat avant impôt.

Les économies d'impôt sur les résultats, inhérentes aux déficits fiscaux des filiales intégrées, sont systématiquement remboursées à ces dernières.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989, option renouvelée le 1^{er} janvier 1994 et le 1^{er} janvier 1999.

4.5 Sociétés mises en équivalence

Chiffres significatifs (en M€), à 100 %	TPS	TCM	TV Breizh
Actif immobilisé net	190,3	55,3	1,6
Endettement financier	465,9	11,0	0,2
Total bilan net	396,3	77,5	7,4
Chiffre d'affaires	457,3	22,8	4,2
Résultat d'exploitation	(82,5)	0,6	(7,8)
Résultat net	(99,2)	(2,0)	(7,4)

4.6 Passage du résultat net TF1 SA au résultat net part du Groupe TF1 au 31 décembre 2001

(en M€)	
Résultat TF1 SA	276,2
Résultat des filiales consolidées	(67,7)
	208,5

Retraitements de consolidation

- Dotations aux provisions pour dépréciation des programmes (nettes de reprises) ⁽¹⁾	(3,3)
- Annulation des provisions réglementées	25,0
- Annulation des provisions intra-Groupe	(4,8)
- Impôts différés	(5,2)
- Dividendes perçus des filiales consolidées	7,8
- Annulation plus-values intra-Groupe	(12,5)
- Divers	(4,1)

Résultat consolidé	211,4
Intérêts minoritaires	(1,1)
Résultat net (part du Groupe)	210,3

(1) La provision pour dépréciation, constituée sur les stocks de programmes qui ne seront pas diffusés et qui sont déjà amortis conformément à la note 1.9 de l'annexe des comptes annuels de TF1 SA, s'élève en cumulé à 98,5 M€ au 31 décembre 2001.

5 NOTE SUR LE TABLEAU DE FINANCEMENT

Le tableau de financement est établi selon le modèle d'analyse de la variation de trésorerie, préconisé par le règlement 99-02 du CRC.

6 AUTRES INFORMATIONS**6.1 Informations sectorielles**

(Contributions en M€)	Chiffre d'affaires		Résultat d'exploitation	
	2001	2000	2001	2000
Antenne TF1	1 533,3	1 597,8	375,8	409,9
Edition-Distribution	274,6	279,5	14,3	22,7
Eurosport ⁽¹⁾	298,0	175,7	23,0	9,0
Chaînes thématiques	64,2	54,1	(6,6)	(0,5)
Internet	7,9	4,1	(14,8)	(18,2)
Production	68,7	43,7	2,1	4,6
Droits audiovisuels	35,5	65,4	(17,8)	(4,2)
Télévision numérique ⁽²⁾	-	-	-	-
Total	2 282,2	2 220,3	376,0	423,3

(1) L'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation du Groupe TF1, de la variation du pourcentage d'intégration dans le groupe Eurosport est détaillée ci-dessus à la note 2.2.

(2) Consolidée par mise en équivalence.

6.2 Engagements hors bilan

Définis selon les principes évoqués à la note 2.13, ils se ventilent au 31 décembre 2001, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

Engagements donnés (en M€)	A moins d'un an	A plus d'un an	Total
Programmes et droits de télédiffusion ⁽¹⁾	300,2	374,1	674,3
Droits de retransmissions sportives ⁽¹⁾	249,4	527,9	777,3
Droits d'exploitation vidéo	2,0	-	2,0
Crédits-bails	0,4	-	0,4
Cautions et garanties	34,9	34,6	69,5
Autres engagements	77,4	92,7	170,1
Total	664,3	1 029,3	1 693,6

(1) dont 77,2 M€ en CHF et 242,6 M€ en USD.

Engagements reçus

(en M€)	A moins d'un an	A plus d'un an	Total
Programmes et droits de télédiffusion	298,0	374,1	672,1
Droits de retransmissions sportives	249,4	527,9	777,3
Droits d'exploitation vidéo	2,0	-	2,0
Cautions et garanties	2,8	4,7	7,5
Autres engagements	70,2	31,0	101,2
Total	622,4	937,7	1 560,1

Le GIE APHELIE, structure auprès de laquelle TF1 a pris en crédit-bail l'immeuble qu'elle occupe depuis 1992, a été intégré au périmètre de consolidation à compter du 1^{er} janvier 2000, conformément aux dispositions du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable. Dès lors, l'engagement au titre du contrat de crédit-bail immobilier est intégré aux comptes consolidés du Groupe.

6.3 Utilisation des instruments financiers de couverture**6.3.1 Couverture du risque de change**

Compte tenu de leurs règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères, TF1 SA et quelques filiales du Groupe sont amenés durant l'année à utiliser des contrats d'achats et de ventes à terme de devises ainsi que des contrats d'achats d'options pour se prémunir des variations de cours.

Au 31 décembre 2001, la contre-valeur du montant global de ces encours s'élevait au total à 41,2 M€ de ventes à terme constituées en Livres Sterling.

6.3.2 Couverture du risque de taux

Le Groupe TF1 n'ayant pas de dette à long terme au 31 décembre 2001, son exposition au risque de taux n'est pas significative.

6.4 Effectifs

A la clôture de chacune des périodes de référence, la situation des effectifs, selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle, se répartissait comme suit :

	2001	2000	1999
Collège 1 - Employés et Ouvriers	87	90	82
Collège 2 - Agents de maîtrise	720	697	697
Collège 3 - Cadres	1 689	1 413	1 142
Collège 4 - Journalistes	406	397	328
Total	2 902	2 597	2 249

6.5 Rémunération des dirigeants

La rémunération versée aux 10 cadres dirigeants (composés des membres du comité de la Direction Générale et de deux dirigeants de l'Antenne : voir la liste des dix premiers dirigeants mentionnés en page 4 du livret « Chiffres clés ») au cours de l'exercice 2001 s'élève à 6 952 504 euros.

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions consenties aux cadres dirigeants est fournie au paragraphe 5.6 « Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions », du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.

En dehors des prêts de titres aux membres de la direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

6.6 Risques sur pays émergents

L'activité et le résultat du Groupe TF1 n'ont pas subi les effets des crises des pays émergents.

6.7 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 27 décembre 2001, TF1 a signé avec France Télécom et France Télévision un accord de rachat de leur participation de 25 % dans TPS. Le montant payé pour l'acquisition des parts sociales et des comptes courants d'associés sera de 195 M€. A l'issue de cette opération, qui sera finalisée au cours du premier semestre 2002, TF1 détiendra 50 % de TPS.

L'incidence de cette opération, et de la consolidation du groupe TPS par la méthode de l'intégration proportionnelle, sur le bilan et le compte de résultat du Groupe TF1, peut être estimée de la manière suivante (bilan et compte de résultat retraités au 31 décembre 2001) :

Bilan simplifié de TF1 et TF1 + TPS pro forma au 31 décembre 2001 en millions d'euros :

ACTIF	TF1	TF1 + TPS Pro forma	PASSIF	TF1	TF1 + TPS Pro forma
Actif immobilisé net	752,7	1 090,8	Capitaux propres	770,4	738,7
Actif circulant	1 596,9	1 652,0	Autres capitaux permanents	205,0	141,2
Comptes de régularisation, impôts différés	141,9	169,1	Emprunts et dettes financières CT	210,0	602,4
			Dettes d'exploitation	1 270,0	1 374,2
			Comptes de régularisation	36,1	55,4
Total	2 491,5	2 911,9	Total	2 491,5	2 911,9

Compte de résultat simplifié de TF1 et TF1 + TPS pro forma au 31 décembre 2001 en millions d'euros :

	TF1	TF1 + TPS Pro forma
Chiffre d'affaires	2 282,2	2 490,2
Total des produits d'exploitation	2 325,1	2 536,9
Total des charges d'exploitation dont : Amortissements et provisions	(1 949,2)	(2 202,2)
	(118,0)	(164,1)
Résultat d'exploitation	375,9	334,7
Résultat financier	(18,0)	(32,7)
Résultat net (part du Groupe)	210,3	178,6

Par ailleurs, la consolidation de 50 % du groupe TPS par la méthode de l'intégration proportionnelle au 31 décembre 2001 aurait pour conséquence d'augmenter les engagements hors bilan donnés et reçus du Groupe TF1 à raison de 273,5 M€.

7 ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DES ANNEXES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

Il n'est à noter aucune modification significative de l'annexe des comptes 2001 par rapport à celles des exercices précédents. En 2000 et en 1999 : néant.

ACTIF (en milliers d'euros)				31.12.01	31.12.00	31.12.99
	Annexe	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles	1.2 et 2.1	218 963	4 343	214 620	184 737	167 788
Concessions et droits similaires		725	398	327	430	13
Marque		73	73	0	0	0
Fonds commercial		0	0	0	14	14
Autres immobilisations incorporelles		639	639	0	0	0
Coproductions diffusables		107 782	0	107 782	89 047	83 217
Coproductions rediffusables		50 029	332	49 697	44 295	39 691
Coproductions en cours		59 715	2 901	56 814	50 951	44 853
Immobilisations corporelles	1.3 et 2.2	150 386	105 370	45 016	51 850	33 515
Terrains		0	0	0	0	0
Constructions		0	0	0	0	0
Installations techniques, matériels et outillages		63 179	44 940	18 239	15 651	8 604
Autres immobilisations corporelles		85 750	60 430	25 320	30 596	20 074
Immobilisations corporelles en cours		1 457	0	1 457	5 603	4 837
Immobilisations financières	1.4 et 2.3	552 632	1 381	551 251	330 495	157 015
Participations		425 375	1 090	424 285	208 606	103 464
Créances rattachées à des participations		285	285	0	0	0
Autres titres immobilisés		27 136	0	27 136	19 351	18 610
Prêts		99 129	0	99 129	101 879	34 669
Autres immobilisations financières		707	6	701	659	272
ACTIF IMMOBILISÉ		921 981	111 094	810 887	567 082	358 318
Stocks et encours	1.5 et 2.4	445 505	60 592	384 913	321 021	315 120
Matières premières et autres approvisionnements		935	0	935	1 040	1 093
Marchandises		33	3	30	35	95
Droits de première diffusion		179 614	28 688	150 926	123 569	137 895
Droits rediffusables		159 011	31 351	127 660	109 248	95 434
Droits de diffusion en cours		105 912	550	105 362	87 129	80 603
Avances et acomptes versés sur commandes		4 059	0	4 059	1 850	4 096
Créances clients et comptes rattachés	1.6 et 2.5	334 611	0	334 611	335 662	288 966
Autres créances	2.5	599 728	1 713	598 015	452 884	349 936
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	1.7, 2.6 et 4.7	2 493	159	2 334	223 713	128 824
Charges constatées d'avance	2.7	83 190	0	83 190	29 663	31 730
ACTIF CIRCULANT		1 469 586	62 464	1 407 122	1 364 793	1 118 672
Ecart de conversion actif		882	0	882	757	381
TOTAL DE L'ACTIF		2 392 449	173 558	2 218 891	1 932 632	1 477 371

PASSIF (en milliers d'euros)				31.12.01	31.12.00	31.12.99
	Annexe					
Capital				42 399	42 237	32 195
Prime d'émission				36 350	17 482	17 482
Ecart de réévaluation				0	0	4 681
Réserve légale				4 224	4 224	3 201
Réserve de plus-values à long terme				25 001	25 001	25 001
Autres réserves				530 000	330 000	266 785
Report à nouveau				75 316	53 671	40 794
Résultat net de l'exercice				276 228	358 132	178 748
Subventions d'investissement	1.8			0	0	0
Provisions réglementées : amortissements sur programmes	1.9			148 967	125 762	113 930
CAPITAUX PROPRES	2.8			1 138 485	956 509	682 817
Provisions pour litiges				9 093	11 475	11 289
Provisions pour charges				882	757	381
Autres provisions pour risques				28 038	35 171	13 182
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1.10 et 2.9			38 013	47 403	24 852
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾				43 799	0	0
Emprunts et dettes financières divers ⁽²⁾				241 504	149 582	129 957
Fournisseurs et comptes rattachés				456 831	392 655	327 928
Dettes fiscales et sociales				129 598	205 946	181 817
Dettes sur immobilisations				2 071	5 924	3 057
Dettes diverses				152 895	162 652	116 035
Produits constatés d'avance				15 620	11 801	10 800
DETTES	2.10			1 042 318	928 560	769 594
Ecart de conversion passif				75	160	108
TOTAL DU PASSIF				2 218 891	1 932 632	1 477 371
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque				19 799	-	-
(2) Dont comptes courants intra-Groupe				141 504	149 582	129 957

(en milliers d'euros)	Annexe	2001	2000	1999
Produits d'exploitation	1.11 et 3.1	1 567 069	1 602 198	1 379 242
Recettes de publicité liées à l'Antenne	3.1	1 414 328	1 483 962	1 261 199
Ventes de prestations techniques		1 716	1 302	1 911
Divers		15 569	6 542	22 887
Production stockée		(473)	(232)	184
Production immobilisée		0	8 797	561
Subvention d'exploitation		14	312	74
Reprises sur amortissements et provisions		26 902	14 147	22 347
Transferts de charges		103 633	84 112	66 415
Autres produits		5 380	3 256	3 664
Charges d'exploitation		(1 176 612)	(1 180 672)	(1 091 973)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3.2	(469 869)	(398 576)	(342 542)
Variation de stock		64 513	32 333	12 166
Autres achats et charges externes		(341 396)	(345 417)	(326 091)
Impôts, taxes et versements assimilés	3.3	(92 600)	(91 455)	(82 891)
Salaires et traitements	3.4	(98 448)	(97 678)	(94 352)
Charges sociales	3.5	(43 931)	(43 173)	(42 283)
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises)	3.6			
- amortissements des coproductions diffusées		(89 387)	(110 415)	(126 169)
- amortissements des autres immobilisations		(16 966)	(12 849)	(11 236)
- provisions sur immobilisations incorporelles et actif circulant		(16 307)	(40 084)	(17 442)
- provisions pour risques et charges		(6 843)	(5 913)	(5 671)
Autres charges	3.7	(65 378)	(67 445)	(55 462)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		390 457	421 526	287 269
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		0	0	0
Produits financiers		95 401	59 985	30 938
Charges financières		(49 774)	(35 941)	(15 971)
RÉSULTAT FINANCIER	3.8	45 627	24 044	14 967
RÉSULTAT COURANT		436 084	445 570	302 236
Produits exceptionnels		162 812	135 977	40 079
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 124	248	5 361
Produits exceptionnels sur opérations en capital		129 289	104 070	262
Reprises sur provisions		32 399	31 659	34 456
Charges exceptionnelles		(184 924)	(59 816)	(49 235)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(2 112)	(729)	(788)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(127 209)	(15 595)	(7 478)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(55 603)	(43 492)	(40 969)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	3.9	(22 112)	76 161	(9 156)
Participation des salariés		(11 592)	(13 511)	(10 344)
Impôt sur les sociétés	3.10 et 3.11	(126 152)	(150 088)	(103 988)
RÉSULTAT NET		276 228	358 132	178 748

(en milliers d'euros)	2001	2000	1999
1 Opérations d'exploitation			
• Résultat de l'exercice	276 228	358 132	178 748
• Amortissements et provisions ^{(1) (2)}	5 667	34 501	4 521
• Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	0	0	0
• Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	(12 594)	(95 128)	76
Capacité d'autofinancement	269 301	297 505	183 345
• Acquisitions de coproductions ⁽²⁾	(118 965)	(130 297)	(131 031)
• Amortissements et provisions de coproductions ⁽²⁾	112 170	125 598	132 740
• Stocks	(63 891)	(5 901)	(6 403)
• Créances d'exploitation	(197 734)	(147 952)	(148 559)
• Dettes d'exploitation	(18 195)	136 527	62 100
• Charges à répartir	0	0	0
• Avances nettes en provenance des tiers	(2 209)	2 246	(2 133)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(288 824)	(19 779)	(93 286)
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	(19 523)	277 726	90 059
2 Opérations d'investissement			
• Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^{(1) (2)}	(10 283)	(32 562)	(11 257)
• Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^{(1) (2)}	209	920	140
• Acquisitions de participations financières	(330 034)	(13 135)	(6 931)
• Cessions de participations financières	128 919	4 058	80
• Variation nette des dettes sur immobilisations	(3 853)	2 866	1 848
• Variation nette des autres immobilisations financières	(5 078)	(68 337)	(20 937)
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS	(220 120)	(106 190)	(37 057)
3 Opérations de financement			
• Augmentation des capitaux propres	19 030	0	17 662
• Variation nette des dettes financières	115 922	19 625	(18 781)
• Dividendes mis en paiement	(136 487)	(96 273)	(69 973)
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT	(1 535)	(76 648)	(71 092)
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE	(241 178)	94 888	(18 090)
Trésorerie au début de l'exercice	223 713	128 825	146 915
Variation de la trésorerie	(241 178)	94 888	(18 090)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(17 465)	223 713	128 825

(1) Hors parts de coproduction de programmes.

(2) En vue de donner une représentation économique des flux de trésorerie comparable à celle des comptes consolidés, l'acquisition, la consommation, la cession et la réforme des parts de coproduction de programmes qui figurent dans les comptes sociaux en valeurs immobilisées ont été intégrées aux variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation.

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes de l'exercice de douze mois, clos le 31 décembre 2001.

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 COMPARABILITÉ DES COMPTES

Aucun élément n'altère la comparabilité des comptes.

1.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1.2.1 Principes généraux

a) Programmes Jeunesse hors dessins animés - Variétés - Théâtre - Magazines/Documentaires

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{ère} diffusion	100 %	100 %
2 ^{ème} diffusion	-	-

b) Programmes de dessins animés.

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{ère} diffusion	100 %	50 %
2 ^{ème} diffusion	-	50 %

c) Autres programmes d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{ère} diffusion	100 %	100 %
2 ^{ème} diffusion	-	-

d) Autres programmes d'une durée unitaire égale ou supérieure à 52 minutes.

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{ère} diffusion	100 %	80 %
2 ^{ème} diffusion	-	20 %

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné comportant une part de coproduction ne sera pas diffusé.

1.2.2 Coproductions diffusables

Les parts de coproduction de programmes qui n'ont pas fait l'objet d'un premier passage à l'antenne sont comptabilisées sur la base de leur coût d'acquisition sous cette rubrique.

1.2.3 Coproductions rediffusables

Les parts de coproduction des programmes déjà diffusés une première fois, et pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont encore possibles, sont enregistrées dans le compte « Coproductions rediffusables » et valorisées à 20 % ou à 50 % de leur coût d'acquisition.

1.2.4 Coproductions en cours

Les parts de coproduction des programmes qui, en fin d'exercice, ne sont pas livrés ou prêts à diffuser sont inscrites à la rubrique « Coproductions en cours ». Les parts de coproduction des programmes sont valorisées à hauteur des montants contractuels des financements à la date de clôture des comptes. Les montants contractuels des financements restant à effectuer sont valorisés dans le cadre des engagements hors bilan.

1.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Installations techniques (antérieures au 01.01.92)	Mode dégressif	3 à 5 ans
--	----------------	-----------

Installations techniques (postérieures au 01.01.92)	Mode linéaire ou dégressif	4 à 5 ans
---	----------------------------	-----------

Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire	2 à 10 ans
------------------------------------	---------------	------------

1.4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Quand leur valeur actuelle, déterminée notamment par rapport à la quote-part de capitaux propres détenue dans les filiales concernées, le justifie, ces immobilisations font l'objet de provisions pour dépréciation. Le cas échéant, une provision pour risques et charges est constituée. Les provisions sont évaluées en application du Plan Comptable 1982.

1.5 STOCKS ET ENCOURS

1.5.1 Principes généraux

Les droits de diffusion et la production propre sont consommés lors de leur diffusion en fonction de leur nature, selon les règles décrites ci-dessous :

a) Achats de droits de télédiffusion

(Jeunesse hors dessins animés - Variétés - Théâtre - Magazines/Documentaires - Information et Sport)

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{ère} diffusion	100 %	100 %
2 ^{ème} diffusion	-	-

Certains achats de droits de télédiffusion, concernant la jeunesse, font l'objet d'un amortissement déterminé à partir de la valorisation de chaque diffusion, définie dans les contrats.

b) Achats de droits de télédiffusion de films longs métrages, téléfilms, séries et dessins animés.

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{ère} diffusion	100 %	50 %
2 ^{ème} diffusion	-	50 %

c) Droits de diffusion des autres programmes d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{ère} diffusion	100 %	100 %
2 ^{ème} diffusion	-	-

d) Droits de diffusion des autres programmes d'une durée unitaire égale ou supérieure à 52 minutes.

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{ère} diffusion	100 %	80 %
2 ^{ème} diffusion	-	20 %

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé.

1.5.2 Droits de première diffusion

Les droits non diffusés qui n'ont pas fait l'objet d'un premier passage à l'antenne sont comptabilisés sous cette rubrique sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production).

1.5.3 Droits de diffusion rediffusables

Les droits pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont possibles sont enregistrés dans le compte « Droits de diffusion rediffusables » et valorisés à 50 % ou 20 % de leur coût d'acquisition selon leur nature.

1.5.4 Droits de diffusion en cours

Les droits de diffusion qui, en fin d'exercice, ne sont pas livrés ou prêts à diffuser sont inscrits à la rubrique « Droits de diffusion en cours ». Les droits de diffusion sont valorisés à hauteur des montants contractuels des financements à la date de clôture des comptes. Les montants contractuels des financements restant à effectuer sont valorisés dans le cadre des engagements hors bilan.

1.6 CRÉANCES CLIENTS

Toutes les créances qui font actuellement l'objet d'une action contentieuse sont provisionnées à hauteur de 100 % de leur montant hors taxes.

De plus, les risques d'irrecouvrabilité ont été couverts par voie de provisions pour risques, selon les modalités suivantes :

- 100 % de leur montant hors taxes pour les créances antérieures au 1^{er} janvier 1999,
- 50 % de leur montant hors taxes pour les créances nées entre le 1^{er} janvier 1999 et le 31 décembre 1999.

Les risques sur les créances nées postérieurement au 31 décembre 1999 et non recouvrées au 31 décembre 2001 ne sont pas significatifs.

1.7 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au coût d'acquisition, une provision est constituée.

1.8 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont reprises au compte de résultat au rythme des amortissements des immobilisations correspondantes.

1.9 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Cette rubrique comprend essentiellement les amortissements dérogatoires sur les parts de coproduction de programmes non encore diffusés, calculés à partir du premier jour du mois suivant la date de fin de tournage, selon les règles définies par la Direction générale des impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

1 ^{er} mois	20 %
2 ^e mois	15 %
3 ^e au 9 ^e mois	5 %
10 ^e au 12 ^e mois	2 %
13 ^e au 24 ^e mois	2 %

1.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existants à la clôture de chaque période.

1.11 PUBLICITÉ

Les recettes publicitaires figurant en produits correspondent aux recettes de TF1 Publicité, après déduction de sa rémunération.

1.12 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les acquisitions de droits de diffusion et de coproductions qui ont donné lieu à un engagement contractuel ferme de la chaîne, antérieurement à la clôture de l'exercice de référence et pour lesquelles l'acceptation technique de la copie n'a pas été effectuée à cette date, figurent en engagements hors bilan.

Ces engagements sont valorisés pour leur montant contractuel, déduction faite des montants contractuels des financements qui figurent au bilan en immobilisations incorporelles et en droits de diffusion en cours.

1.13 INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Les droits acquis par l'ensemble du personnel sont couverts, d'une part, par un contrat d'assurance et, d'autre part, par une provision pour risques et charges.

1.14 INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts, à l'exception des primes sur options comptabilisées en charge, à l'initiation de l'opération et des résultats sur FRA (accord de taux futur) comptabilisés au début de la période de couverture.

2 NOTES SUR LE BILAN

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de parts de coproduction de programmes ; le détail de leurs variations figure dans le tableau ci-dessous :

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES MOUVEMENTS

(en M€)	2001	2000
Coproductions en cours	54,3	44,9
Coproductions diffusables	89,1	83,3
Coproductions rediffusables	44,6	39,9
VALEUR COPRODUCTIONS AU 1^{er} JANVIER	188,0	168,1
<i>A ajouter</i>		
INVESTISSEMENTS INTERVENUS DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE	129,4	136,1
<i>A déduire</i>		
DÉSINVESTISSEMENTS INTERVENUS DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE		
Coût 1 ^{ère} diffusion	(81,1)	(101,2)
Coût 2 ^{ème} diffusion	(8,3)	(9,2)
Coût total de diffusion	(89,4)	(110,4)
Droits échus	(1,5)	(1,2)
Réformes et abandons	(8,8)	(4,6)
VNC reventes	(0,2)	-
DÉSINVESTISSEMENTS TOTAUX INTERVENUS DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE	(99,9)	(116,2)
VALEUR COPRODUCTIONS AU 31 DÉCEMBRE	217,5	188,0
VENTILATION		
Coproductions en cours	59,7	54,3
Coproductions diffusables	107,8	89,1
Coproductions rediffusables	50,0	44,6
Total	217,5	188,0

Au 31 décembre 2001, le montant du risque de non-diffusion des programmes comportant une part de coproductions s'élève à 35,0 M€, dont 0,4 M€ couvert par voie de dépréciation d'actifs et 34,6 M€ couverts par des provisions réglementées déjà constituées, selon les modalités décrites à la note 1.9.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

Variation des valeurs brutes

(en M€)	01.01.01	Augmentations	Diminutions	31.12.01
Installations techniques et matériels	56,5	9,4	2,7	63,2
Autres immobilisations	83,0	5,1	2,4	85,7
Immobilisations en cours	5,6	0,9	5,0	1,5
Total	145,1	15,4	10,1	150,4

Variation des amortissements des immobilisations corporelles

(en M€)	01.01.01	Dotations	Reprises	31.12.01
Installations techniques et matériels	40,9	6,7	2,6	45,0
Autres immobilisations	52,4	10,2	2,2	60,4
Total	93,3	16,9	4,8	105,4

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Titres de participation**

TF1 a acheté les titres des sociétés suivantes :

- Téléma 9,2 M€ pour 49 % du capital
- TV Sport 105,5 M€ pour 64 % du capital
- Sagas 0,3 M€ pour 49,5 % du capital

TF1 a apporté à Eurosport SA :

- 51 % des titres TV Sport détenus pour 33,2 M€
- la totalité des titres Sagas détenue pour 0,3 M€

en contrepartie de titres Eurosport SA pour un montant de 64,7 M€.

TF1 a cédé à Eurosport SA 49 % des titres qu'elle détenait dans la société TV Sport inscrits dans ses comptes pour un montant de 80,9 M€.

TF1 a souscrit à l'augmentation de capital de la société Eurosport SA pour 150 M€. Au total, au 31 décembre 2001, la valeur des titres inscrits au bilan de TF1 SA s'élève à 425,4 M€, dépréciés à hauteur de 1,1 M€.

Prêts

Cette rubrique comporte pour l'essentiel :

- un prêt participatif de 39,7 M€ (dont 31,0 M€ de valeur nominale) consenti au GIE APHELIE. Après capitalisation des intérêts jusqu'en 2009, ce prêt pourra permettre de lever l'option d'achat de l'immeuble loué en crédit-bail, selon les modalités décrites à la note 4.1 ;

- un prêt à long terme consenti au GIE APHELIE racheté par TF1 à un pool de banques le 31 mars 2000 (valeur résiduelle au 31 décembre 2001 : 57,4 M€) ;

- un prêt consenti à la société Studios 107 (valeur résiduelle au 31 décembre 2001 : 1,8 M€).

Autres titres immobilisés

Cette rubrique est essentiellement composée de 1 245 387 actions TF1 pour un montant global de 25,9 M€.

993 850 actions ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions décrit dans la note d'information ayant obtenu le visa n° 99-305 de la Commission des Opérations de Bourse le 30 mars 1999.

En octobre 1999, TF1 a réalisé une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe. Les souscripteurs n'ont financé qu'1/10^e de leur investissement par apport personnel. Les 9/10^e restants ont été financés par un prêt bancaire garanti. Dans le cadre de cette garantie, TF1 a vendu à un établissement financier une option d'achat « call », au prix de 18,66 €, portant sur 709 900 actions TF1 (après division par 10 du nominal). Ces actions sont destinées pour l'essentiel à couvrir ce « call ».

251 537 actions ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions décrit dans la note d'information ayant obtenu le visa n° 01-436 de la Commission des Opérations de Bourse le 24 avril 2001.

En décembre 2001, TF1 a réalisé une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe. Les souscripteurs n'ont financé qu'1/10^e de leur investissement par apport personnel. Les 9/10^e restants ont été financés par un prêt bancaire garanti. Dans le cadre de cette garantie, TF1 a vendu à un établissement financier une option d'achat « call », au prix de 29,26 €, portant sur 97 550 actions TF1.

2.4 STOCKS ET ENCOURS

Ce poste est essentiellement composé des droits de diffusion non consommés.

	Achats de droits	Production interne	Total	Rappel 2000
Droits de première diffusion	154,7	2,9	157,6	155,8
Droits de rediffusion	135,5	-	135,5	111,8
Droits de diffusion en cours	86,8	0,5	87,3	80,6
STOCK DE DROITS DE DIFFUSION AU 1^{er} JANVIER	377,0	3,4	380,4	348,2

A ajouter

ACHATS INTERVENUS DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE	465,0	269,7	734,7	657,5
---	--------------	--------------	--------------	--------------

A déduire

CONSOMMATIONS INTERVENUES DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE				
Coût 1 ^{er} diffusion	352,9	267,8	620,7	582,2
Coût 2 ^{ème} diffusion	29,6	-	29,6	25,6
Coût total de diffusion	382,5	267,8	650,3	607,8

Droits échus	8,3	-	8,3	9,3
Réformes et abandons	9,4	2,4	11,8	7,9
Reventes	0,2	-	0,2	0,3

CONSOMMATIONS TOTALES INTERVENUES DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE	400,4	270,2	670,6	625,3
---	--------------	--------------	--------------	--------------

STOCK DE DROITS DE DIFFUSION AU 31 DÉCEMBRE	441,6	2,9	444,5	380,4
--	--------------	------------	--------------	--------------

VARIATION DE STOCK	64,6	(0,5)	64,1	32,2
---------------------------	-------------	--------------	-------------	-------------

VENTILATION

Droits de première diffusion	177,7	1,9	179,6	157,6
Droits de rediffusion	159,0	-	159,0	135,5
Droits de diffusion en cours	104,9	1,0	105,9	87,3
Total	441,6	2,9	444,5	380,4

Au 31 décembre 2001, le risque de non-diffusion des droits est couvert par voie de dépréciation d'actifs pour un montant de 60,6 M€.

2.5 CRÉANCES**2.5.1 Créances clients et comptes rattachés**

TF1 Publicité, mandataire de TF1 SA, vend aux annonceurs des espaces publicitaires. A ce titre, TF1 Publicité perçoit une commission indexée sur le chiffre d'affaires réalisé. Au 31 décembre 2001, le solde des créances dues par TF1 Publicité à TF1 SA, net des rabais commerciaux restant à accorder figurant dans le poste « Dettes diverses », s'élève à 137,4 M€. Au 31 décembre 2000, ces créances s'élevaient à 139,5 M€.

2.5.2 Autres créances

Cette rubrique est essentiellement constituée de créances relatives à la TVA pour 65,9 M€, à l'impôt sur les sociétés pour 39,6 M€ et d'emprunts des filiales effectués dans le cadre de conventions de trésorerie pour 479,8 M€.

2.5.3 Échéances des créances

Les créances liées à l'actif immobilisé et à l'actif circulant s'élèvent à 1 041 M€. Elles ont essentiellement une échéance inférieure ou égale à un an.

Une quote-part des créances de l'actif immobilisé, soit 29,9 M€, et une quote-part de l'actif circulant, soit 0,3 M€, ont une échéance de 1 à 5 ans.

Une quote-part des créances de l'actif immobilisé, soit 64,1 M€, a une échéance supérieure à 5 ans.

2.6 DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont constituées d'actions TF1 destinées à couvrir l'exercice des options d'achat d'actions accordées en octobre 1995 au profit de certains membres du personnel et dirigeants de TF1 pour un montant de 1,5 M€. Une provision de 0,2 M€ a été constituée afin de couvrir la différence entre le prix des options accordées et le coût d'achat des actions TF1.

2.7 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Ce poste s'élève à 83,2 M€, dont 79,3 M€ concernant des retransmissions sportives.

2.8 CAPITAUX PROPRES

Le capital est divisé en 211 996 079 actions ordinaires de 0,2 euro entièrement libérées. Les mouvements de l'exercice peuvent être décrits dans le tableau ci-dessous :

(en M€)	01.01.01	Affectation du résultat (AGO 15.05.01)	Autres mouvements	31.12.01
Capital	42,2	-	0,2 ⁽¹⁾	42,4
Prime d'émission	17,5	-	18,9 ⁽²⁾	36,4
Réserve légale	4,2	-	-	4,2
Réserve plus-values à long terme	25,0	-	-	25,0
Report à nouveau	53,7	21,6	-	75,3
Autres réserves	380,0	200,0	-	580,0
Résultat de l'exercice	358,1	(358,1)	276,2	276,2
Sous-total	830,7	(136,5)	295,3	989,5
Provisions réglementées	125,8	-	23,2 ⁽³⁾	149,0
Total	956,5	(136,5)⁽¹⁾	318,5	1 138,5

(1) Dividendes payés le 31 mai 2001.

(2) Mouvements nets de l'exercice.

(3) Augmentation du capital réservée aux salariés.

2.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Constituées selon les modalités indiquées à la note 1.10, ces provisions ont évolué comme indiqué ci-dessous :

(en M€)	01.01.01	Dotations	Reprises	31.12.01
Provisions pour litiges	11,5	5,2	7,6	9,1
Provisions relatives aux sociétés apparentées	22,4	15,9	22,2	16,1
Provisions pour irrécouvrabilité clients	2,7	-	-	2,7
Provisions pour indemnités de fin de carrière	7,6	1,6	-	9,2
Provisions pour perte de change	3,2	0,9	3,2	0,9
Total	47,4	23,6	33,0	38,0

La provision pour irrécouvrabilité clients comprend essentiellement la quote-part TF1 du risque de non-recouvrement d'une créance détenue par TF1 Publicité. Les provisions relatives aux sociétés apparentées correspondent à la quote-part de TF1 dans les résultats des filiales constituées en société de personnes.

2.10 DETTES**2.10.1 Emprunts auprès des établissements de crédit**

Au 31 décembre 2001, le montant des soldes créditeurs de banque s'élève à 19,8 M€. La société possède une possibilité de tirages confirmés sur diverses banques d'un montant de 289,2 M€, dont 24 M€ ont été utilisés au 31 décembre 2001. Par ailleurs, la société a mis en place, en mai 1999, un crédit syndiqué de 381 M€ pour une durée de 7 ans. A ce jour, ce crédit n'a pas été utilisé.

2.10.2 Emprunts et dettes financières divers

Les placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie, sont comptabilisés à ce poste pour 202,0 M€ (126,7 M€ en 2000).

2.10.3 Dettes diverses

Le poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder pour 148,6 M€ en 2001 (159,1 M€ en 2000).

2.10.4 Échéances des dettes

Les dettes, d'un montant total de 1 026,7 M€, ont essentiellement une échéance inférieure ou égale à un an.

Une quote-part des dettes diverses pour 2,1 M€ ont une échéance supérieure à 1 an.

3 NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT**3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES**

Les recettes publicitaires figurant en produits pour 1 414,3 M€ correspondent aux recettes de TF1 Publicité, sous déduction de sa rémunération. Celle-ci permet à TF1 Publicité de couvrir les frais de son activité, soit 82,6 M€.

3.2 ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS

Les achats de droits de diffusion sont comptabilisés en valeur d'exploitation et sont consommés au moment de leur diffusion ou de leur mise au rebut.

3.3 IMPÔTS ET TAXES

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma, la taxe professionnelle et l'Organic, soit 85,3 M€ en 2001 et en 2000.

3.4 SALAIRES ET TRAITEMENTS

Les cachets et piges concourent à ce poste pour 6,5 M€. En 2000, ces rémunérations s'élevaient à 7,4 M€.

3.5 CHARGES SOCIALES

Dans ce poste figure une charge de 3,3 M€ relative à l'abondement mis en place dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise.

3.6 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

La rubrique « Amortissements de coproductions diffusées » est constituée par les amortissements des parts de coproduction des programmes diffusés.

3.7 AUTRES CHARGES

Dans cette rubrique figurent les versements aux sociétés d'auteurs pour un montant de 58,1 M€ en 2001 (60,6 M€ en 2000).

3.8 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose comme suit :

(en M€)	2001	2000
Dividendes	36,0	23,8
Intérêts nets versés	21,7	14,5
Provisions pour risques	(14,2)	(20,5)
Ecart de change	1,0	0,9
Produits sur cessions de VMP	1,1	5,4
Net	45,6	24,1

Concernant les sociétés liées, les charges financières s'élèvent à 5,9 M€ et les produits financiers à 24,8 M€ en 2001 (respectivement 4,6 M€ et 14,0 M€ en 2000).

3.9 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en M€)	2001	2000
Réformes de programmes et moins-values réalisées sur cessions	(10,3)	(5,8)
Dotations nettes de provisions (amortissements dérogatoires compris)	(23,2)	(11,8)
Plus-values sur cessions d'immobilisations financières ⁽¹⁾	12,8	95,3
Divers	(1,4)	(1,6)
Perte nette	(22,1)	76,1

(1) Reclassement de titres au sein du Groupe TF1 pour l'essentiel.

3.10 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

La différence entre l'impôt théorique calculé sur la base d'un taux de 36,43 % et l'impôt effectif (31,3 %) s'explique principalement par la neutralisation des plus-values intra-groupe pour 12,5 M€, la déduction des dividendes pour un montant de 36,0 M€, la participation pour (1,9) M€ et la prise en compte du résultat déficitaire du GIE APHELIE pour 3,0 M€.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989, option renouvelée le 1^{er} janvier 1994 et le 1^{er} janvier 1999.

Les économies d'impôt sur les résultats, inhérentes aux déficits fiscaux des filiales intégrées, sont systématiquement remboursées à ces dernières.

3.11 FISCALITÉ DIFFÉRÉE

(en M€)	Accroissement futur d'impôt	Allègement futur d'impôt
Provisions réglementées	52,8	-
Participation, congés payés, Organic, provisions pour indemnités de fin de carrière	-	10,7

4 AUTRES INFORMATIONS**4.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Ils se ventilent, au 31 décembre 2001, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

Engagements donnés (en M€)	A moins d'un an	A plus d'un an	Total
Programmes et droits de télédiffusion ⁽¹⁾	270,2	374,1	644,3
Droits de retransmissions sportives ⁽¹⁾	163,2	329,6	492,8
Crédit-bail immobilier	16,3	117,3	133,6
Autres engagements	32,4	55,2	87,6
Total	482,1	876,2	1 358,3

(1) dont 242,6 M€ en USD et 77,2 M€ en CHF.

Engagements reçus

(en M€)	A moins d'un an	A plus d'un an	Total
Programmes et droits de télédiffusion	270,2	374,1	644,3
Droits de retransmissions sportives	163,2	329,6	492,8
Crédit-bail immobilier	16,3	117,3	133,6
Autres engagements	-	16,1	16,1
Total	449,7	837,1	1 286,8

Le poste « Programmes et droits de télédiffusion » intègre des contrats pluriannuels relatifs principalement à des émissions de variétés, de jeux et divertissements pour un montant de 445 M€. Le poste « Droits de retransmissions sportives » intègre quasi exclusivement des contrats pluriannuels.

Engagements du Groupe au titre du contrat de crédit-bail immobilier

En juin 1994, TF1 a pris en crédit-bail, auprès du GIE APHELIE, l'immeuble qu'elle occupe depuis 1992, 1, quai du Point du Jour à Boulogne. Ce contrat, d'une durée de 15 ans, porte sur un montant de 164,6 M€ (hors frais financiers), soit :

- Terrain	45,7 M€
- Immeuble	57,9 M€
- Équipements	61,0 M€

Depuis le 30 juin 2001, TF1 a la possibilité de se porter acquéreur de l'ensemble immobilier à sa valeur nette comptable. Ce crédit-bail se substitue au bail commercial de 12 ans qui liait TF1 et le GAN.

Valeur d'origine	164,6
Redevances versées ⁽¹⁾	88,2
- Cumul antérieur	74,5
- Exercice	13,7
Dotations "théoriques" aux amortissements ⁽²⁾	64,0
- Cumul antérieur	55,5
- Exercice	8,5
Loyers futurs prévisionnels restants ⁽³⁾	
- à moins d'un an	16,3
- à plus d'un an et moins de 5 ans	69,6
- à plus de 5 ans	47,7
Option d'achat de l'immeuble en 2009	67,1

(1) Dont capital remboursé : 23,5 Me.

(2) Dotations qui auraient été comptabilisées si les biens avaient été acquis par la société.

(3) Loyers calculés sur la base d'un taux d'intérêt théorique de 6,25 % pour les échéances dont le taux n'est pas connu à ce jour.

4.2 UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE**4.2.1 Couverture du risque de change**

Au 31 décembre 2001, il n'y a pas de couverture de risque de change mise en place.

4.2.2 Couverture du risque de taux

Il n'existe pas de risque de taux au 31 décembre 2001.

4.3 EFFECTIFS

A la clôture de l'exercice, la situation des effectifs, selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle, se répartissait comme ci-dessous :

	2001	2000	1999
Collège 1 - Employés	40	43	38
Collège 2 - Agents de maîtrise	442	444	480
Collège 3 - Cadres	636	594	528
Collège 4 - Journalistes	212	218	225
Total	1 330	1 299	1 271

4.4 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération versée aux 10 cadres dirigeants (composés des membres du comité de la Direction Générale et de deux dirigeants de l'Antenne : voir la liste des dix premiers dirigeants mentionnés en page 4 du livret « Chiffres clés ») au cours de l'exercice 2001 s'élève à 6 952 504 euros.

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions consenties aux cadres dirigeants est fournie au paragraphe 5.6 « Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions » du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.

En dehors des prêts de titres aux membres de la direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

4.5 JETONS DE PRÉSENCE

Le montant des jetons de présence versés au cours de l'exercice 2001 s'élève à 175 316 euros.

4.6 MOUVEMENTS DE PROVISIONS

(en M€)	01.01.01	Dotations	Reprises	31.12.01
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	125,8	55,6	32,4	149,0
Sur immobilisations incorporelles (programmes)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	47,4	23,7	33,1	38,0
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	4,5	0,3	0,9	3,9
PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	2,9	-	1,8	1,1
Créances rattachées à des participations	0,3	-	-	0,3
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DE L'ACTIF CIRCULANT				
Stocks	60,4	16,0	15,8	60,6
Créances rattachées à des participations	1,8	-	0,1	1,7
Valeurs mobilières de placement	0,3	-	0,1	0,2
Total	243,4	95,6	84,2	254,8

4.7 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2001

Titres de participation	Nombre de titres	%	Valeurs d'inventaire en euros
EUROSPORT	15 277 338	100,00	263 177 638
TF1 DIGITAL	6 195 729	100,00	93 008 707
SYALIS	2 494	99,76	27 145 378
TF1 PUBLICITE	30 000	100,00	21 683 027
TF1 FILMS PRODUCTION	169 994	100,00	16 892 578
TF1 ENTREPRISES	200 000	100,00	16 107 767
GRUPE GLEM	1 820	72,80	5 160 774
STUDIOS 107	120 000	100,00	4 681 238
FILM PAR FILM	9 998	49,99	3 927 647
TELESHOPPING	8 500	100,00	3 601 634
TELEMA	3 282	48,98	2 495 547
TF1 CINEMA	129 994	100,00	1 861 387
TV BREIZH	32 999	22,00	921 000
TCM DA	5 100	34,00	555 851
TRICOM	29 994	99,98	436 726
BIG CASH	79 994	99,99	79 992
TAPAS 2	40 000	100,00	40 000
TAPAS 3	40 000	100,00	40 000
@ TF1	39 999	100,00	39 999
SAGIT	39 994	99,99	39 994
SICCIS	39 994	99,98	39 992
TAPAS	2 475	99,00	39 525
TCM GESTION	848	33,92	13 117
TPP	5	1,00	2 706
SED ODYSSEE	1	0,20	1 521
SEBADO	1	0,04	139
SERIE CLUB	1	0,004	90
LCI	1	0,0003	5
TPS GESTION	1	0,02	2
TRICOM & CIE	2	0,07	2
TF6 GESTION	1	0,001	1

TOTAL TITRES DE PARTICIPATION 461 993 984

La valeur d'inventaire correspond à la part de situation nette détenue par TF1 SA.

ACTIONS TF1 SA 179 000 7,33⁽¹⁾ 1 312 070⁽¹⁾

TOTAL VALEURS MOBILIÈRES 463 306 054

(1) Valeur nette comptable (cf. § 2.6).

4.8 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis	C.A. du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	
		En milliers d'euros										
		monétaires de la devise spécifiée										
FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la société)												
- TF1 PUBLICITE		2 400	13 256	100,00 %	3 038	3 038	-	-	1 539 429	6 027	2 880	
- TF1 FILMS PRODUCTION		2 550	14 152	100,00 %	1 768	1 768	-	-	42 110	192	-	
- TELESHOPPING		127	1 870	100,00 %	130	130	-	-	77 641	1 604	2 499	
- TF1 PUBLICATIONS	FRF	75	(1 668)	99,88 %	519	-	1 391	-	-	20	-	
- TF1 ENTREPRISES		3 000	4 499	100,00 %	3 049	3 049	-	-	38 473	12 609	13 900	
- SYVALIS		40	42 566	99,76 %	41 680	41 680	37 991	-	-	(15 395)	9 100	
- TF1 CINEMA		1 950	(243)	100,00 %	1 982	1 982	1 626	-	54	155	-	
- PROTECREA		1 500	(4 378)	99,99 %	2 241	2 241	7 921	-	2 784	(2 981)	-	
- LUXTEL 1	LUF	1 350	-	99,99 %	62	62	-	-	-	-	-	
- STUDIOS 107		1 800	2 647	100,00 %	4 680	4 680	1 963	-	20 632	234	690	
- TF1 MUSIC		38	19	99,76 %	38	38	1 882	-	69	(3 649)	-	
- ALMA PRODUCTION		80	12	100,00 %	80	80	240	-	-	(210)	-	
- GROUPE GLEM		80	4 855	72,80 %	9 595	9 595	-	-	1 051	2 154	1 823	
- TF1 US	USD	28	-	100,00 %	24	24	-	-	-	-	-	
- TRICOM		450	(23)	99,99 %	439	439	-	-	-	10	-	
- SWONKE		40	906	100,00 %	900	441	-	-	-	9	-	
- 6-TF1	NLG	1 000	897	99,90 %	999	999	11 930	-	7 769	(15 307)	-	
- TF1 DIGITAL		99 132	(2 360)	100,00 %	99 132	99 132	32 799	-	573	(3 763)	-	
- @-TF1		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-	
- SAGIT		40	-	99,99 %	40	40	-	-	-	-	-	
- EUROSPORT		458	257 155	100,00 %	234 243	234 243	-	-	309 646	5 097	5 097	
- TAP		80	-	100,00 %	80	80	22	-	1 428	(88)	-	
- TAPAS 2		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-	
- TAPAS 3		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-	
- BIG CASH		80	-	99,99 %	80	80	-	-	-	-	-	
- SICCS		40	-	99,99 %	40	40	40	-	-	-	-	
- TAPAS		40	-	99,99 %	40	40	-	-	-	-	-	
TOTAL		4 500	(13 698)	25,23 %	3 300	3 300	3 135	-	9	246	-	
					425 375	424 286						
PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par la société)												
- MEDAMETRIE	FRF	930	5 063	10,75 %	15	15	-	-	33 024	543	11	
- FMI	FRF	1 000	-	13,33 %	20	-	285	-	-	-	-	
- MERCURY INTERN. FILM	DEM	1 000	-	50,00 %	255	255	-	-	-	-	-	
- TELEMA		766	4 316	48,98 %	9 217	9 217	-	-	19 026	13	-	
- TVRS 98	FRF	1 000	1 842	22,50 %	34	34	-	-	108	58	43	
- FILM PAR FILM	FRF	10 000	41 537	49,99 %	7 345	7 345	-	-	2 764	-	-	
- TOM GESTION		40	(1)	33,92 %	14	14	-	-	107	-	-	
- TCM DROITS AUDIOVISUELS		240	3 354	34,00 %	82	82	3 135	-	22 838	(1 959)	-	
- TV BREIZH		15 000	(3 413)	22,00 %	3 300	3 300	-	-	4 228	(7 400)	-	
- BALLADE DISTRIBUTION	FRF	4 000	(13 698)	25,23 %	-	-	-	-	9	246	-	
PARTICIPATIONS (capital détenu inférieur à 10 %)												
- TF1 PUBLICITE PRODUCTION		8	109	1,00 %	-	-	-	-	14 256	153	-	
- GE GIC	FRF	500	-	0,02 %	-	-	-	-	-	-	-	
- GE CHALLENGER	FRF	75	-	6,67 %	1	1	-	-	-	-	-	
- MEDAMETRIE EXPANSION	FRF	12 000	(575)	5,00 %	91	-	-	-	-	212	-	
- TPS GESTION		93	(54)	0,01 %	-	-	-	-	1 141	(23)	-	
- LES NOUVELLES EDITIONS TF1		38	39	1,00 %	-	-	-	-	133	(151)	-	
- EUROSHOPPING		75	162	0,02 %	-	-	-	-	6 908	(2 582)	-	
- SEBAUD		40	203	0,01 %	-	-	804	-	660	105	-	
- TRICOM & CIE		45	9	0,07 %	-	-	-	-	10 263	(61)	-	
- TFG		80	113	0,02 %	-	-	-	-	5	(10 611)	-	
- TFG GESTION		80	-	0,01 %	-	-	-	-	2	2	-	
- SERIE CLUB		50	196	0,004 %	2	2	-	-	12 245	2 006	-	
- SED ODYSSEE		8	(64)	0,20 %	-	-	1 332	-	8 303	817	-	
- LA CHAINE INFO		4 500	50	0,0003 %	-	-	-	-	44 501	(3 156)	-	

4.9 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 27 décembre 2001, TF1 a signé avec France Télécom et France Télévision un accord de rachat de leur participation de 25 % dans TPS. La transaction sera finalisée au cours du premier semestre 2002.

5 ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DES ANNEXES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

Il n'est à noter aucune modification significative de l'annexe des comptes 2001 par rapport à celles des exercices précédents.

En 2000 et 1999 : néant.



RÉSOLUTIONS	32
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE PARTIE EXTRAORDINAIRE	34
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	35
MARCHÉ ET RENDEMENT DU TITRE	40
RESPONSABLES DE L'INFORMATION	42
ADRESSES DES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS	43
TABLEAU DE PASSAGE	44

PARTIE ORDINAIRE**PREMIÈRE RÉOLUTION***(Approbation des comptes sociaux)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2001 et sur les comptes dudit exercice, les approuve, ainsi que les comptes annuels de la société de l'exercice 2001 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

DEUXIÈME RÉOLUTION*(Approbation des comptes consolidés)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris acte que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe est inclus dans le rapport de gestion, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'activité et la situation du Groupe pendant l'exercice clos le 31 décembre 2001 et sur les comptes consolidés dudit exercice, les approuve, ainsi que les comptes annuels consolidés de l'exercice 2001 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉOLUTION*(Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code du Commerce)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve lesdites conventions et opérations.

QUATRIÈME RÉOLUTION*(Affectation et répartition des résultats)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir constaté l'existence de bénéfices disponibles de 351 543 800,59 €, compte tenu du bénéfice net de l'exercice de 276 227 636,64 € et du Report à nouveau de 75 316 163,95 €, approuve l'affectation et la répartition suivantes proposées par le Conseil d'Administration :

- | | |
|--|------------------|
| • Affectation au poste Réserve légale (ainsi dotée à hauteur de 10 % du capital) | 16 258,38 € |
| • Affectation au poste Autres Réserves | 140 000 000,00 € |
| • Distribution d'un dividende de (soit un dividende net de 0,65 € par action de 0,2 € valeur nominale, assorti d'un avoir fiscal*) | 137 797 451,35 € |
| • Affectation du solde au Report à Nouveau | 73 730 090,86 € |

* Le dividende à répartir au titre de l'exercice ouvre droit à un avoir fiscal égal à :
- 50 % des sommes nettes distribuées, si l'utilisateur est une personne physique,
- 15 % des sommes nettes distribuées, si l'utilisateur est une personne morale.
L'avoir fiscal demeure fixé à 50 % des sommes distribuées lorsqu'il est destiné à être utilisé dans le cadre du régime mère et filiales.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 26 avril 2002.

L'Assemblée Générale autorise à porter au compte Report à nouveau les dividendes afférents aux actions que TF1 est autorisée à détenir pour son propre compte, conformément aux dispositions de l'article 225-210 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale constate qu'au cours des trois derniers exercices, les dividendes versés au titre des exercices 1998, 1999 et 2000 ont été respectivement de 0,34 €, 0,46 € et 0,65 € net par action d'une valeur nominale de 0,2 € ; les avoirs fiscaux correspondants sur la base d'un taux de 50 % ont été respectivement de 0,17 €, 0,23 € et 0,33 €, étant précisé que les montants rappelés au titre des exercices 1998 et 1999 ont été ajustés afin de tenir compte de l'opération de division par dix de la valeur nominale des actions ayant eu lieu le 21 juin 2000.

CINQUIÈME RÉOLUTION*(Présentation des options de souscription ou d'achat d'actions consenties ou levées)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions TF1 consenties ou levées au cours de l'année 2001, prend acte des informations mentionnées dans ce rapport.

SIXIÈME RÉOLUTION*(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur d'Alain Pouyat, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003.

SEPTIÈME RÉOLUTION*(Constatation de l'élection des Administrateurs Représentants du Personnel)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des noms des Administrateurs Représentants du Personnel élus par les collèges électoraux le 19 mars 2002 et communiqués par le Président du Conseil avant la lecture de la présente résolution, prend acte de leur élection et de leur désignation en qualité d'Administrateurs Représentants du Personnel.

La durée des fonctions des Administrateurs Représentants du Personnel est de deux années et prendra fin lors de la prochaine proclamation des résultats de l'élection des Administrateurs Représentants du Personnel, conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts.

HUITIÈME RÉOLUTION*(Rachat d'actions de la Société)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information ayant reçu le visa de la Commission des Opérations de Bourse, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il appréciera, de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social.

L'Assemblée Générale décide que ces achats pourront être réalisés à toutes fins et notamment :

- soit dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion, soit dans le cadre d'une ou plusieurs augmentations de capital par émission d'actions dont la souscription sera réservée aux salariés de la société ou des sociétés du Groupe adhérant à un plan d'épargne entreprise, soit en vue de l'attribution d'options d'achat ou de souscription au profit du personnel et des dirigeants du Groupe,
- soit leur conservation,
- soit en vue de régulariser les cours par intervention systématique en contretendance sur le marché du titre,
- soit en vue de leur annulation, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale de la 14^e résolution ci-après autorisant cette annulation,
- soit pour la remise d'actions à titre d'échange, en particulier dans le cadre d'opérations financières,
- soit encore dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière,
- soit pour livrer les actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société.

L'Assemblée Générale décide de fixer à 100 €, le prix unitaire maximum auquel la société pourra effectuer ces acquisitions, lesquelles devront respecter les règles prévues par les règlements de la Commission des Opérations de Bourse relatifs aux interventions des émetteurs sur leurs propres titres.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à céder les actions ainsi acquises dans la limite du prix minimum unitaire de cession de 10 €.

L'Assemblée Générale décide que l'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être opérés par tous moyens et notamment par cession en bourse ou de gré à gré, échange dans le cadre d'opérations financières, par des opérations optionnelles ou par des opérations sur instruments financiers dérivés, et à tout moment, sauf en cas d'offre publique d'échange dans le respect de la réglementation en vigueur. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociation de blocs pourra représenter la totalité du programme.

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 179-1 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, sur la base du nombre d'actions composant le capital social de 211 996 079 et compte tenu de la détention par la société de 1 424 117 actions au titre d'attribution d'options aux salariés et d'émission d'actions réservée aux salariés adhérant au PEE, fixe à 19 775 491 ((211 996 079 x 10 %) – 1 424 117) le nombre maximal d'actions susceptibles d'être acquises en vertu de la présente autorisation, représentant sur la base du prix maximum d'achat unitaire de 100 € un montant maximal de 1 977 549 100 €.

La présente autorisation est valable jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée Générale de la société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

Dans les conditions fixées par la loi, le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires, dans son rapport à l'Assemblée Générale Annuelle, les informations relatives aux achats d'actions et cessions ainsi réalisés.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, à l'effet de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des Opérations de Bourse, du Conseil des Marchés Financiers et tous autres organismes, remplir toutes autres formalités et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

NEUVIÈME RÉOLUTION*(Émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, à la création et à l'émission en France, à l'étranger et/ou sur le marché international, de tous titres représentatifs de droits de créances sur la société, notamment d'obligations ou de titres assimilés, comme des titres subordonnés, remboursables ou à durée indéterminée, à taux fixe et/ou variable, ou encore avec capitalisation, de bons de souscription d'obligations, libellés soit en euros, soit en devises étrangères, soit en toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs devises, les obligations pourront être éventuellement assorties de bons de souscription d'obligations de même type ou de titres assimilés, jusqu'à concurrence d'un montant nominal d'un milliard deux cents millions d'euros (1 200 000 000 €) ou d'une contrevaieur équivalente en toute autre monnaie, avec ou sans garantie, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables, étant précisé que ce montant nominal maximum s'applique globalement aux obligations émises directement ou à la suite de l'exercice de bons de souscription.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration en vue de l'émission de ce ou de ces emprunts obligataires et précise qu'il aura toute latitude pour fixer les caractéristiques des obligations ou des bons qui pourront comporter notamment un taux d'intérêt variable et une prime de remboursement au-dessus du pair, fixe ou variable, ladite prime s'ajoutant au montant maximum d'un milliard deux cents millions d'euros (1 200 000 000 €) ci-dessus visé.

Le Conseil d'Administration pourra, dans le cadre de la présente résolution, subdéléguer, dans les conditions prévues par la loi, les pouvoirs qu'il a reçus au titre de la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration pourra, en outre, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités rendues nécessaires par cette ou ces émissions.

La présente autorisation, donnée pour une durée de vingt-six mois, se substitue à compter de ce jour à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par la 8^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 18 avril 2000.

PARTIE EXTRAORDINAIRE**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social en cas d'offre publique d'échange (OPE) initiée par la société.
- Limitation globale des autorisations ci-dessus.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions.
- Mise en harmonie des statuts de la société avec les dispositions de la Loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relatives aux Nouvelles Régulations Economiques.
- Pouvoirs pour dépôts et formalités.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Dénomination :	TELEVISION FRANCAISE 1 - TF1
Siège social :	1, quai du Point du Jour 92 656 Boulogne Billancourt Cedex
N° R.C.S. :	326 300 159 RCS Nanterre
N°SIRET :	326 300 159 00067
Code APE :	922C
Forme :	Société Anonyme
Date de constitution :	17 septembre 1982
Date d'expiration :	31 janvier 2082
Exercice social :	1 ^{er} janvier au 31 décembre

OBJET SOCIAL

La société a pour objet :

L'exploitation d'un service de communication audiovisuelle telle qu'autorisée par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur comprenant notamment la conception, la production, la programmation et la diffusion d'émissions de télévision y compris tous messages et annonces publicitaires.

Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement ou à tout patrimoine social et notamment :

- étudier, produire, acquérir, vendre, louer et exploiter tous enregistrements d'images et/ou de son, reportages, films destinés à la télévision, au cinéma ou à la radiodiffusion,

- assurer des opérations de régie publicitaire,

- assurer des prestations de toute nature à la radiodiffusion sonore et à la télévision,

le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de datation ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement.

Son action s'exerce dans le respect de son cahier des charges et des dispositions légales en vigueur.

REPARTITION STATUTAIRE DES BENEFICES

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social : il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

ASSEMBLEES GENERALES

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées Générales, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Il ne peut se faire représenter à l'Assemblée que par sont conjoint ou par un actionnaire.

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée :

- les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte chez la société, cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée et sont admis sur simple justification de leur identité ;
- les propriétaires d'actions au porteur doivent, cinq jours au plus tard avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée, faire adresser, par l'intermédiaire habilité chez lequel leurs actions sont inscrites en compte, une attestation constatant l'indisponibilité de celles-ci jusqu'à la date de l'Assemblée, à TF1 - Direction des Affaires Juridiques/Service des Assemblées - 1, quai du Point du Jour - 92656 Boulogne cedex.

Les actionnaires peuvent solliciter auprès de TF1, à l'adresse ci-dessus indiquée, au plus tard six jours avant la date de la réunion, un formulaire unique leur permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée.

Le formulaire unique de pouvoir et de vote par correspondance, dûment rempli, doit parvenir à TF1 à l'adresse ci-dessus indiquée, trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir au moins 0,5 %, 1 %, 2 %, 3 % et 4 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède.

Cette déclaration devra être effectuée dans les conditions ci-dessus prévues chaque fois que le seuil de 0,5 %, 1 %, 2 %, 3 % et 4 % sera franchi en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital en font la demande lors de l'Assemblée.

ETABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE DES TITRES ET LE SERVICE FINANCIER
Montant

La société TF1 en tant que société émettrice.

Au 4 mars 2002, le capital de TF1 s'élève à 42 399 215,80 € divisé en 211 996 079 actions de 0,2 € nominal chacune.

CAPITAL (art.6 des statuts)

Les actions émises représentent 100 % du capital et des droits de vote existants.

Evolution
Plan d'Epargne d'Entreprise - année 1999

En 1999, dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise TF1, il a été souscrit 118 316 actions nouvelles de 10 F. Il en a résulté une augmentation du capital d'un montant de 1 183 160 F et une prime d'émission de 114 673 050,36 F.

Augmentation de capital par élévation de la valeur nominale des actions suite à la conversion du capital en euros – année 2000

Le capital a été augmenté d'un montant de 65 870 984,17 F pour être porté de 211 183 160 F à 277 054 144,17 F par voie d'incorporation d'une part du compte "Ecart de réévaluation" à hauteur de 30 704 644,76 F et d'autre part du compte "Autres réserves" à hauteur de 35 166 339,41 F.

La valeur nominale de chaque action a été élevée de 10 F à 13,11914 F (2€).

Le capital, converti en euros à effet du 1^{er} janvier 2000, s'élève à 42 236 632 €, divisé en 21 118 316 actions de 2€ valeur nominale chacune.

Division de la valeur du nominal – année 2000

La valeur du nominal a été divisée par 10 par décision de l'Assemblée Générale du 18 avril 2000 et a effet du 21 juin 2000. Le nombre d'action à été porté de 21 118 316 à 211 183 160.

Plan d'Epargne d'Entreprise – année 2001

En 2001, dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise TF1, il a été souscrit 812 919 actions nouvelles de 0,2 €. Il en a résulté une augmentation du capital d'un montant de 162 583,80 € et une prime d'émission de 18 867 849 ,99 €.

Il n'existe ni part de fondateur, ni part bénéficiaire, ni obligation convertible ou échangeable, ni certificat de droit de vote, ni droit de vote double.

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital. La société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires. Pour connaître la géographie de son capital, TF1 effectue des relevés périodiques de son actionariat inscrit au nominatif et au porteur identifié par le biais d'Euroclear.

AUTORISATIONS D'EMISSIONS

A la suite de l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2002, et si celle-ci lui en donne l'autorisation, le Conseil aura la faculté (valable pendant une durée de 26 mois) d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires à concurrence d'un montant nominal de 1 200 000 000 €.

Le tableau ci-après mentionne également les émissions de valeurs mobilières auxquelles la société pourra procéder sous réserves de leur approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2002, étant précisé que toutes les autorisations antérieures sont substituées par celles proposées en 2002.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital social immédiates et/ou à terme susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées est fixé à 120 000 000 €.

Le montant nominal maximal des titres d'emprunts susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées est fixé à 1 200 000 000 €.

OPÉRATIONS AUTORISÉES SUR LE CAPITAL DE TF1

	Montant nominal maximal des augmentations de capital ⁽¹⁾	Montant nominal maximal des titres d'emprunt ⁽¹⁾	Validité de l'autorisation	Durée restant à courir ⁽²⁾	Assemblée Générale	N° de résolution
Emprunts obligataires	–	1 200 M€	26 mois	26 mois	AGM 23/04/2002	9
Actions et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris bons de souscription d'actions avec maintien du D.P.S. ⁽³⁾	120 M€	1 200 M€	26 mois	26 mois	AGM 23/04/2002	10
Actions et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris bons de souscription d'actions avec suppression du D.P.S. ⁽³⁾	120 M€	1 200 M€	26 mois	26 mois	AGM 23/04/2002	11
Actions et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, rémunérant des titres apportés à une Offre Publique d'Échange	120 M€	1 200 M€	26 mois	26 mois	AGM 23/04/2002	12
Actions à émettre dans le cadre d'options de souscription d'actions, avec suppression du D.P.S. ⁽³⁾	⁽⁴⁾	–	38 mois	38 mois	AGM 23/04/2002	15
Actions réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise, avec suppression du D.P.S. ⁽³⁾	⁽⁴⁾	–	3 ans	2 ans	AGM 15/05/2001	20
Achat d'actions réservé aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise	–	–	–	illimitée	AGO 12/06/1992	11
Programme de rachat d'actions propres	⁽⁴⁾	–	1 an	1 an	AGM 23/04/2002	8
Réduction du capital par annulation d'actions propres	⁽⁴⁾	–	18 mois	18 mois	AGM 23/04/2002	14

(1) Il est précisé que (13^e résolution - AGM du 23 avril 2002) :

- le total du montant nominal des différentes augmentations de capital autorisées ne peut pas dépasser 120 millions d'euros,
- le total du montant nominal des titres d'emprunt ne peut pas dépasser 1 200 millions d'euros.

(2) A compter du vote de l'AGM du 23 avril 2002.

(3) D.P.S. : Droit Préférentiel de Souscription.

(4) Dans la limite globale de 10 % du capital.

La société n'a pas utilisé les autorisations antérieures d'émission d'emprunts obligataires et de valeurs mobilières par appel public à l'épargne.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE
L'actionariat

Aux termes de l'article 39 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, une même personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 49 % du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre.

Cette disposition a été modifiée par la loi n° 2001-624 du 18 juillet 2000. Ce texte limite la portée de la règle des 49 % aux seules chaînes hertziennes dont l'audience annuelle moyenne (univers hertzien, câble et satellite) est supérieure à 2,5 % de l'audience totale des télévisions. Un décret en Conseil d'Etat doit venir préciser les modalités de calcul de l'audience des chaînes.

Le régime d'autorisation

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. L'autorisation initiale d'utilisation des fréquences par la société, fixée à une durée de 10 ans à compter du 4 avril 1987 (loi du 30 septembre 1986) a expiré en 1997.

Par décision n° 96-614 du 17 septembre 1996, la chaîne a bénéficié pour cinq ans, à compter du 16 avril 1997, d'une première reconduction hors appel à candidatures de cette autorisation.

Conformément aux dispositions de l'article 28-1 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée par la loi du 1^{er} août 2000, TF1 bénéficie d'une seconde reconduction « automatique » pour les années 2002 à 2007, par décision du CSA du 5 octobre 2001.

Au terme des dispositions de l'article 82 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, cette autorisation pourrait faire l'objet d'une prolongation automatique jusqu'en 2012, au titre de la reprise en « simulcast » de la chaîne en numérique hertzien terrestre.

Les principales dispositions et obligations légales

Les textes :

- Cahier des Charges fixé par le décret n° 87-43 du 30 janvier 1987, et la Décision n°96-614 du 17 septembre 1996 portant reconduction de l'autorisation délivrée à la société Télévision Française 1, jusqu'au 1^{er} janvier 2002,
- Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée par la loi n° 94-88 du 1^{er} février 1994, et par la loi 2000-719 du 1^{er} août 2000,
- Directive Européenne Télévision Transfrontières du 3 octobre 1989 modifiée,
- Décret n° 90-67 du 17 janvier 1990, modifié par le Décret n° 92-281 du 27 mars 1992 par le Décret n° 95-1162 du 6 novembre 1995 et par le Décret n° 99-189 du 11 mars 1999 (obligations de production),
- Décret n° 90-66 du 17 janvier 1990, modifié par le Décret n° 92-279 du 27 mars 1992 (obligations de diffusion),
- Décret n° 92-280 du 27 mars 1992, abrogeant celui du 26 janvier 1987 (obligations relatives à la publicité et au parrainage),
- A compter du 1^{er} janvier 2002, Décret n° 2001-609 du 9 juillet 2001, modifié par le Décret n° 2001-1326 du 28 décembre 2001 (obligations de production des chaînes analogiques en clair).

En termes d'obligations générales de diffusion et d'investissement dans la production, les principales dispositions en vigueur sont les suivantes :

- diffusion d'un nombre maximal de 192 films cinématographiques par an dont 104 débutant entre 20 h 30 et 22 h 30, cette diffusion ne pouvant intervenir le mercredi et vendredi soir, le samedi toute la journée, le dimanche avant 20 h 30,
- quotas de diffusion applicables sur l'ensemble de la diffusion et aux heures de grande écoute aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles dans une proportion minimale de 60 % d'œuvres européennes et 40 % d'œuvres d'expression originale française,
- un minimum des deux tiers du temps annuel de diffusion doivent être consacrés à des programmes francophones,
- obligation de diffuser annuellement au minimum 1 000 heures d'émissions destinées à la jeunesse dont 50 heures de magazines et documentaires,
- obligation de diffuser annuellement au minimum 800 heures de journaux télévisés et de magazines d'information,
- obligation de consacrer 15 % (16 % à compter du 1^{er} janvier 2002) du chiffre d'affaires net de l'exercice précédent à des commandes d'œuvres audiovisuelles francophones, dont au moins 10 % (10,66 % à compter du 1^{er} janvier 2002) à des producteurs indépendants et de diffuser au minimum 120 heures d'œuvres audiovisuelles francophones ou européennes inédites, débutant entre 20 h et 21 h,
- obligation d'investir 0,6 % du chiffre d'affaires net de l'exercice précédent dans la commande de production de dessins animés européens ou francophones (ces données étant incluses, pour leur partie francophone, dans les 15 % de l'obligation générale précédente), dont les deux tiers pour une durée d'acquisition de droits de diffusion n'excédant pas 4 ans,
- interdiction de recourir aux moyens propres de production pour les émissions de fictions ; autorisation pour les émissions d'information ; autorisation à concurrence de 50 % du volume annuel des autres émissions,

- obligation d'investir 3 % (3,2 % à compter du 1^{er} janvier 2002) du chiffre d'affaires net de l'exercice précédent dans la coproduction d'œuvres cinématographiques européennes, dont au moins 2,5 % consacrés à des œuvres francophones et au moins 75 % à des commandes passées à des producteurs indépendants. Cet investissement doit être réalisé par une filiale du diffuseur (TF1 Films Production) intervenant minoritairement et dont la part coproducteur doit tendre à égaler la part antenne.

Le respect des obligations légales est contrôlé et peut faire l'objet de sanctions pécuniaires par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, conformément aux dispositions des articles 42 à 42-11 de la loi du 30 septembre 1986 précitée.

Au regard de la nécessité de protéger l'enfance et l'adolescence, la chaîne s'est notamment engagée à l'adoption d'un code signalétique permettant d'apprécier, en 5 catégories, l'acceptabilité des programmes diffusés.

Remise d'un dossier de candidature aux services de télévision numérique de terre

Le CSA a fixé au vendredi 22 mars 2002 à 17 h la date limite de dépôt des dossiers de candidature relatifs à l'appel aux candidatures pour des services de télévision numérique de terre à vocation nationale.

Le calendrier indicatif de la procédure d'autorisation des éditeurs de service est le suivant :

avril 2002 : publication de la liste des candidats recevables ;
 juillet 2002 : publication de la liste des candidats sélectionnés ;
 novembre 2002 : conclusion des conventions et délivrance des autorisations.

Le groupe TF1 a répondu à cet appel d'offre et a déposé des dossiers de candidature pour les chaînes suivantes : TF1, Eurosport, LCI, Odyssée, TF6 et Shopping Avenue.

ÉTENDUE DES COUVERTURES « ASSURANCES » DE TF1
Au titre des années 2001 et 2002

TF1 a souscrit des assurances dans deux secteurs principaux :

- l'assurance « Dommages »,
- les assurances « Responsabilité Civile ».

1) L'ASSURANCE « DOMMAGES »

TF1 a souscrit auprès de la société AXA une assurance « Tous Risques Sauf ». Cette police assure TF1, ses filiales créées ou à créer, en France et dans le monde entier, partout où s'exercent les activités de TF1. La police garantit :

- les dommages matériels causés aux biens de TF1 (à hauteur de 250 893 900 €)
- les pertes d'exploitation consécutives à ces dommages (à hauteur de 79 273 480 €).

A noter : ces garanties s'appliquent dans tous les cas impliquant des actes terroristes, ce contrat comporte une franchise de 18 003 €.

2) L'ASSURANCE « RESPONSABILITE CIVILE »

TF1 a souscrit auprès de la société GENERALI une assurance « Responsabilité Civile », garantissant les conséquences de la mise en jeu de la responsabilité civile qu'elle-même et ses filiales existantes ou à créer, encourent.

La couverture est acquise pour les dommages causés aux tiers à concurrence des capitaux suivants :

- a) Responsabilité Civile Exploitation : tous dommages confondus (30 489 803 € par sinistre), dont :
 - dommages corporels et immatériels consécutifs à un dommage matériel y compris les intoxications alimentaires : 15 244 902 €
 - dommages matériels et immatériels consécutifs sauf ceux occasionnés par incendie, explosion, dégâts des eaux, dommages électriques : 7 622 451 € par sinistre,
 - dommages immatériels non consécutifs à un dommage matériel : 762 245 € par sinistre,
 - dommages matériels et immatériels consécutifs occasionnés par incendie, explosion, dégâts des eaux, dommages électriques : 15 244 902 € par sinistre,
 - atteintes à l'environnement d'origine accidentelle causant des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs : 304 898 € par année d'assurance.
- b) Responsabilité Civile produits : 1 524 000 € par sinistre et année d'assurance (au titre des dommages causés par des produits ou prestations fournis par TF1).
- c) Responsabilité Civile professionnelle : 1 524 000 € par sinistre et année d'assurance (au titre des dommages causés par la diffusion d'émissions télévisuelles).

3) L'ASSURANCE « RESPONSABILITE CIVILE DES MANDATAIRES SOCIAUX »

Elle a été souscrite auprès des sociétés CHUBB et AXA.

Les assurés sont les mandataires sociaux de TF1, ses représentants aux Conseils d'administration des sociétés filiales ou des sociétés associées (sociétés dans lesquelles TF1 détient directement ou indirectement 50 % au moins des droits de vote).

En outre, l'assurance garantit les dirigeants de fait et les préposés qui verraient leur responsabilité engagée pour une faute professionnelle commise dans le cadre de leur fonction de direction, de supervision ou de gestion.

Cette police comporte un montant de garantie de 30 490 000 € (montant relatif aux dommages et frais de défense faisant suite à une réclamation introduite à l'encontre d'un assuré et résultant de fautes professionnelles commises ou prétendues telles).

1 DIVIDENDES ET RENDEMENT

Sur la base d'un nombre d'actions totale au 31 décembre 2000 de 211 183 160 et à la suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés (TF1 Avenir 2) du 20 décembre 2001, qui a vu la création de 812 919 nouvelles actions, le nombre total de titres composant le capital au 31 décembre 2001 est de 211 996 079.

Le montant du capital social du Groupe est de 42 399 215,8 €, sur la base d'une valeur de 0,2 € par action.

Année	Dividendes ⁽¹⁾ versés (€) au titre de l'exercice			Cours de Bourse ⁽²⁾ (€) (lors de la clôture)			Taux de rendement brut sur la base du dernier cours
	Net	Avoir fiscal	Revenu global	+ haut	+ bas	dernier	
1995	0,24	0,12	0,36	8,4	6,3	8,0	4,6 %
1996	0,24	0,12	0,36	9,7	7,2	7,6	4,8 %
1997	0,24	0,12	0,36	9,4	7,4	9,4	3,9 %
1998	0,34	0,17	0,51	17,1	9,4	15,2	3,3 %
1999	0,46	0,23	0,69	54,9	14,8	52,0	1,3 %
2000	0,65	0,325	0,975	94,2	45,9	57,5	1,7 %
2001	0,65 ⁽³⁾	0,325 ⁽³⁾	0,975	63,1	19,1	28,4	3,4 %

(1) Rebasés compte tenu de la division par 10 du nominal.

(2) Dividendes soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

(3) Sur la base d'un avoir fiscal à 50%.

Le 28 juin 2001, le titre TF1 a intégré l'indice ASPI Eurozone[®], mis en place par Arèse, agence de rating social et environnemental.

Le titre TF1 fait également partie, depuis le 15 octobre 2001, de l'indice DJSI STOXX, mis en place et géré par les sociétés Dow Jones Indexes, Stoxx Ltd et Sam Group. La présence dans cet indice, qui regroupe 120 valeurs européennes, dont 11 françaises, sélectionnées parmi les sociétés ayant adopté une politique et stratégie à « caractère durable », démontre le civisme et les bons fondements de l'activité du Groupe TF1.

Le titre TF1 fait également partie des indices CAC 40, ITCAC, SBF 120 et FTSE 300. Au 31 décembre 2001, la capitalisation boursière de TF1 s'élevait à 6,0 milliards d'euros.

Aucune demande d'admission n'est en cours auprès d'une autre place financière.

Les dividendes sont à la disposition des actionnaires à compter de la date de leur mise en paiement, soit chez TF1 pour les titres nominatifs purs, soit chez les établissements financiers pour les titres nominatifs administrés et au porteur. Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans sont reversés à l'Etat.

2 ÉVOLUTION DU COURS ET DES VOLUMES

Les cours de Bourse et les volumes de transactions au cours des trois dernières années et de l'année en cours ont évolué de la manière suivante pour l'action TF1 :

Année	Mois	+ haut ⁽¹⁾	+ bas ⁽¹⁾	Dernier cours	Nombre de titres échangés ⁽²⁾
		€	€		
1999	Janvier	19,00	15,00	17,50	1 196 971
	Février	17,65	14,51	16,30	818 606
	Mars	17,39	15,51	17,39	554 020
	Avril	19,90	16,51	18,50	593 949
	Mai	24,00	18,55	22,34	748 597
	Juin	22,83	20,71	22,60	978 557
	Juillet	24,46	21,46	22,50	595 505
	Août	25,10	22,00	23,60	756 533
	Septembre	28,01	23,50	26,27	871 789
	Octobre	30,05	25,41	29,80	1 095 809
	Novembre	43,00	29,51	36,00	1 713 261
	Décembre	56,00	35,00	52,00	1 106 317
2000	Janvier	57,50	45,50	54,60	1 785 780
	Février	67,50	53,70	67,50	1 140 548
	Mars	95,70	70,00	77,00	1 695 722
	Avril	82,00	54,10	75,30	2 015 019
	Mai	81,70	58,00	69,00	2 146 228
	Juin	75,90	66,75	73,00	3 688 439
	Juillet	85,40	70,00	80,20	8 423 162
	Août	85,00	71,70	82,10	9 441 931
	Septembre	88,70	64,80	65,00	15 677 546
	Octobre	69,90	53,25	64,30	18 698 062
	Novembre	66,75	47,90	50,40	19 063 964
	Décembre	59,00	50,70	57,50	10 926 718
2001	Janvier	63,80	50,00	55,00	14 424 459
	Février	54,45	43,26	46,97	20 792 841
	Mars	50,00	35,60	38,85	22 958 240
	Avril	48,90	35,81	47,30	14 054 795
	Mai	48,50	38,20	38,50	21 912 299
	Juin	41,85	32,23	34,46	17 865 710
	Juillet	39,20	31,21	38,55	16 573 817
	Août	39,76	31,50	31,99	15 756 226
	Septembre	32,00	20,15	21,00	25 599 967
	Octobre	28,65	18,51	24,96	28 266 619
	Novembre	35,10	24,58	27,12	26 809 491
	Décembre	31,20	26,23	28,39	14 112 735
2002	Janvier	31,60	26,00	27,10	14 482 576
	Février	27,65	24,94	26,92	13 437 677

Source : Euronext Paris SA.

Note : Les cours sont rebasés compte tenu de la division par 10 du nominal intervenue en juin 2000.

(1) Les plus hauts et les plus bas des cours sont les valeurs extrêmes atteintes en cours de séance.

(2) Les volumes échangés correspondent aux transactions effectuées sur le système central de négociations CAC et hors système.

ÉVOLUTION DU COURS TF1/CAC 40

Variation depuis le 31 décembre 2001 :

TF1 : - 50,6 %

CAC 40 : - 22,0 %



3 FISCALITÉ

En l'état actuel de la législation française, le régime fiscal des actions suivant est applicable :

Actionnaires personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France

Les dividendes d'actions françaises sont pris en compte pour la détermination du revenu global du contribuable dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers. Ils seront donc soumis à l'impôt sur le revenu et subiront :

- la CSG de 7,5 %, déductible à hauteur de 5,1 % du revenu global imposable de l'année de son paiement,
- le prélèvement social de 2 %, non déductible,
- la CRDS de 0,5 %, non déductible.

Ces dividendes bénéficieront, par ailleurs, d'un abattement annuel commun aux produits d'obligations françaises de 2 440 euros pour les couples mariés soumis à une imposition commune et de 1 220 euros pour les personnes célibataires, veuves ou divorcées. Cet abattement est supprimé pour les contribuables imposables à la tranche maximale du barème de l'impôt sur le revenu.

Actionnaires personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés et ayant leur domicile fiscal en France

Les dividendes encaissés sont imposables dans les conditions de droit commun. Toutefois, les personnes morales détenant plus de 5 % du capital social de la société distributrice sont susceptibles de bénéficier du régime des sociétés mères.

Actionnaires n'ayant pas leur domicile fiscal en France

Les dividendes distribués par des sociétés dont le siège social est situé en France font en principe l'objet d'une retenue à la source de 25 % lorsque le domicile fiscal ou le siège des bénéficiaires est situé hors de France. Mais cette retenue à la source peut être réduite, voire même supprimée, en l'application des conventions fiscales internationales.

La société rappelle qu'il s'agit d'une description simplifiée de la réglementation fiscale.

PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

TF1

A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de TF1 ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 15 mars 2002

Patrick LE LAY

Président-Directeur Général

Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2001

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société TF1 et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration de la société TF1. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2001, 2000 et 1999, arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans ce document de référence.

Paris, le 15 mars 2002

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUÉRARD

Jacques VILLARY Michel ROSSE

RSM SALUSTRO REYDEL

Edouard SALUSTRO Xavier PAPER

INFORMATION ET RELATIONS INVESTISSEURS

Responsable de l'information :

Jean-Pierre MOREL

Directeur Général Adjoint Administration-Finances

Tél. : 01 41 41 25 99

Fax : 01 41 41 29 10

E-mail : jpmo@tf1.fr

Les documents juridiques peuvent être consultés à :

TF1

Direction des Affaires Juridiques

1, quai du Point du Jour

92656 Boulogne Cedex

Vous pouvez également vous informer sur la vie du Groupe TF1 et obtenir sur simple demande les informations historiques concernant la société :

Par courrier adressé à :

TF1

Département des Relations Investisseurs

1, Quai du Point du Jour

92656 Boulogne cedex

Sur Internet :

<http://www.tf1finance.fr>

E-mail : comfi@tf1.fr

Agenda de communication pour l'année 2002 :

29 janvier 2002 : Chiffre d'affaires 4^e trimestre 2001

4 mars 2002 : Comptes annuels 2001

5 mars 2002 : Réunion des analystes

23 avril 2002 : Assemblée Générale des Actionnaires

29 avril 2002 : Chiffre d'affaires estimé 1^{er} trimestre 2002

11 juillet 2002 : Chiffre d'affaires estimé 1^{er} semestre 2002

4 septembre 2002 : Comptes semestriels 2002

5 septembre 2002 : Réunion des analystes

6 novembre 2002 : Chiffre d'affaires estimé 3^e trimestre 2002

Cet agenda peut être soumis à des modifications.

Adresses	Sociétés	Site internet
1, quai du Point du Jour 92656 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX - FRANCE	TF1 PUBLICITE TF1 PUBLICITE PRODUCTION TF1 FILMS PRODUCTION TF1 DIGITAL TF1 CATALOGUE TF1 INTERNATIONAL PICTURES TF1 CINEMA ALMA PRODUCTION	(www.tf1.pub.fr) (www.tf1.fr/tpp)
305, avenue le Jour se Lève 92656 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX - FRANCE	e-TF1 TF1 ENTREPRISES SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE DOCUMENTAIRES - ODYSSEE	(www.tf1.licences.com) (www.odyssee.com)
9, rue Maurice Mallet 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX - FRANCE	UNE MUSIQUE TF1 VIDEO	(www.tf1.fr/unemusique) (www.tf1video.fr)
18, quai du Point du Jour 92656 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX - FRANCE	TF1 INTERNATIONAL	
105, avenue Raymond Poincaré - 75116 PARIS - FRANCE	GROUPE GLEM	
30-32, rue Proud'hon 93210 LA PLAINE-SAINT-DENIS - FRANCE	STUDIOS 107 EUROSHOPPING TELESHOPPING TOUT AUDIOVISUEL PRODUCTION	(www.shoppingavenue.fr) (www.teleshopping.fr)
54, avenue de la Voie Lactée 92656 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX - FRANCE	LA CHAINE INFO - LCI	(www.lci.fr)
145, quai de Stalingrad 92137 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX - FRANCE	TELEVISION PAR SATELLITE - TPS	(www.tps.fr)
3, rue Gaston et René Caudron 92448 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX - FRANCE	EUROSPORT	(www.eurosport.com)
120, avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY-SUR-SEINE - FRANCE	TF6 SERIE CLUB	(www.tf6.fr) (www.serieclub.fr)
Quai Péristyle - 56100 LORIENT - FRANCE	TV BREIZH	(www.tvbreizh.fr)

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE : RÈGLEMENT COB 98-01**CHAPITRE I : Responsables du prospectus et responsables du contrôle des comptes****Pages**

1.1 Noms et fonctions des responsables du document	rapport financier : 42
1.2 Attestation des responsables	rapport financier : 42
1.3 Noms et adresses des contrôleurs légaux	rapport d'activité : 23 ; rapport financier : 4, 5, 42
1.4 Politique d'information	rapport financier : 42

CHAPITRE II : Emission / Admission aux négociations sur un marché réglementé d'instruments financiers représentatif du capital

2.1 Admission de valeurs mobilières à la cote officielle	rapport d'activité : 36, 37, rapport financier : 35-37, 40-41
2.2 Emission d'instruments financiers	Sans objet.
2.3 Renseignements généraux	rapport d'activité : 36, 37 ; rapport financier : 35-37, 40-41
2.4 Places de cotation	rapport financier : 40-41
2.5 Tribunaux compétents en cas de litige	Sans objet.

CHAPITRE III : Renseignements concernant l'émetteur et son capital

3.1 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	livret chiffres clés, rapport d'activité : 7- 21, rapport financier : 35-37
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	rapport financier : 35-37
3.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote	rapport d'activité : 35-40 rapport financier : 35-37
3.4 Marché des instruments financiers de l'émetteur	rapport d'activité : 36-38, rapport financier : 40-41
3.5 Dividendes	rapport d'activité : 35-40, rapport financier 40-41

CHAPITRE IV : Renseignements concernant l'activité de l'émetteur

4.1 Présentation de la société et du groupe	livret chiffres clés, rapport d'activité : 2-21, 24-40 rapport financier : 16, 25, 26, 35-38
4.2 Dépendances de l'émetteur	Sans objet.
4.3 Effectifs	rapport d'activité : 33, 40 rapport financier : 17, 27
4.4 Politique d'investissement	rapport d'activité : 2,3, 7-21, 24-32, rapport financier : 9, 13-16, 21, 23-28
4.5 Données groupe	rapport d'activité : 24-40, rapport financier : 43
4.6 Risques de l'émetteur	rapport d'activité : 31, rapport financier : 13, 15, 17, 23, 26, 39

CHAPITRE V : Patrimoine - Situation financière - Résultats

5.1 Comptes de l'émetteur	rapport d'activité : 40, rapport financier : 3, 6-29
5.2 Sociétés hors du périmètre de consolidation	rapport financier : 10, 11, 27, 28
5.3 Sociétés dans le périmètre de consolidation	rapport financier : 10, 11, 27, 28
5.4 Principes de consolidation	rapport financier : 10, 11

CHAPITRE VI : Organes d'administration, de direction et de surveillance

6.1 Composition et fonctionnement	livret chiffres clés : 3, 4, rapport d'activité : 22-23
6.2 Intérêts des dirigeants dans le capital	rapport d'activité : 38-39, rapport financier : 5, 17, 27
6.3 Schéma d'intéressement du personnel	rapport d'activité : 38, 40, rapport financier : 17, 25, 27

CHAPITRE VII : Perspectives d'avenir

7.1 Evolution récente	rapport d'activité : 32-35, rapport financier : 17, 29
7.2 Perspectives d'avenir	rapport d'activité : 32-35, rapport financier : 17, 29



Le présent document de référence, composé de 3 éléments séparés (chiffres clés, rapport d'activité et rapport financier), a été déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 02/04/02, conformément au règlement n° 98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse.



Télévision Française 1

Société Anonyme au capital de 42 399 216 €
RCS Nanterre B 326 300 159

TF1
1, quai du Point du Jour
92656 Boulogne Cedex / France
Tél : (33) 1 41 41 12 34
e-mail : comfi@tf1.fr
Internet: <http://www.tf1.fr>

